



AGGRACONCEPT

Ingénierie de l'Eau, du Sol et de l'Environnement

L'assainissement au service de l'environnement

Maître d'Ouvrage :

SARL Le Petit Paris

Adresse : 41, rue du Petit Versailles – 85180 Les Sables-d'Olonne

Référent : M. RAFIN Philippe, Directeur du site, 06 08 68 07 92

**DIAGNOSTIC 4 SAISONS FAUNE – FLORE – MILIEUX
NATURELS**

Adresse du projet : 41, rue du Petit Versailles – 85180 Les Sables-d'Olonne

Etude dans le cadre d'un projet d'extension d'un camping :
Le Petit Paris

AGGRA Concept

11, place de la Liberté
85110 CHANTONNAY

Tél. 09 83 59 33 35
contact@aggraconcept.com

Rédaction : Lucile ELOY, Lucie ROBIN,
Eloïse THOMAS

Relecture : Calysse BONAMY

Date de rendu : Décembre 2025



SOMMAIRE

I. Introduction.....	6
1. Objet de la consultation	6
2. Situation géographique et nature de l'opération sur la zone du projet	6
2.1. Localisation du projet.....	6
2.2. A propos du projet	8
3. Synthèse des objectifs de l'étude.....	10
4. Intervenants à l'étude	11
II. Etat initial.....	12
1. Définition des zones d'études	12
2. Usages des sols dans le périmètre de l'AEE	14
3. Zonages des milieux naturels a enjeux.....	15
3.1. Périmètres de protection.....	15
3.2. Périmètres de concertation et de convention	17
3.3. Périmètres d'inventaires.....	18
3.4. Périmètres de maîtrise foncière	18
3.5. Identification et description des zonages règlementaires dans l'aire d'étude éloignée	19
3.6. Enjeux concernant les zonages règlementaires présents dans l'aire d'étude éloignée	24
4. Trame verte et bleue	24
4.1. Cours d'eau et Milieux humides – Trame bleue	24
4.2. Corridors biologiques terrestres – Trame verte	28
4.3. Enjeux concernant les trames verte et bleue pour le site	30
III. Méthodologie utilisée	30
1. Synthèse des données bibliographiques.....	31
1.1. Méthodologie concernant la flore	31
1.2. Méthodologie concernant la faune	31
2. Méthodologie d'inventaires	32
2.1. Flore et habitats	32
2.2. Avifaune	32
2.3. Amphibiens et reptiles	34
2.4. Mammifères terrestres	35
2.5. Chiroptères.....	36
2.6. Entomofaune	37
3. Méthodologie pour la hiérarchisation des enjeux	38
3.1. Référentiels utilisés.....	38



3.2.	Hiérarchisation des enjeux.....	41
4.	Calendrier des prospections de terrain.....	42
<i>IV.</i>	<i>Diagnostic des enjeux Faune – Flore – Milieux naturels.....</i>	<i>43</i>
1.	Flore et Habitats.....	43
1.1.	Données bibliographiques liées à la flore.....	43
1.2.	Résultats des inventaires concernant la Flore.....	46
1.3.	Résultats des inventaires concernant les habitats.....	48
1.4.	Enjeux concernant la flore et les habitats.....	54
2.	Avifaune.....	55
2.1.	Données bibliographiques liées à l'avifaune.....	55
2.2.	Résultats des inventaires concernant l'avifaune.....	57
2.3.	Enjeux concernant l'avifaune.....	60
3.	Amphibiens et reptiles.....	62
3.1.	Données bibliographiques.....	62
3.2.	Résultats des inventaires concernant les amphibiens.....	63
3.3.	Résultats des inventaires concernant les reptiles.....	65
3.4.	Enjeux concernant les amphibiens et les reptiles.....	67
4.	Mammifères terrestres.....	68
4.1.	Données bibliographiques liées aux mammifères terrestres.....	68
4.2.	Résultats des inventaires concernant les mammifères terrestres.....	69
4.3.	Enjeux concernant les mammifères terrestres.....	71
5.	Chiroptères.....	72
5.1.	Données bibliographiques liées aux chiroptères.....	72
5.2.	Résultats des inventaires concernant les chiroptères.....	73
5.3.	Enjeux concernant les chiroptères.....	75
6.	Entomofaune.....	76
6.1.	Données bibliographiques liées à l'entomofaune.....	76
6.2.	Résultats des inventaires concernant l'entomofaune.....	77
6.3.	Enjeux concernant l'entomofaune.....	79
<i>V.</i>	<i>Synthèse sur les enjeux du milieu naturel.....</i>	<i>81</i>



TABLE DES ILLUSTRATIONS

Figure 1 : Position géographique du site d'étude à l'échelle départementale [AGGRA Concept, Mai 2025].....	6
Figure 2 : Plan de situation du site au 1 / 100 000ème [AGGRA Concept, Mai 2025]	7
Figure 3 : Historique ortho-photographique et évolution du site d'étude entre 1950 et 2025 [remonterletemps.ign.fr]	8
Figure 4 : Vue aérienne du projet au 1 / 10 000 ^{ème} [AGGRA Concept, Mai 2025]	9
Figure 5 : Parcelles cadastrales concernées par le projet [AGGRA concept, Mai 2025]	10
Figure 6 : Différents périmètres utilisés pour l'analyse des données bibliographiques [AGGRA Concept, Mai 2025]	12
Figure 7 : Périmètres de prospections terrain [AGGRA Concept, Juillet 2025].....	13
Figure 8 : Usage des sols au sein de l'aire d'étude éloignée du projet [Corine Land Cover, Géoportail]	14
Figure 9 : Usage des sols à proximité immédiate du projet [Corine Land Cover 2018]	15
Figure 10 : Zonages d'inventaires et périmètres de maîtrise du foncier autour du projet au 1 / 100 000ème [AGGRA Concept, Mai 2025]	20
Figure 11 : Zonages de concertation et de convention autour du projet au 1 / 100 000ème [AGGRA Concept, Mai 2025]	20
Figure 12 : Cartographie des zones humides identifiées sur le site du projet [AGGRA Concept, Décembre 2023].....	26
Figure 13 : Réseau hydrographique autour du projet [Vendée.gouv.fr, AGGRA Concept]	27
Figure 14 : Réseau hydrographique au sein du périmètre de l'étude [AGGRA Concept, Octobre 2025]	27
Figure 15 : Réservoirs régionaux de biodiversité et des corridors écologiques régionaux autour du site du projet [SRCE des Pays de la Loire, sigloire].....	28
Figure 16 : Prises de vue du site d'étude [AGGRA Concept, Mai 2023]	29
Figure 17 : Localisation des prises de vue [AGGRA Concept, Mai 2023].....	30
Figure 18 : Localisation des I.P.A. pour l'inventaire de l'avifaune [AGGRA Concept, Octobre 2025] ...	33
Figure 19 : Localisation des plaques reptiles [AGGRA Concept, Octobre 2025]	34
Figure 20 : Emplacement des pièges photographiques et des tunnels à empreintes pour micromammifères sur le site de l'étude [AGGRA Concept, Avril 2025].....	35
Figure 21 : Localisation des enregistreurs à ultrasons pour l'étude des chiroptères au sein de la zone d'étude [AGGRA Concept, Octobre 2025].....	37
Figure 22 : Méthode de hiérarchisation des enjeux règlementaires utilisée pour la faune et la flore [AGGRA Concept]	41
Figure 23 : Canne de Provence au sein du camping existant [AGGRA Concept, 24/06/2025]	47
Figure 24 : Flore patrimoniale et exotique envahissante observée sur le site de l'étude [AGGRA Concept, Octobre 2025]	48
Figure 25 : Prairie de fauche avant fauchage [AGGRA Concept, 16/04/2025]	49
Figure 26 : Prairie de fauche après fauchage [AGGRA Concept, 24/06/2025 et 24/07/2025]	49
Figure 27 : Prairie pâturée à l'Est du périmètre [AGGRA Concept, 16/04/2025, 24/06/2025 et 24/07/2025]	50
Figure 28 : Prairie de fauche au Sud de la zone d'étude [AGGRA Concept, 24/06/2025 et 24/07/2025]	50
Figure 29 : Zone humide floristique et pédologique identifiée au sein de la ZIP [AGGRA Concept, 16/04/2025]	51



Figure 30 : Zone humide dans la haie au Nord du cours d'eau « indéterminé » [AGGRA Concept, 16/04/2025]	51
Figure 31 : Haies et fourrés arbustifs au sein de la ZIP [AGGRA Concept, 16/04/2025 et 24/07/2025]	52
Figure 32 : Vues du camping [Camping Le Petit Paris]	53
Figure 33 : Cartographie des différents habitats présents au sein du périmètre selon la classification EUNIS [AGGRA Concept, Novembre 2025].....	53
Figure 34 : Localisation des oiseaux à enjeux forts sur le site d'étude et ses alentours [AGGRA Concept, Octobre 2025]	58
Figure 35 : Localisation des oiseaux à enjeux modérés sur le site d'étude et ses alentours [AGGRA Concept, Octobre 2025]	59
Figure 36 : Grenouille agile, Grenouille verte et Crapaud épineux observées sur le site de l'étude [AGGRA Concept]	64
Figure 37 : Localisation des individus d'amphibiens observés [AGGRA Concept, Octobre 2025]	65
Figure 38 : Localisation du Lézard des murailles observée sur le site d'étude [AGGRA Concept, Octobre 2025].....	66
Figure 39 : Carte de répartition à l'échelle régionale du Lézard des murailles, espèce observée sur le site d'étude [Groupe Herpétologique des Pays de la Loire]	66
Figure 40 : Localisation des observations de mammifères sur le site et ses alentours [AGGRA Concept, Octobre 2025]	71
Figure 41 : Carte de localisation de la Barbastelle d'Europe en France métropolitaine [PNA Chiroptères, 2021].....	74
Figure 42 : Carte de localisation du Grand Rhinolophe en France métropolitaine [PNA Chiroptères, 2021].....	74
Figure 43 : Localisation des observations du Lucane cerf-volant sur le site du projet [AGGRA Concept, Octobre 2025]	78
Figure 44 : Photographie du Lucane Cerf-volant observé au sein de la zone d'étude [AGGRA Concept]	78
Figure 45 : Synthèse des enjeux globaux sur la zone d'étude [AGGRA Concept, Novembre 2025]	82



TABLE DES TABLEAUX

Tableau 1 : Détails des parcelles du camping.....	9
Tableau 2 : Liste des intervenants à l'étude.....	11
Tableau 3 : Tableau récapitulatif des milieux naturels à enjeux.....	19
Tableau 4 : Espèces floristiques indicatrices de zones humides observées sur le site de l'étude	25
Tableau 5 : Calendrier des inventaires avifaunistiques selon les périodes d'activité	Erreur ! Signet non défini.
Tableau 6 : Synthèse des référentiels utilisés	39
Tableau 7 : Calendrier et conditions de prospection sur site.....	42
Tableau 8 : Liste des espèces florales et enjeux sur la commune des Sables-d'Olonne	44
Tableau 9 : Liste des espèces exotiques envahissantes inventoriées sur la commune des Sables-d'Olonne	45
Tableau 10 : Définition des différents niveaux de potentiel invasif associés aux espèces observées..	46
Tableau 11 : Liste des espèces végétales à enjeu retrouvées sur le site d'étude et ses alentours	47
Tableau 12 : Liste des espèces végétales exotiques envahissantes relevées sur le site d'étude et ses alentours	47
Tableau 13 : Liste des espèces ornithologiques à enjeu très fort, fort et modéré observées sur la commune des Sables-d'Olonne, et synthèse de leur statuts réglementaires	55
Tableau 14 : Liste complète des espèces d'oiseaux observées sur le site d'étude et ses alentours	59
Tableau 15 : Liste des espèces d'amphibiens observés sur la commune des Sables-d'Olonne, et synthèse de leurs statuts et enjeux réglementaires	62
Tableau 16 : Liste des espèces de reptiles observés sur la commune des Sables-d'Olonne, et synthèse de leurs statuts et enjeux réglementaires.....	63
Tableau 17 : Liste des espèces d'amphibiens observées sur le site du projet	63
Tableau 18 : Liste des espèces de reptiles retrouvés sur le site du projet.....	65
Tableau 19 : Liste des espèces de mammifères observées sur la commune des Sables-d'Olonne et synthèse de leurs statuts et enjeux réglementaires	69
Tableau 20 : Liste des espèces de mammifères non-chiroptères observées sur le site d'étude et ses alentours	70
Tableau 21 : Liste des espèces de chiroptères observés sur la commune des Sables-d'Olonne, et synthèse de leurs statuts et enjeux réglementaires	73
Tableau 22 : Liste des espèces des chiroptères observées sur le site d'étude et ses alentours.....	73
Tableau 23 : Listes des espèces d'entomofaune à enjeux observés sur la commune des Sables-d'Olonne, et synthèse de leurs statuts et enjeux réglementaires	77
Tableau 24 : Liste des espèces d'entomofaune observées sur le site d'étude et ses alentours.....	78

I. INTRODUCTION

1. OBJET DE LA CONSULTATION

Dans le cadre d'un projet d'extension du camping « Le Petit Paris », prévoyant l'installation de 66 nouveaux hébergements, le bureau d'études AGGRA Concept a été sollicité pour la réalisation du présent dossier de diagnostic naturaliste associé au projet. L'objectif est d'identifier les enjeux environnementaux concernant la préservation du patrimoine naturel.

2. SITUATION GEOGRAPHIQUE ET NATURE DE L'OPERATION SUR LA ZONE DU PROJET

2.1. LOCALISATION DU PROJET

Le camping Le Petit Paris se situe à 1,3 km de la côte, dans la commune des Sables-d'Olonne (85180), à l'Ouest du département de la Vendée. Il s'agit d'une commune littorale bordée au Nord par l'Auzance, fleuve côtier qui se jette dans l'océan Atlantique au Havre de la Gachère, ainsi que, à l'Est, par un de ses affluents, la Vertonne. Ces deux cours d'eau alimentent les marais d'Olonne, situés à l'Ouest de la commune des Sables-d'Olonne, à 6,5 km environ du camping.

Les villes importantes les plus proches sont : Talmont-Saint-Hilaire à 13 km au Sud-Est, Saint-Hilaire-de-Retz à 28 km au Nord, La Roche-sur-Yon à 33 km au Nord-Est, Challans à 39 km au Nord et Luçon à 47 km à l'Est.

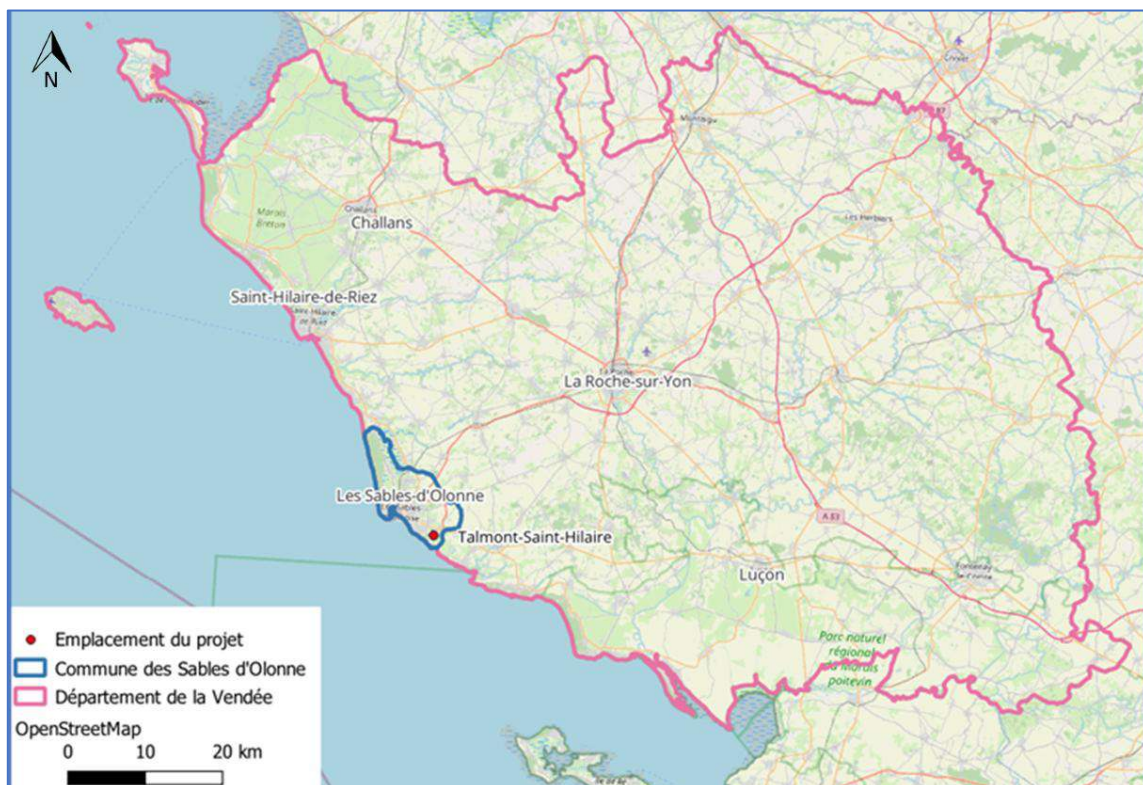


Figure 1 : Position géographique du site d'étude à l'échelle départementale [AGGRA Concept, Mai 2025]

La commune des Sables-d'Olonne est la sous-préfecture du département de la Vendée et est intégrée à la Communauté d'Agglomération Les Sables-d'Olonne Agglomération.

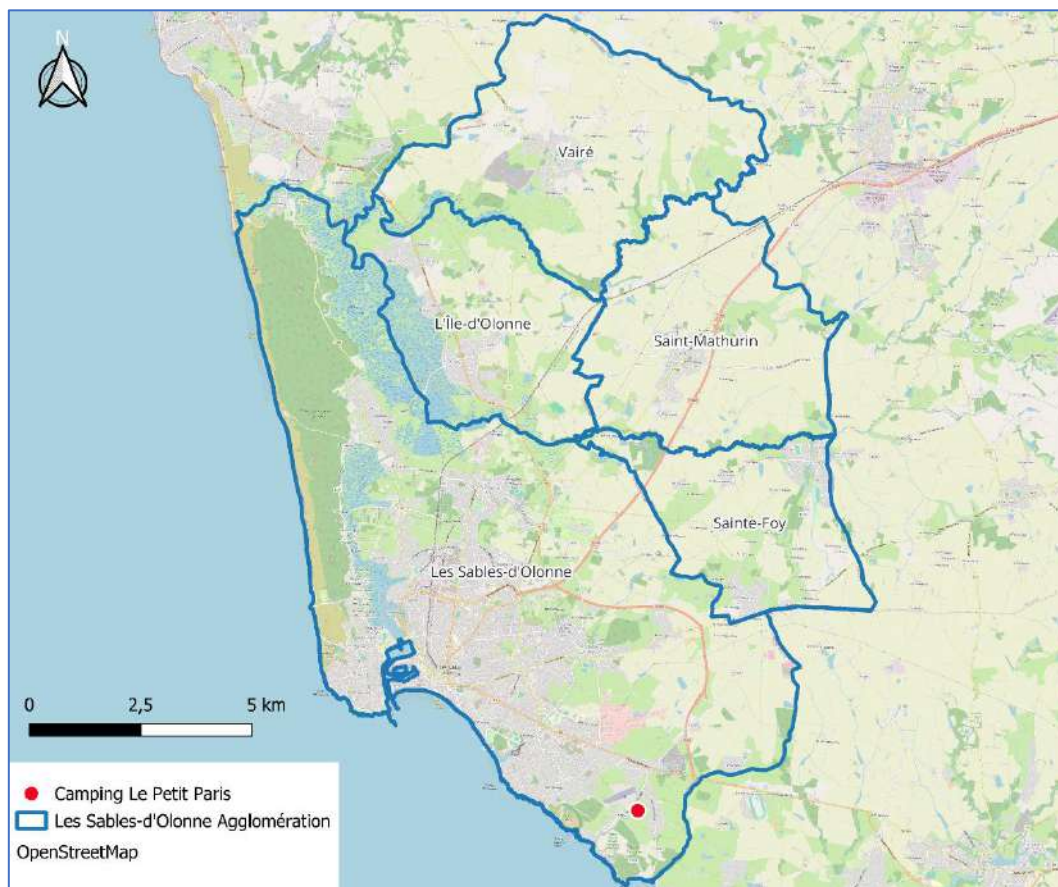


Figure 2 : Plan de situation du site au 1 / 100 000^{ème} [AGGRA Concept, Mai 2025]

Elle comptait 48 740 habitants en 2022 et est considérée comme une petite ville selon la grille de densité de l'INSEE, elle est également la deuxième ville la plus peuplée de Vendée, après la Roche-sur-Yon.

L'historique ortho-photographique permet de visualiser que le site du camping Le Petit Paris était à l'origine composé de parcelles agricoles ceinturées de haies. C'est à partir de 1983 que les premiers aménagements du camping ont eu lieu. L'évolution du site de l'étude entre 1950 et aujourd'hui est présentée sur la figure suivante.

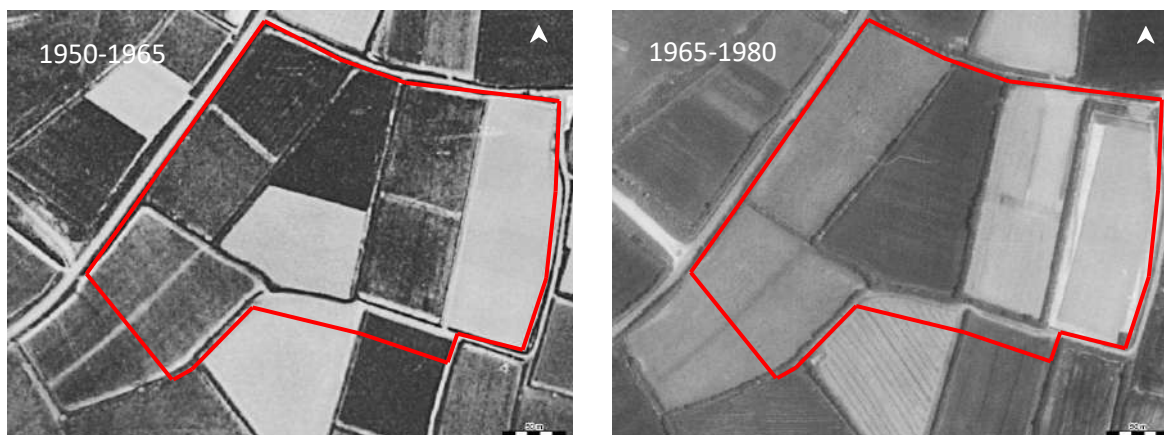




Figure 3 : Historique ortho-photographique et évolution du site d'étude entre 1950 et 2025 [remonterletemps.ign.fr]

2.2. A PROPOS DU PROJET

Le site du projet s'inscrit dans un paysage diversifié, dans une zone faiblement urbanisée, avec un paysage bocager marqué, comprenant des prairies et des parcelles cultivées. Des petits boisements sont également présents à proximité.

Le présent projet prévoit de restructurer le camping existant et de l'étendre, avec l'installation de 66 emplacements supplémentaires. Cette extension est prévue sur une surface de 28 168 m². Ce projet portera ainsi la capacité du camping de 186 emplacements à 252 sur une surface finale exploitée de 69 217 m².

Le site sera végétalisé avec de nombreuses plantations d'arbres et de massifs notamment au niveau des abords des accès, mais aussi sur la zone en prairie, avec des essences locales. Des aménagements piétons seront mis en place afin de favoriser les modes de déplacements doux, le quartier piéton « Pêcherie » sera créé, ainsi que des cheminements entre les différents espaces.

La création d'une mini-ferme et de noues paysagères sera prévue au niveau des zones humides. Les aménagements paysagers seront réalisés avec des essences à faible pouvoir drainant, recréant ainsi le paysage environnant. La continuité paysagère sera maintenue et valorisée de manière à permettre l'inclusion du projet dans son paysage environnant.

Les aménagements prévus pour le camping seront implantés sur des zones prairiales au Sud et à l'Est du camping existant, entourées par des haies. La partie à l'Est est actuellement occupée par des



moutons et un âne. La parcelle au Sud correspond à une prairie, fauchée plusieurs fois par an pour la production de foin. Le périmètre est présenté sur la figure 4 ci-dessous.



Figure 4 : Vue aérienne du projet au 1 / 10 000^{ème} [AGGRA Concept, Mai 2025]

Le périmètre cadastral total du projet est situé sur la commune des Sables-d'Olonne et est prévu en zone Ut (réservé aux équipements d'hébergements touristiques et de loisirs), sur les parcelles OD : n°521 (p), 1477, 1479, 1807 et 1809, soit une surface de 28 168 m² pour l'extension. Le camping existant est situé sur les parcelles cadastrales OD 1806, 1808, et 1841 soit 41 049 m². Le tableau suivant présente les informations concernant les parcelles cadastrales dédiées aux aménagements.

Tableau 1 : Détails des parcelles du camping

Commune	Feuille	Section	Numéro	Surface cadastrale (m²)	Surface concernée par l'aménagement (m²)
LES SABLES-D'OLONNE	1	D	521 (p)	9 465	9 465
			1477	1 334	1 334
			1479	1 512	1 512
			1806	7 577	-
			1807	4 839	4 839
			1808	3 692	-
			1809	11 018	11 018
			1841	29 780	-
TOTAL				69 217	28 168

Les parcelles cadastrales concernées par le projet sont présentées sur la figure 5 ci-dessous.



Figure 5 : Parcelles cadastrales concernées par le projet [AGGRA concept, Mai 2025]

Les travaux seront réalisés en plusieurs phases : la première tranche prévoit l'extension sur la parcelle n°521 (p) en partie Sud-Est du camping. Les autres phases du projet se feront en suivant la commercialisation de cette première extension, et se réaliseront d'octobre à mars sur la période de fermeture, ce qui permet également de réaliser des travaux en dehors des périodes de reproduction de la plupart des espèces animales, en dehors de la période de nidification des oiseaux et en dehors de la période de floraison de la plupart des espèces floristiques.

Le site sera ouvert du mois d'avril à septembre, soit une période d'ouverture saisonnière classique pour l'activité de camping. La mise en place de 66 emplacements supplémentaires et des espaces collectifs destinés à accueillir une clientèle additionnelle engendrera du trafic de véhicules légers en période d'ouverture. Des circulations de véhicules de chantier type poids lourds sont attendues sur la période des travaux. En phase de travaux, des nuisances sonores pourront être émises temporairement. En phase d'exploitation, les emplacements pourront être source de bruit en journée et en début de soirée. Les hébergements pourront générer des émissions lumineuses qui seront restreintes au site. L'éclairage sera réduit au maximum sur les espaces communs et adaptés à la trame noire.

3. SYNTHÈSE DES OBJECTIFS DE L'ÉTUDE

Afin de répondre au besoin du dossier, le bureau d'études AGGRA Concept a été sollicité pour réaliser une expertise naturaliste afin de préciser les connaissances relatives à la faune et à la flore sur le site du projet et d'appréhender les impacts persistants, transitoires et résiduels du projet.



Les objectifs de cette expertise sont :

- D'établir une liste des espèces animales et végétales fréquentant le site permettant d'évaluer la richesse écologique du site ;
- De comprendre les interactions et la dynamique au sein de cette richesse écologique ;
- De définir les problématiques et enjeux écologiques potentiels, les secteurs sensibles en termes de réservoir de diversité biologique, zones de ressources, zones de reproduction, couloirs préférentiels de déplacements ;
- D'identifier les impacts prévisibles, temporaires et permanents, réversibles et irréversibles du projet sur la biodiversité présente sur le site et proposer des mesures d'évitement, réductrices, compensatoires et/ou correctrices adaptées.

Pour y parvenir, les missions réalisées sont les suivantes :

- Analyse cartographique des milieux naturels réglementés et/ou à enjeux et du contexte paysager proche ;
- Pré-diagnostic écologique à partir d'une synthèse des ressources bibliographiques des statuts réglementaires et patrimoniaux des habitats naturels et des espèces ;
- Inventaires floristiques et faunistiques : recensement et localisation des espèces présentes et des habitats, identification des espèces patrimoniales, menacées et/ou protégées ;
- Analyse, hiérarchisation et synthèse des statuts et évaluation des enjeux écologiques potentiels du site par taxon et par habitat.

4. INTERVENANTS A L'ETUDE

Le tableau suivant présente les personnes intervenues pour cette étude :

Tableau 2 : Liste des intervenants à l'étude

Intervenants	Structure	Objet de l'intervention
Eloïse THOMAS	AGGRA Concept	Expertise pour l'ensemble des taxons faune-flore-habitats, cartographie et rédaction
Lucile ELOY		
Lucie ROBIN		Synthèse des données bibliographiques, cartographie et rédaction
Marianne LE BORGNE		Inventaire de la flore
Clément JOUBEL		Inventaire des zones humides pédologiques
Calyse BONAMY		Relecture
Louis DEROCHÉ	EN3CO	Expertise faune

II. ETAT INITIAL

1. DEFINITION DES ZONES D'ETUDES

Plusieurs échelles de réflexion ont été utilisées pour l'analyse en fonction des données bibliographiques disponibles et des prospections de terrain menées en vue de définir les enjeux environnementaux et les sensibilités écologiques liées au périmètre du projet et aux zones à proximité.

Pour le recueil bibliographique :

- **Aire d'étude éloignée (AEE)** : une aire constituée d'un rayon de 5 km autour de la zone d'étude considérée est prise en compte pour le recueil des zones comprenant une délimitation des milieux naturels réglementés ou patrimoniaux, et les continuités écologiques, ainsi que l'usage des sols, afin d'en apprécier les enjeux globaux. En ce qui concerne les enjeux relatifs aux zones humides et cours d'eau, ce périmètre est restreint à 1 km autour de la zone du projet pour garantir une prise en compte plus fine des secteurs liés à la trame bleue ;
- **Périmètre bibliographique d'observation des espèces et des habitats** : les données bibliographiques traitées prennent en compte les observations naturalistes (faune et flore) effectuées sur la commune des Sables-d'Olonne.

Ces périmètres sont présentés sur la figure suivante.



Figure 6 : Différents périmètres utilisés pour l'analyse des données bibliographiques [AGGRA Concept, Mai 2025]

Pour les prospections de terrain :

- **Périmètre du projet ou zone d'implantation potentielle (ZIP)** : qui correspond à l'emprise stricte du projet (environ 2,8 ha). C'est au sein de ce périmètre que la majorité des investigations naturalistes ont été menées en vue de répertorier les différents taxons ayant fait l'objet d'un inventaire ;
- **Aire d'étude rapprochée (AER)** : qui prend en compte soit en intégralité soit partiellement, les parcelles qui sont situées à proximité immédiate de la zone d'implantation du projet. Des inventaires ciblés sur des habitats pouvant représenter un enjeu ou sur des groupes d'espèces à enjeux forts ont été réalisés au sein de ces zones, en vue de définir les enjeux patrimoniaux et les continuums écologiques potentiels associés. Pour cela, une zone tampon de 50 m autour du périmètre de densification a été définie, correspondant à une surface totale d'environ 9 ha. Des investigations approfondies ont ainsi été réalisées cette surface.

Ces périmètres sont présentés sur la figure ci-dessous.

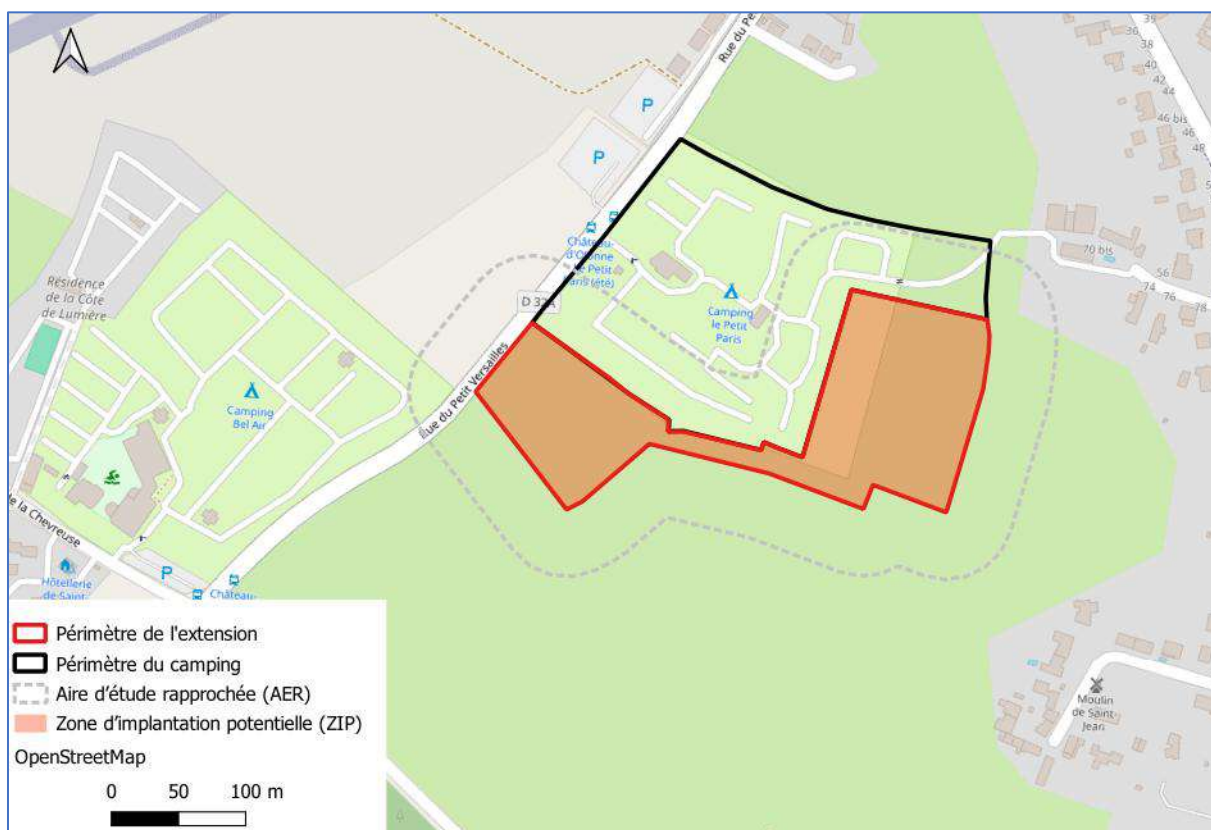


Figure 7 : Périmètres de prospections terrain [AGGRA Concept, Juillet 2025]

2. USAGES DES SOLS DANS LE PERIMETRE DE L'AEE

Situé au sein du bocage rétro-littoral Sud-vendéen, le périmètre de l'aire d'étude éloignée est marqué par une forte influence agricole dans le façonnement des paysages, avec une alternance de parcelles cultivées et pâturées, ainsi qu'un réseau bocager encore relativement présent le long de ces parcelles.

Au Nord-Ouest du site d'étude, des zones urbaines sont présentes, avec de nombreuses surfaces artificialisées : tissus urbains continus et discontinus, zones industrielles ou commerciales et installations publiques, mais aussi des zones portuaires et un aéroport au Nord-Ouest du site. Le littoral est également marqué par la présence de forêts de conifères.

D'après la nomenclature Corine Land cover 2018, le camping existant est situé sur du tissu urbain discontinu. La zone concernée par l'extension chevauche en partie ce tissu urbain discontinu et sinon correspond à une occupation de « Prairies et autres surfaces toujours en herbe à usage agricole » (voir figure 9).

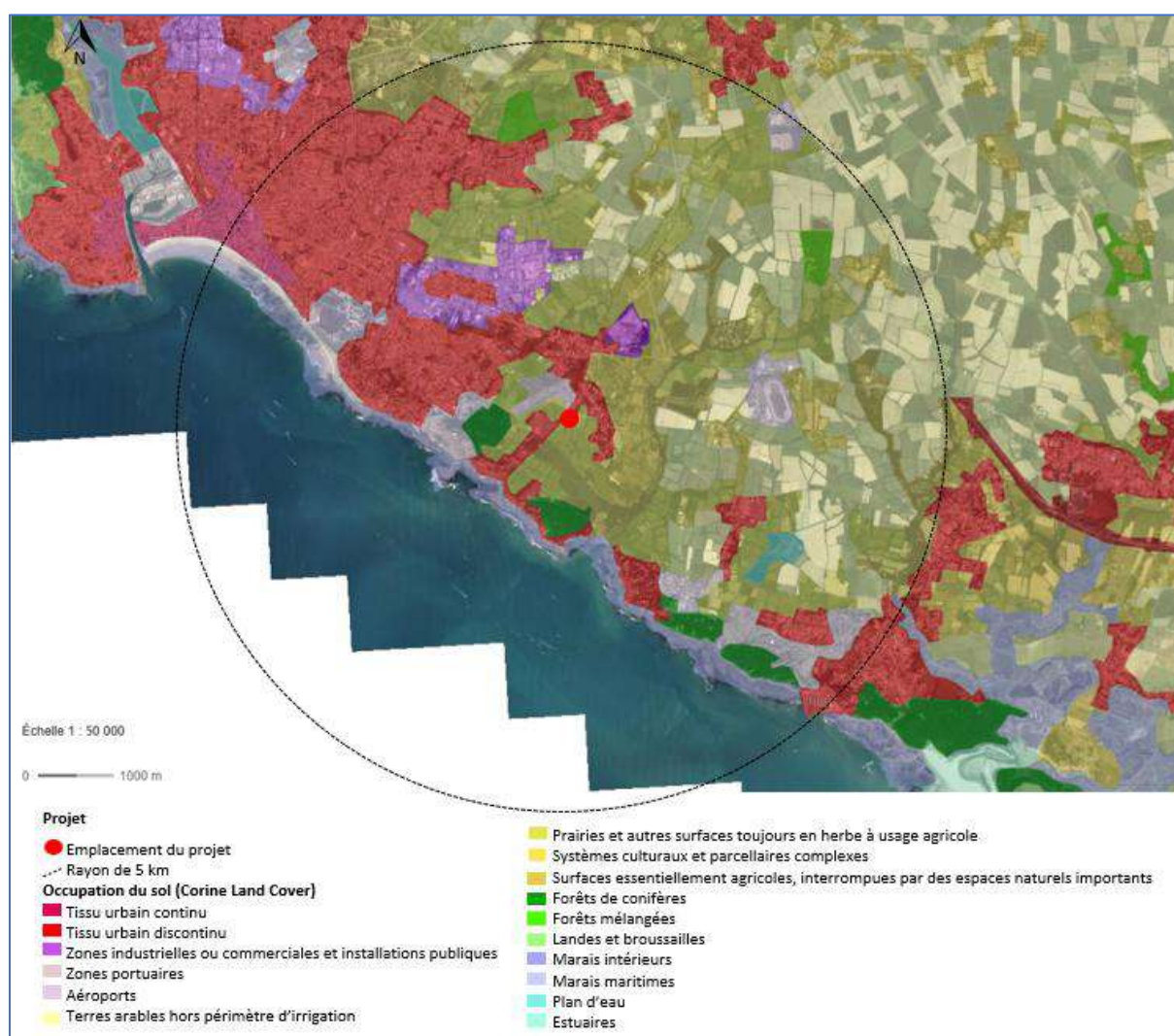


Figure 8 : Usage des sols au sein de l'aire d'étude éloignée du projet [Corine Land Cover, Géoportail]

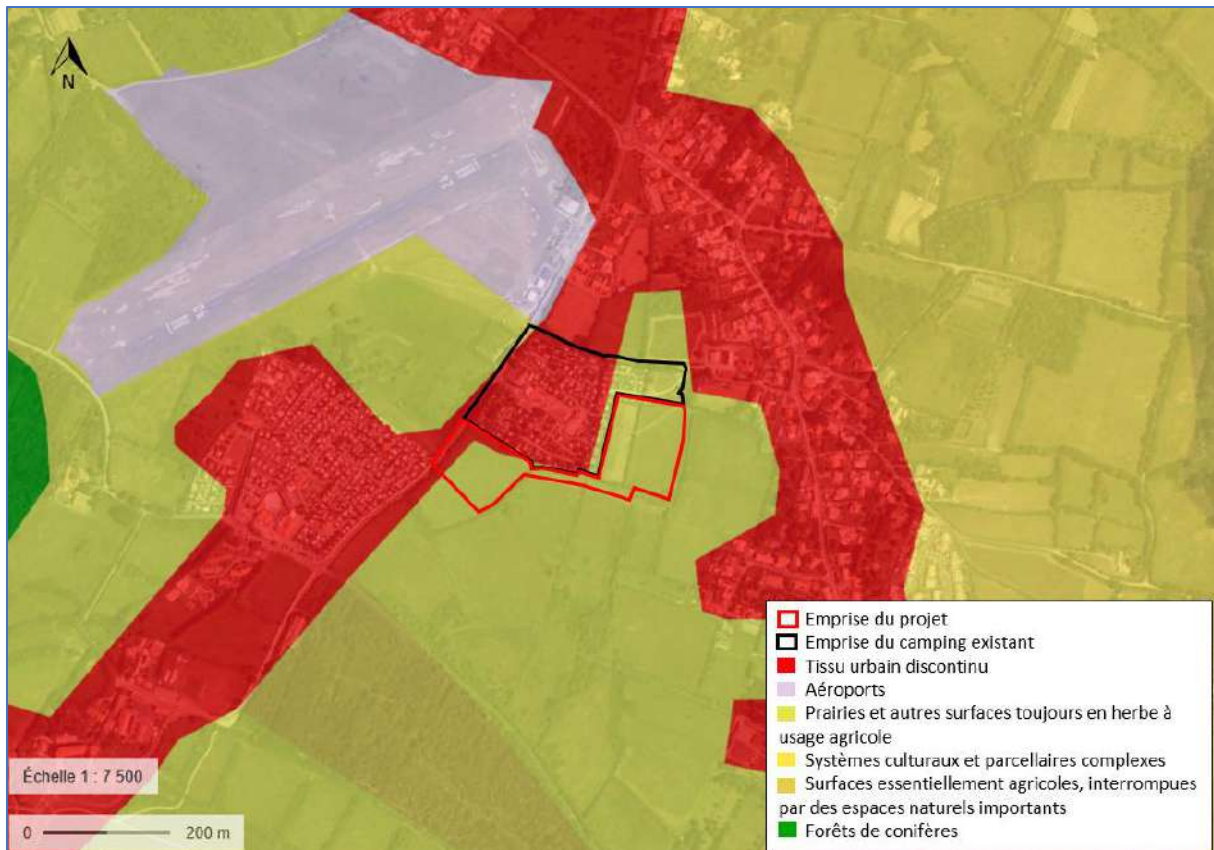


Figure 9 : Usage des sols à proximité immédiate du projet [Corine Land Cover 2018]

3. ZONAGES DES MILIEUX NATURELS A ENJEUX

Le zonage des milieux naturels correspond aux secteurs où l'administration, à l'échelle européenne ou nationale, ou un organisme spécialisé dans la protection du patrimoine naturel via la maîtrise foncière, exerce un rôle pour la préservation des habitats naturels et des espèces animales et végétales d'intérêt communautaire. À ce titre, plusieurs types de protections peuvent être distingués.

3.1. PERIMETRES DE PROTECTION

Il s'agit de zones protégées strictement ou réglementairement contraintes, au titre de la législation en vigueur. Ces périmètres se déclinent à plusieurs échelles et selon plusieurs outils :

- Les **ARRETES DE PROTECTION DE BIOTOPE (APPB)** et les **ARRETES DE PROTECTION DES HABITATS NATURELS (APHN)** visent à assurer la préservation des habitats naturels au titre de la protection des sites d'intérêt biologique. Les périmètres concernés peuvent être par exemple des formations naturelles peu modifiées par l'Homme, mais également des sites artificiels (mines, carrières...). Ces outils, pris par le préfet, sont de nature à limiter, voire interdire, la destruction, l'altération ou la dégradation de ces habitats naturels ;
- Les **RESERVES NATURELLES NATIONALES (RNN)** et les **RESERVES NATURELLES REGIONALES (RNR)** sont des espaces protégés dont le patrimoine naturel est caractéristique et remarquable, tant au niveau de sa diversité biologique terrestre ou marine que des milieux naturels



fonctionnels. Créées par décret ministériel et placées sous l'autorité administrative du préfet dans le cadre de la Stratégie de Création d'Aires Protégées (SCAP), ces zones bénéficient d'une réglementation forte qui vise la conservation des espaces naturels et des espèces associées et sont gérées par un organisme local de protection de la nature ;

- Les **RESERVES BIOLOGIQUES** constituent un statut de protection spécifique aux espaces relevant du régime forestier. Créés par arrêté ministériel, ces outils spécifiques aux forêts publiques visent à maintenir la gestion durable et multifonctionnelle des espaces forestiers remarquables. Du fait de leur statut, les réserves biologiques sont gérées par l'Office National des Forêts (ONF). Deux types de réserves biologiques sont distingués : les **RESERVES BIOLOGIQUES INTEGRALES (RBI)**, qui interdisent la destruction, l'altération ou l'exploitation sylvicole dans les zones concernées, dans le but de protéger et de suivre l'évolution naturelle des forêts, le fonctionnement des écosystèmes et le développement de la biodiversité associée aux arbres âgés et au bois mort (insectes et autres organismes saproxylophages, champignons...) dans des conditions supposées proches de ce qu'elles seraient en l'absence d'impacts anthropiques ; et les **RESERVES BIOLOGIQUES DIRIGÉES (RBD)**, qui ont pour objectif la conservation de milieux ou d'espèces remarquables et vulnérables au travers une protection réglementaire et une gestion conservatoire spécifique. Les réserves biologiques dirigées peuvent également être représentées par des milieux naturels intra-forestiers, périphériques et non boisés (dunes, pelouses sèches, prairies humides, tourbières...) qu'il convient de protéger de la colonisation naturelle par la végétation forestière et dont la préservation et la gestion conservatoire représente un enjeu écologique important ;
- Les **PARCS NATIONAUX (PN)** visent à protéger de grands ensembles d'écosystèmes terrestres ou marins, reconnus pour leur richesse naturelle et paysagère exceptionnelle. Instaurés par décret du Conseil d'Etat, instruits par le préfet et rattachés à l'Office Français de la Biodiversité (OFB), ces espaces sont voués à protéger et valoriser un ensemble de territoires remarquables et une multitude d'espèces, en les préservant des dégradations et des atteintes susceptibles d'en altérer la diversité, la composition, l'aspect ou l'évolution. Chaque parc national se compose de deux secteurs à la réglementation distincte : une zone de protection centrale appelée « zone cœur » qui relève des espaces prioritaires dans la Stratégie de Création d'Aires Protégées (SCAP), où la réglementation stricte assure une protection forte du patrimoine naturel et paysager, et une zone périphérique correspondant à une aire d'adhésion où les communes volontaires s'engagent dans une politique de développement durable afin d'atteindre les objectifs de protection de la « zone cœur » ;
- Les **RESERVES INTEGRALES DE PARCS NATIONAUX (RIPN)** sont des espaces particuliers de parcs nationaux où une réglementation spécifique supplémentaire s'impose, plus restrictive que la réglementation générale du reste du parc. Edictées par décrets par le conseil d'Etat, elles visent à assurer une protection plus importante de la biodiversité, afin de limiter les perturbations entraînées par l'Homme sur ces zones et de pouvoir suivre l'évolution naturelle des différents écosystèmes ;
- Les **RESERVES DE CHASSE ET DE FAUNE SAUVAGE (RCFS)** et les **RESERVES NATIONALES DE CHASSE ET DE FAUNE SAUVAGE (RNCFS)** sont des aires protégées qui ont pour vocation d'assurer une conservation des milieux naturels et des espèces de faune sauvage (oiseaux migrateurs ou mammifères notamment). Décrétées par arrêtés préfectoraux ou ministériels selon leur



importance et gérées par l'Office Français de la Biodiversité (OFB) la plupart du temps, l'objectif des réserves de chasse et de faune sauvage est de protéger les espèces à forte valeur patrimoniale tout en veillant à maintenir un équilibre sylvo-cynégétique, c'est-à-dire un maintien de la gestion forestière et des activités de chasse dans un équilibre cohérent avec la préservation et le développement des populations de faune sauvage.

3.2. PERIMETRES DE CONCERTATION ET DE CONVENTION

Ces périmètres sont gérés (et financés) dans le cadre d'une convention collective entre plusieurs membres de territoire ou d'entités juridiques. Le réseau le plus développé dans ce fonctionnement conventionnel est le réseau européen Natura 2000. Celui-ci est basé sur deux Directives :

- Directive de l'UE 92/43/CEE du 21 mai 1992 dite « Habitats-Faune-Flore » dont découlent les **ZONES SPECIALES DE CONSERVATION (ZSC)**, espaces désignés sur la base des Sites d'Intérêt Communautaire (SIC) et dont le patrimoine naturel présente un fort intérêt communautaire à l'échelle européenne. Ces zones ont pour but d'assurer le refuge, la survie à long terme des espèces et des habitats particulièrement menacés et à forts enjeux de conservation en Europe. Les états membres doivent alors s'engager à prendre les mesures nécessaires pour le maintien de ce patrimoine naturel dans un état de conservation favorable pour les sites concernés ;
- Directive de l'UE 2009/147/CE du 30 novembre 2009 dite « Oiseaux » dont découlent les **ZONES DE PROTECTION SPECIALE (ZPS)**, espaces où la conservation des oiseaux in situ est une priorité. Comme pour les ZSC, les états membres s'engagent à prendre les mesures réglementaires ou contractuelles nécessaires à un maintien de conservation favorable de l'avifaune dans les zones désignées.

D'autres entités issues de conventions internationales existent également :

- Les **SITES RAMSAR** sont des espaces désignés en application de la Convention relative aux zones humides d'importance internationale et qui visent à promouvoir la conservation et l'utilisation rationnelle des zones humides, en maintenant une diversité biologique et les services écosystémiques associés. Même si la délimitation au travers cette convention n'impose pas de protection réglementaire, l'inscription d'un site Ramsar se superpose le plus souvent à une protection réglementaire nationale ;
- Les **RESERVES DE BIOSPHERE (RB)** sont des territoires désignés par l'UNESCO et qui ont pour but de concilier la conservation de la biodiversité, des paysages, des écosystèmes avec le développement d'une économie durable au travers des systèmes sociaux et écologiques soutenables pour l'environnement et un appui de la recherche scientifique et de la formation à l'environnement sur le territoire concerné. Elles intègrent la plupart du temps des zones protégées par une réglementation nationale à des zones tampons dans lesquelles l'utilisation durable des ressources sur le territoire est favorisée par les politiques locales. Comme pour les sites Ramsar, ces zones n'imposent pas de réglementation, mais se basent la plupart du temps sur des zones où les législations existantes en matière d'environnement sont plus importantes que sur le reste du territoire ;



- Les **PARCS NATURELS REGIONAUX (PNR)** sont de vastes territoires ruraux ou péri-urbains présentant un fort intérêt culturel et naturel, créés à l'initiative des régions et des collectivités territoriales. Ces espaces veillent au développement et à l'aménagement durable de leur territoire et à la protection du patrimoine naturel, historique et paysager, au travers de la valorisation et de la préservation des ressources naturelles caractéristiques, des sites remarquables et du maintien de la diversité biologique. Cet outil peut notamment amener une prise en compte plus importante de l'environnement dans les documents d'urbanisme.

3.3. PERIMETRES D'INVENTAIRES

Ces zonages correspondent à des périmètres qui ont fait état d'un inventaire du patrimoine naturel et qui justifient de fonctionnalités « écologiquement intéressantes ». Sous l'égide du Ministère de l'Environnement, ils contribuent à la connaissance du patrimoine naturel national. Ils ne présentent pas de statuts de protection, mais peuvent conduire à réglementer l'occupation du sol et sont la traduction de la prise en compte des enjeux écologiques dans les documents d'urbanisme. Au-delà de l'aspect strictement juridique, ces inventaires donnent de précieuses indications sur la qualité des milieux naturels et sur les espèces patrimoniales. Le plus connu des réseaux de connaissance du patrimoine naturel est le dispositif des Zones Naturelles d'Intérêt Ecologique, Faunistique ou Floristique (ZNIEFF) qui se déclinent en deux catégories :

- Les **ZNIEFF DE TYPE I** recensent les secteurs d'unités écologiques de grande richesse patrimoniale (milieux rares ou représentatifs, espèces protégées et/ou patrimoniales...) et sont souvent de superficie limitée ;
- Les **ZNIEFF DE TYPE II** définissent les ensembles naturels homogènes riches et/ou peu modifiés et dont la richesse écologique est remarquable. Leur délimitation s'appuie sur leur rôle fonctionnel dans les connectivités écologiques et leur potentialité biologique. Elles sont souvent de superficie assez importante et assurent la plupart du temps, le lien entre plusieurs ZNIEFF de type I géographiquement proches.

D'autres zonages viennent compléter ces réseaux de connaissance du patrimoine naturel dont les **ZONES IMPORTANTES POUR LA CONSERVATION DES OISEAUX (ZICO)**, qui sont des sites identifiés comme importants pour la reproduction, le développement, la migration ou l'hivernage de certaines espèces d'oiseaux d'importance communautaire. Souvent intégrée au dispositif ZNIEFF et Natura 2000, la liste des ZICO n'est plus actualisée depuis 1994 et les données servent souvent d'orientation sur des zones historiquement intéressantes en ce qui concerne le développement de l'avifaune, plus que de réelles bases pour l'élaboration de projets d'aménagement et de gestion.

3.4. PERIMETRES DE MAITRISE FONCIERE

Ces territoires correspondent à des secteurs acquis par des structures associatives dans le but de gérer et de protéger des espaces naturels. La plupart de ces structures (**CONSERVATOIRE D'ESPACES NATURELS, CONSERVATOIRE DU LITTORAL**) sont impliquées dans le déploiement des politiques publiques en matière de préservation des ressources naturelles et de la mise en œuvre du réseau Natura 2000 et, à ce titre, peuvent être amenées indirectement à réglementer l'espace naturel. La maîtrise foncière peut également s'exercer au travers d'autres dispositifs comme les **ESPACES NATURELS SENSIBLES (ENS)**, qui



sont des espaces acquis par les départements qui visent à préserver la qualité de sites fragiles, paysages, habitats et ressources naturelles d'intérêt au travers des mesures spécifiques de protection et de gestion des espaces pour répondre aux enjeux écologiques. Ils permettent aux Conseils départementaux de créer des zones de préemption (DPENS) sur des sites qui présentent la particularité de présenter une fragilité ou une menace sur le court à long terme. Outre cet objectif, les ENS peuvent être aménagés et entretenus dans un but d'ouverture au public et de sensibilisation à l'environnement, sauf exception justifiée par la fragilité du milieu. Cet outil s'articule la plupart du temps avec d'autres outils de protection et de concertation existants.

3.5. IDENTIFICATION ET DESCRIPTION DES ZONAGES REGLEMENTAIRES DANS L'AIRE D'ETUDE ELOIGNEE

D'après les données des différents zonages de milieux naturels, **le périmètre du projet ne se situe pas sur un zonage naturel**. Cependant, **plusieurs zonages naturels se situent à proximité, au sein de l'aire d'étude éloignée (5 km) du projet**. Les informations concernant ces zonages sont répertoriées dans le tableau ci-dessous. Ils sont localisés sur les figures suivantes.

Tableau 3 : Tableau récapitulatif des milieux naturels à enjeux

Tableau 5 : Recensement des milieux naturels d'enjeux

LISTE DES ESPACES NATURELS D'INTERET IDENTIFIES AU SEIN DE L'AEE				
Type de périmètre	Nom	Surface et distance vis-à-vis du projet		Enjeux
Zonages réglementaires				
Aucun zonage règlementaire présent au sein de l'AEE du projet				
Zonages de concertation et de convention				
ZSC	Marais de Talmond et zones littorales entre les Sables-d'Olonne et Jard-sur-Mer (ID : FR5200657)	2 227 ha	500 m	Habitats, flore
ZPS	Secteur marin de l'île d'Yeu jusqu'au continent (ID : FR5212015)	245 003 ha	1,6 km	Avifaune
ZPS	Pertuis charentais – Rochebonne (ID : FR5412026)	817 824 ha	4,7 km	Avifaune
ZSC	Pertuis Charentais (ID : FR5400469)	455 231 ha	4,7 km	Habitat, faune marine
Zonages d'inventaires				
ZNIEFF de type II	Bordure littorale au Nord de Bourgenay (ID : 520016279)	270 ha	500 m	Habitats, faune, flore
ZNIEFF de type I	Falaises maritimes à Rumex rupestris entre port Bourgenay et les Sables-d'Olonne (ID : 520016280)	110 ha	1,4 km	Habitats, flore
Périmètre de maîtrise foncière				
Territoire du Conservatoire du Littoral	Puits d'Enfer	25 ha	930 m	Flore
Territoire du Conservatoire du Littoral	Le Bois Saint-Jean	27 ha	1,2 km	Habitats

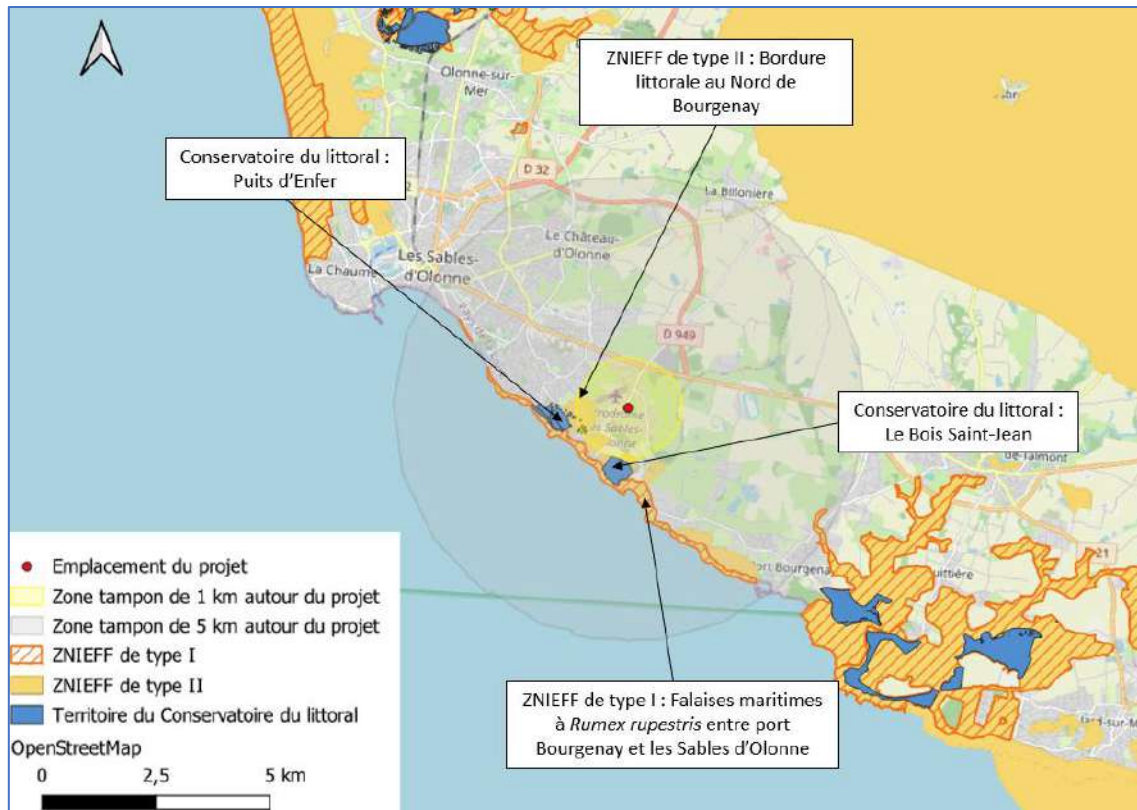


Figure 10 : Zonages d'inventaires et périmètres de maîtrise du foncier autour du projet au 1 / 100 000^{ème} [AGGRA Concept, Mai 2025]

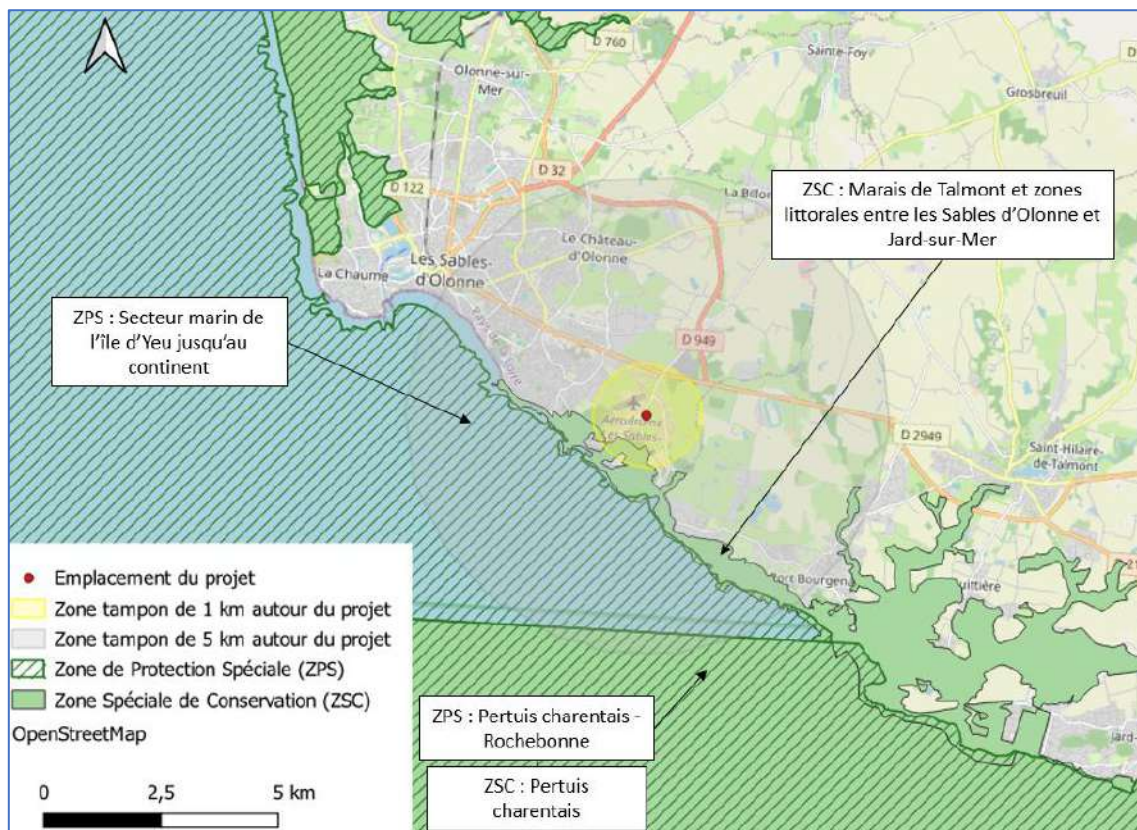


Figure 11 : Zonages de concertation et de convention autour du projet au 1 / 100 000^{ème} [AGGRA Concept, Mai 2025]

**DESCRIPTION DES ZONAGES REGLEMENTAIRES PRESENT DANS LA ZONE D'ETUDE ELOIGNEE (AEE)****ZSC : Marais de Talmond et zones littorales entre les Sables-d'Olonne et Jard-sur-Mer (ID : FR5200657)**

Le site est situé en limite entre le bassin aquitain et le massif armoricain, une discordance est bien visible, ainsi que les fractures entre les séries du Lias et du Jurassique. Il est constitué d'une façade rocheuse le long de l'océan, de zones dunaires étendues avec notamment une flèche en extension, de dunes boisées de grand intérêt botanique et paysager, de quelques pelouses calcaires et landes littorales. Il y a des marais arrière-dunaires dont le fonctionnement est encore peu perturbé.

Le site présente un ensemble de milieux particulièrement variés et globalement bien conservés. La diversité des habitats et des substrats géologiques entraîne une richesse floristique de premier plan. Les boisements de Pin maritime et de Chêne vert, dont certains de taille remarquable, sont des habitats typiques.

La principale vulnérabilité au niveau de ce site est la fréquentation touristique, qui est importante pendant la saison estivale. Plusieurs espèces végétales invasives impactant la biodiversité ont été notées sur le site (Herbe de la Pampa, Baccharis, Jussie, Robinier faux-acacia).

L'exploitation de ressources sur le site peut avoir des impacts positifs ou négatifs :

- L'élevage permet le maintien de la végétation via le pâturage mais par endroit cause une déstructuration des sols et un appauvrissement du couvert végétal, notamment sur des secteurs de prés salés ;
- Une partie de l'exploitation sylvicole a un impact négatif, certaines orientations sylvicoles visant à privilégier les résineux au détriment des forêts de chênes originelles, et les coupes trop drastiques perturbent ce milieu ;
- Les activités ostréicoles participent au processus de colmatage de l'estuaire ;
- Les pratiques de pisciculture extensive ont un impact plutôt favorable.

ZPS : Secteur marin de l'île d'Yeu jusqu'au continent (ID : FR5212015)

Le site est entièrement marin et se situe au droit du département de la Vendée. Le périmètre s'appuie à proximité des côtes (île d'Yeu comprise) sur la limite de la laisse de basse mer.

Le site est essentiel pour le Puffin des Baléares (*Puffinus mauretanicus*), présent en période inter-nuptiale surtout en juillet et août. La zone comprise entre l'île et le continent voit le stationnement annuel de très nombreux individus de cette espèce pour laquelle la France porte une responsabilité particulière (40 % de la population mondiale stationne dans le secteur). De même, le site est très important en période d'hivernage pour le Plongeon catmarin (*Gavia stellata*), le Guillemot de Troil (*Uria aalge*), le Pingouin torda (*Alca torda*) et la Mouette pygmée (*Larus minutus*). Les eaux de l'île sont également fréquentées par deux espèces en limite Sud de leur aire de répartition et qui pourraient un jour s'installer sur l'île d'Yeu : le Fulmar boréal (*Fulmarus glacialis*) et le Cormoran huppé (*Phalacrocorax aristotelis*). Enfin, un grand nombre d'espèces d'oiseaux marins fréquente le site en période de migration pré et postnuptiales, parfois en effectifs très importants, comme le Fou de Bassan (*Morus bassanus*), le Grand Labbe (*Catharacta skua*), la Mouette tridactyle (*Rissa tridactyla*), la Sterne caugek (*Sterna sandvicensis*), l'Océanite tempête (*Hydrobates pelagicus*). De nombreux autres oiseaux utilisent cette zone comme zone d'hivernage, de migration ou pendant toute l'année.

Compte tenu de son caractère totalement marin et des regroupements d'oiseaux observés (en particulier en période d'hivernage), le site est particulièrement vulnérable aux pollutions marines.



ZPS : Pertuis charentais – Rochebonne (ID : FR5412026)

Ce site entièrement marin prend en compte une partie du plateau continental et les eaux littorales, englobant le plateau de Rochebonne. Ses limites côtières sont présentées par des laisses de mer, ce qui inclut la zone d'estran. Le périmètre s'appuie sur les zones les plus importantes pour la présence des cortèges d'oiseaux remarquables migrateurs et hivernants, en considérant les secteurs d'hivernage, de stationnement et de passage préférentiel des oiseaux marins, tant côtiers que pélagiques. Les zones préférentielles sont réparties sur l'ensemble du site et sont fortement liées aux comportements alimentaires des oiseaux et à la présence de nourriture, constituée essentiellement de poissons, crustacés, vers et mollusques.

Avec 40 % de la population mondiale de Puffin des Baléares (*Puffinus mauretanicus*), espèce fortement menacée au niveau mondial, ce site représente une de ses principales zones de stationnement inter-nuptiale et de passage sur la façade Atlantique. L'ensemble de la côte constitue un site majeur d'hivernage et de halte migratoire pour de nombreux limicoles, comme le Bécasseau sanderling (*Calidris alba*), le Tournepierre à collier (*Arenaria interpres*) et le Grand gravelot (*Charadrius hiaticula*). D'autres espèces de limicoles sont également présentes sur les vasières où elles s'alimentent : la Barge à queue noire (*Limosa limosa*), le Courlis cendré (*Numenius arquata*) et le Courlis corlieu (*Numenius phaeopus*). De nombreux autres oiseaux utilisent cette zone comme zone d'hivernage, de stationnement ou de passage.

Les principales menaces contre le site sont les intrusions et perturbations humaines, les sports nautiques, et la pollution des eaux de surface.

ZSC : Pertuis Charentais (ID : FR5400469)

Ce site marin rassemble plusieurs caractéristiques écologiques qui en font l'originalité et en expliquent l'intérêt biologique : eaux de faible profondeur en ambiance climatique subméditerranéenne, agitées par d'importants courants de marée, enrichies par les apports nutritifs de quatre estuaires (Lay, Sèvre Niortaise, Charente et Seudre) et sous l'influence de celui de la Gironde.

Le site abrite une mosaïque d'habitats naturels remarquables de par leur qualité et leur surface, certains sont visés par la convention OSPAR, comme les bancs de *Modiolus modiolus*, les bancs intertidaux de *Mytilus mytilus edulis* sur sédiments mixtes et sableux, les récifs de *Sabularia spinulosa* et les colonies de Pénatules et de mégafaune fouisseuse.

Ce site abrite des espèces à enjeux comme l'Esturgeon d'Europe (*Acipenser sturio*), espèce menacée d'extinction, qui ne se reproduit qu'en France à l'heure actuelle qu'au niveau du bassin de la Gironde. Le Grand Dauphin (*Tursiops truncatus*) fréquente régulièrement l'ensemble du secteur qu'il utilise comme zone d'alimentation. Concernant le Marsouin commun (*Phocoena phocoena*), on observe depuis une dizaine d'années un retour progressif de l'espèce au large des côtes françaises. Cette zone constitue, par ailleurs, un couloir migratoire pour les autres espèces de poissons amphihalins : Lamproie marine (*Petromyzon marinus*), Grande Alose (*Alosa alosa*), Alose feinte (*Alosa fallax*), Saumon atlantique (*Salmo salar*) et Lamproie de rivière (*Lampetra fluviatilis*).

Les vulnérabilités auxquelles ce site fait face sont multiples : les pollutions marines par micro et macro-polluants, les pollutions ponctuelles ou diffuses des eaux côtières, la surexploitation des eaux par les industries aquacoles, la dégradation physique des fonds par extraction de granulats, clapages, chalutage et dragage, la navigation professionnelle et de loisirs provoquant potentiellement des collisions accidentelles et les méthodes de pêches dommageables pour certaines espèces.



ZNIEFF de type II : Bordure littorale au Nord de Bourgenay (ID : 520016279)

Cette ZNIEFF s'étend sur 7 kilomètres de littoral entre Port Bourgenay et le Remblais des Sables-d'Olonne.

Les habitats de falaise présentent de nombreux suintements avec replat permettant le développement de groupements végétaux à *Rumex rupestris*, plante particulièrement rare en France. En surplomb de ces falaises, il est possible de trouver des habitats de dunes perchées plus ou moins altérés, présentant une flore remarquable, dont l'Œillet de France, la Linaire des sables, l'Ornithoche penné ou la Renoncule à petites fleurs.

Les Bois de la Mine et de Saint Jean sont des boisements à Chênes verts et Pins maritimes, apportant des milieux complémentaires pour la faune et la flore. Le Bois de la Mine possède notamment quelques mares sur sa face continentale, qui permettent le développement de populations d'amphibiens, d'oiseaux et d'insectes.

Sont également intégrés, la partie aval du vallon humide du ruisseau de la combe ainsi que quelques terrains en friche ou lande à ajoncs notamment en raison de la richesse de leur avifaune. Le ruisseau de la combe a une forte valeur pour les mammifères, avec la présence de la Loutre d'Europe.

ZNIEFF de type I : Falaises maritimes à *Rumex rupestris* entre Port Bourgenay et les Sables-d'Olonne (ID : 520016280)

Cette ZNIEFF est composée d'un ensemble de faciès rocheux remarquables avec un cortège floristique caractéristique, avec des replats et suintements qui permettent le développement de stations de *Rumex rupestris*, plante extrêmement rare sur le plan national. Cette plante inféodée au littoral rocheux est connue en Vendée de quelques stations et est particulièrement sensible aux modifications de la fonctionnalité de ses habitats, au niveau hydraulique en particulier.

Au-delà de *Rumex rupestris*, ces habitats de falaise présentent des groupements végétaux à *Schoenus nigricans* ou encore *Samolus valerandii*. Les dunes perchées permettent notamment le développement de l'Œillet de France et de la Linaire des sables.

Territoire du Conservatoire du Littoral : Puits d'Enfer

En périphérie de Saint-Maixent-l'Ecole, ce site escarpé est classé pour ses qualités paysagères et environnementales mais aussi pour son caractère pittoresque et légendaire. On y observe une flore remarquable dans les boisements des affleurements rocheux.

Territoire du Conservatoire du Littoral : Le Bois Saint-Jean

Le Bois Saint-Jean est un massif forestier d'un seul tenant, situé en bordure immédiate de la mer, sur une dune perchée sur une falaise rocheuse. Il s'étend sur plus de 800 mètres de linéaire côtier et constitue une coupure d'urbanisation entre Château-d'Olonne et Talmont-Saint-Hilaire.

Le Bois Saint-Jean est constitué de formations de Chênes verts, de sous-bois clairs, de Lande Atlantique à Bruyère cendrée (*Erica cinerea*) et Asphodèle (*Asphodelus albus*). La frange littorale présente des faciès de dune grise et des pelouses aérolines en bord de falaise. Une flore riche et remarquable est présente comme *Helianthemum guttatum*, *Linaria arenaria* (Linaire des Sables), *Isoetes hystrix* (Isoète des sables). Le chemin côtier aménagé offre des points de vue remarquables sur la baie de Cayola et les vestiges d'anciennes écluses à poisson.



3.6. ENJEUX CONCERNANT LES ZONAGES REGLEMENTAIRES PRESENTS DANS L'AIRE D'ETUDE ELOIGNEE

Le périmètre du projet n'est concerné par aucun zonage réglementaire. En revanche, au sein de l'aire d'étude éloignée, on retrouve huit zonages d'inventaires :

- Deux ZSC ;
- Deux ZPS ;
- Une ZNIEFF de type I ;
- Une ZNIEFF de type II ;
- Deux territoires du conservatoire du littoral.

L'ensemble des zonages identifiés ont été mis en place pour leurs intérêts écologiques et/ou paysagers. **Aucun de ces zonages ne chevauche le périmètre du projet.** Pour autant, il est possible de retrouver des espèces (faune et/ou flore) déterminantes de ces zonages au sein du périmètre du projet. En revanche, la nature du projet n'impactera pas davantage ces espaces et les espèces qui s'y trouvent, puisque des perturbations sont déjà générées par le camping durant les périodes d'ouverture. La plupart de ces zonages est assez éloignée du projet pour ne pas subir les impacts de celui-ci. De plus, le secteur du projet n'étant pas de nature palustre ou littoral, les enjeux globaux sont à pondérer puisque celui-ci ne sera probablement pas de nature à altérer considérablement la qualité biologique de ces endroits. Les habitats au sein du périmètre constituant des continuités écologiques (haies, boisements, zones humides), seront globalement conservés. 1 088 m² de zones humides seront impactées par la mise en place du projet. Des mesures compensatoires sont prévues.

Dans ce contexte, les enjeux liés aux zonages réglementaires peuvent être considérés comme faibles.

4. TRAME VERTE ET BLEUE

4.1. COURS D'EAU ET MILIEUX HUMIDES – TRAME BLEUE

- **Milieu humide**

D'après l'article L211-7-1 du Code de l'Environnement, on entend par milieu humide, « tous terrains, exploités ou non, habituellement inondés ou gorgés d'eau douce, salée ou saumâtre de façon permanente ou temporaire ; la végétation, quand elle existe, y est dominée par des plantes hygrophiles pendant au moins une partie de l'année ». Ces zones fournissent de nombreux services en termes de filtration et d'épuration de l'eau et sont des zones tampons lors de certaines crues. De nombreuses espèces végétales et animales sont également inféodées à ces milieux et peuvent présenter des sensibilités importantes lorsque ceux-ci sont fragmentés. À ce titre et en raison du caractère stratégique des services rendus par les zones humides, leur « préservation » et leur « gestion durable » sont considérées comme « d'intérêt général » (article L.211-1-1 du Code de l'Environnement). D'un point de vue scientifique, ce sont des milieux variés dont le point commun est une hydromorphie permanente ou temporaire à proximité de la surface du sol. Les zones humides présentent des caractéristiques d'écotones ou zones de transition entre milieu terrestre et milieu aquatique.



Une expertise sur site a été réalisée par le bureau d'études AGGRA Concept en 2023 et complétée 2025, afin de vérifier la présence ou non d'une zone humide, grâce à des prospections sur le terrain. L'identification des zones humides peut se faire grâce à une méthodologie d'identification selon le **critère pédologique**, pouvant être complétée par une méthodologie d'identification selon le **critère floristique**.

- **Analyse du critère pédologique :**

Une étude pédologique a été réalisée **les 23 mai et 1 juin 2023** à partir de sondages à la tarière manuelle permettant de déterminer la nature, la texture et le taux d'hydromorphie du sol. Au total **18 sondages** ont été effectués. Parmi les 18 sondages réalisés, **8 sont caractéristiques de zones humides**.

Ainsi, **deux zones humides ont été identifiées** sur la zone du projet, au sens de l'arrêté du 1er octobre 2009 pour une **surface totale d'environ 11 900 m²**.

- **Analyse du critère floristique :**

Les inventaires de la flore réalisés au printemps et en été 2025 ont permis **d'identifier 16 espèces indicatrices de zones humides**, selon l'arrêté du 24 juin 2008 modifié par l'arrêté du 1er octobre 2009, listées dans le tableau suivant.

Tableau 4 : Espèces floristiques indicatrices de zones humides observées sur le site de l'étude

Nom scientifique	Nom commun	Listes rouges	
		LR F	LR PdL
Arundo donax	Canne de Provence	LC	-
Cardamine pratensis	Cardamine des prés	LC	LC
Epilobium hirsutum	Épilobe hérissé	LC	LC
Hypericum humifusum	Millepertuis couché	LC	LC
Juncus effusus	Jonc épars	LC	LC
Mentha pulegium	Menthe pouillot	LC	LC
Oenanthe silaifolia	Oenanthe à feuilles de silaüs	LC	LC
Plantago major	Plantain majeur	LC	LC
Ranunculus repens	Renoncule rampante	LC	LC
Scrophularia auriculata	Scrofulaire aquatique	LC	LC
Solanum dulcamara	Morelle douce-amère	LC	LC
Stellaria palustris	Stellaire des marais	VU	LC
Anacamptis laxiflora	Orchis à fleurs laches	LC	LC
Juncus bufonius	Jonc des crapauds	LC	LC
Lotus pedunculatus	Lotier des marais	LC	LC
Rumex crispus	Rumex crépu	LC	LC

Afin de déterminer si le site étudié est une zone humide selon le critère floristique il a été nécessaire de déterminer le pourcentage de recouvrement cumulé des espèces caractéristiques de zones humides. Selon les observations réalisées sur le site lors des investigations de terrain, il a été conclu qu'à certains endroits le pourcentage de recouvrement cumulé permet d'attendre 50 % du recouvrement total de la strate herbacée. **Ce critère a été observé au sein de la zone humide pédologique identifiée en 2023. De ce fait, le périmètre de la zone humide reste inchangé à la suite de ces inventaires.**

- **Conclusion :**

Ces inventaires ont permis de mettre en évidence la présence de **zones humides d'une surface globale d'environ 11 900 m² au sein de la ZIP** (voir figure ci-dessous).



Figure 12 : Cartographie des zones humides identifiées sur le site du projet [AGGRA Concept, Novembre 2025]

En appliquant la séquence Eviter-Réduire-Compenser, le porteur de projet a fait le choix de supprimer certains des hébergements prévus ou de les déplacer **de manière à réduire les impacts du projet sur les zones humides**.

C'est pourquoi, le plan de masse a évolué à la suite des inventaires zones humides réalisés sur le site du projet. **Au départ, 4 848 m² étaient impactés.** Après révision du projet, **1 088 m² de zones humides sont impactées.** Des mesures de compensations sont prévues.

- **Zone hydrographique**

La zone d'étude est localisée sur la masse d'eau de surface n°FRGC51 « Sud Sables-d'Olonne ». **Aucun cours d'eau au titre de la police de l'eau ne se situe au sein du périmètre du projet**, on retrouve cependant un cours d'eau dans un rayon de 1 km autour du site du camping : la Combe, située à environ 900 m du camping (voir figure 13 ci-dessous).

Un étang au Nord-Est de l'AER est présent, ainsi qu'un écoulement d'eau classé « indéterminé » au Sud-Ouest, correspondant en partie à une zone humide pédologique identifiée. Les caractéristiques de cet écoulement ne permettent pas de le définir en tant que cours d'eau au titre de la police de l'eau. Ces éléments sont présentés sur la figure 14 ci-dessous.

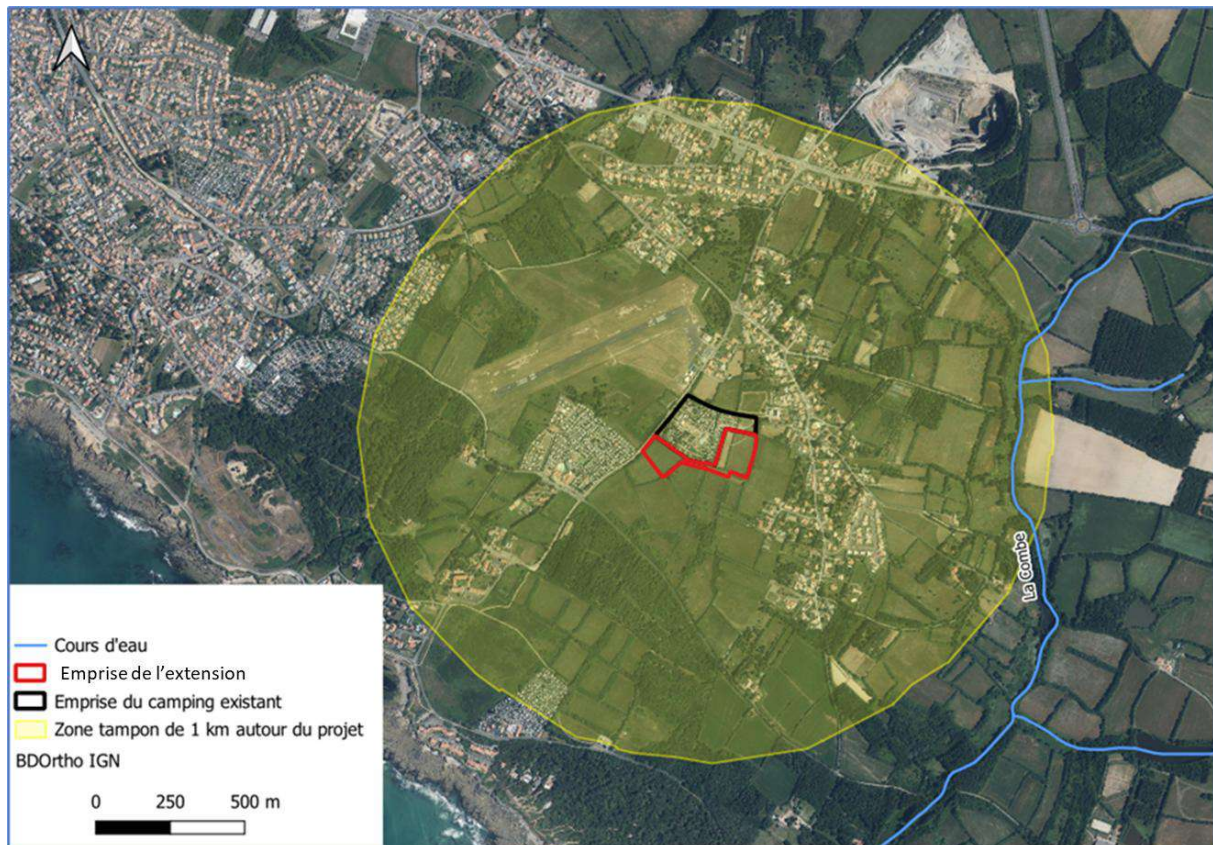


Figure 13 : Réseau hydrographique autour du projet [Vendée.gouv.fr, AGGRA Concept]



Figure 14 : Réseau hydrographique au sein du périmètre de l'étude [AGGRA Concept, Octobre 2025]

4.2. CORRIDORS BIOLOGIQUES TERRESTRES – TRAME VERTE

D'après l'article L371-1 du Code de l'Environnement, les corridors biologiques terrestres sont constitués des espaces naturels ou semi-naturels ainsi que des formations végétales linéaires ou ponctuelles, permettant de relier les espaces naturels bénéficiant d'une réglementation au titre de la préservation de la biodiversité, ainsi que les espaces naturels identifiés comme essentiels dans le développement d'espèces patrimoniales. Leur préservation, considérée comme un enjeu national, vise à maintenir un réseau cohérent pour répondre à l'enjeu de préservation des espèces et des habitats sensibles à cette fragmentation.

Les enjeux relatifs aux corridors biologiques terrestres sont dans la plupart des cas, définis dans le schéma régional d'aménagement et de développement durable du territoire (SRADDET) et dans les schémas régionaux de cohérence écologique (SRCE). Etabli en 2015 pour la région Pays de la Loire, celui-ci décrit les réservoirs de biodiversité, les corridors écologiques et les espaces d'intérêts pour la faune et la flore au niveau régional. De manière complémentaire à la mise en place de la trame verte et bleue, la loi n°2009-967 de programmation relative à la mise en œuvre du Grenelle de l'environnement, dite loi Grenelle 1, institue la stratégie nationale de création d'aires protégées (SCAP). Elle introduit notamment un diagnostic national du réseau actuel de dispositifs de protection du territoire afin de renforcer ce réseau dans les secteurs identifiés comme prioritaires.

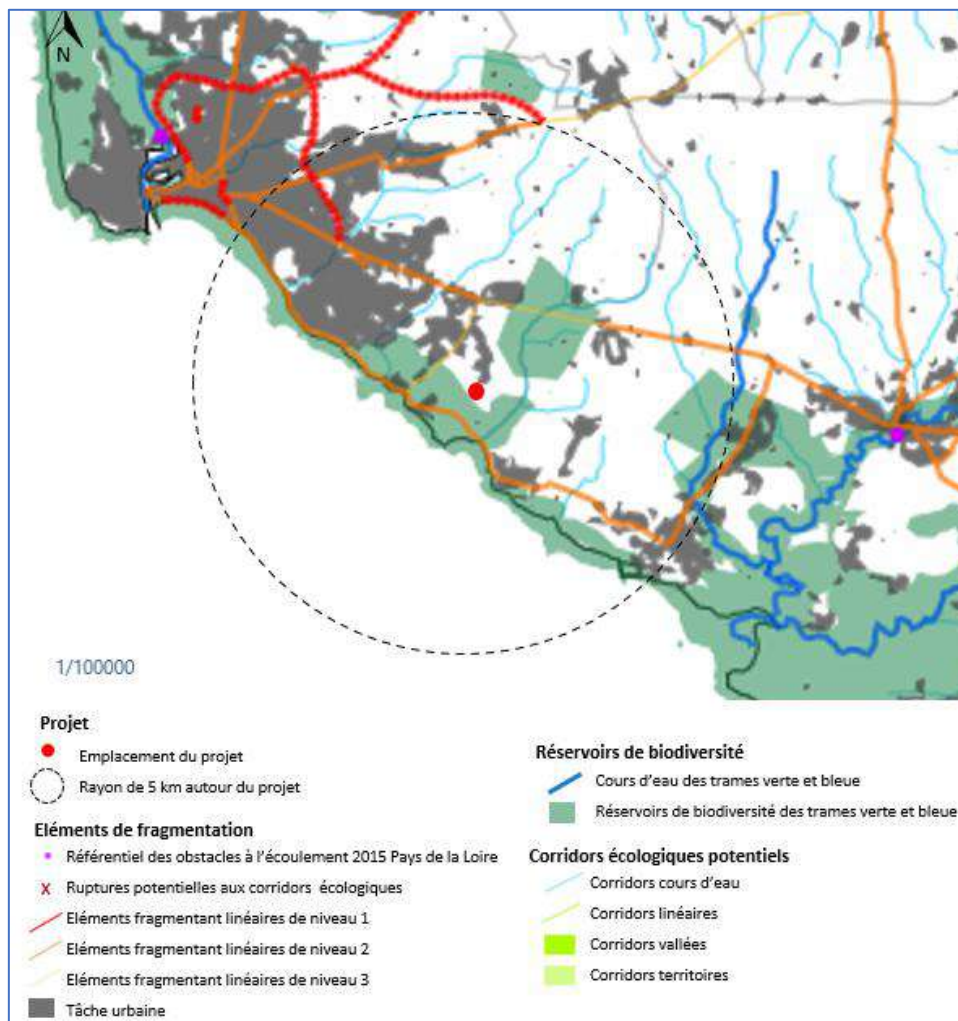


Figure 15 : Réservoirs régionaux de biodiversité et des corridors écologiques régionaux autour du site du projet [SRCE des Pays de la Loire, sigloire]



Conformément au Schéma Régional de Cohérence Ecologique (SCRE) des Pays de la Loire, **la zone est située au sein de l'unité écologique « Bas bocage vendéen »**. Elle est située à proximité d'un **réservoir de biodiversité**, associé aux périmètres de plusieurs zonages réglementaires : une ZNIEFF de type I, une ZNIEFF de type II et une Zone Spéciale de Conservation (ZSC). La biodiversité y est la plus riche, et les milieux naturels y sont très connectés.

Ces espaces de continuités écologiques sont donc à prendre en compte dans le cadre du projet d'extension du camping, de manière à ne pas les impacter.

Les recherches bibliographiques ont permis d'identifier de potentielles continuités écologiques terrestres au sein de l'aire d'étude immédiate et éloignée, notamment associées au réseau bocager et aux forêts à proximité. Les investigations de terrains de 2025, dédiées à l'inventaire de la faune, la flore et les habitats, ont permis de compléter les données bibliographiques et de faire un état des lieux global des différents habitats présents sur site.

La zone correspond à un milieu ouvert, avec une prairie mésophile occupée par des animaux (moutons et âne) à l'Est, et au Sud-Ouest une prairie de fauche. Des haies sont présentes autour du périmètre, constituant un corridor pour des espèces telles que les oiseaux, les petits mammifères, les chiroptères ou encore les reptiles.



Figure 16 : Prises de vue du site d'étude [AGGRA Concept, Mai 2025]



Figure 17 : Localisation des prises de vue [AGGRA Concept, Mai 2025]

Les différents habitats retrouvés au sein du périmètre et à proximité sont définis plus précisément au sein de la partie « IV. 1.3. Résultats des inventaires concernant les habitats ».

4.3. ENJEUX CONCERNANT LES TRAMES VERTE ET BLEUE POUR LE SITE

Le site étant à proximité d'un réservoir de biodiversité et au cœur du bocage, les enjeux liés à la trame verte sont importants. Concernant la trame bleue, les enjeux sont également importants, des zones humides étant présentes au sein du périmètre du projet.

Etant donné que les parcelles dédiées aux aménagements du camping sont en grande partie entretenues (pâturage ou fauchage), des perturbations sont déjà générées par les activités humaines. L'enjeu y reste donc modéré. Cependant, les haies bocagères sur le site ont un intérêt important, et sont à prendre en compte dans le cadre de l'aménagement de l'extension du camping. Il en va de même pour les zones humides. Des mesures d'évitement, de réduction et de compensation des impacts seront mises en place afin de limiter les impacts potentiels sur les continuités écologiques.

Dans ce contexte, les enjeux sont considérés comme modérés pour la trame verte et forts pour la trame bleue à l'échelle du périmètre de l'étude.

III. METHODOLOGIE UTILISEE



1. SYNTHÈSE DES DONNÉES BIBLIOGRAPHIQUES

1.1. METHODOLOGIE CONCERNANT LA FLORE

Les données floristiques présentées sont issues de la base de données OpenObs de l'Inventaire National du Patrimoine Naturel (INPN), qui intègre l'ensemble des spécifications du Système d'Information de l'Inventaire du Patrimoine naturel (SINP), visant à centraliser l'information naturaliste, tant au niveau local que global. OpenObs permet de visualiser l'ensemble des données d'observation naturalistes.

Les bases de données sont majoritairement remplies par un réseau de naturalistes professionnels ou amateurs. Il s'agit de données récoltées de manière opportuniste (issues d'observations ponctuelles) et de données récoltées de façon plus régulière et/ou systématique dans le cadre de suivi protocolé ou d'expertise, issues de divers programmes d'acquisition (inventaires, atlas et suivis d'espèces nationaux, locaux ou territoriaux, programmes de sciences participatives, etc.). La méthodologie de récolte de données est donc hétérogène.

Les informations concernant le caractère invasif de la flore ont été déterminées avec la liste des plantes vasculaires invasives, potentiellement invasives et à surveiller en Pays de la Loire de 2023 par le CBNB (Conservatoire Botanique National de Brest).

L'aire d'étude éloignée du site du projet (zone tampon de 1 km) correspond à la commune des Sables-d'Olonne. Ce sont les données relatives à cette commune qui ont été prises en compte lors de l'analyse bibliographique.

Seules les données s'étalant de la période de 2015 à 2025 ont été gardées pour cette synthèse. Les données antérieures sont considérées comme historiques et peu informatives pour cette étude.

En raison des différentes méthodes d'acquisition de données, la pression d'observation sur la zone est plutôt hétérogène. Il faut donc considérer les éléments qui suivent comme potentiellement incomplets.

1.2. METHODOLOGIE CONCERNANT LA FAUNE

De la même manière que pour la flore, les données bibliographiques herpétologiques, entomologiques, avifaunistiques et mammalogiques disponibles, relatives à la commune des Sables-d'Olonne sur la période 2015-2025 ont été analysées en vue d'identifier les sensibilités liées à la faune dans le périmètre éloigné du projet ainsi que de préétablir les enjeux potentiels.

Les données bibliographiques présentées dans la suite du document sont issues de la base de données de la LPO Vendée et de la base de données OpenObs de l'INPN (Inventaire National du Patrimoine Naturel).



2. METHODOLOGIE D'INVENTAIRES

2.1. FLORE ET HABITATS

Le protocole de prospection sur le site d'étude consiste en la détermination de la diversité des espèces végétales présentes, de leur abondance relative au sein de chaque parcelle échantillonnée et la caractérisation des groupements phytosociologiques (milieux) qui en découlent.

L'inventaire floristique consiste à parcourir la zone de l'emprise du projet et ses alentours immédiats (tampon de 50 m autour de la zone du projet) afin d'établir la liste la plus exhaustive des végétaux présents. Les prospections floristiques sont menées selon un plan d'échantillonnage établi selon des surfaces variables, mais physiologiquement homogènes et équivalentes. Lors des inventaires de terrain, une attention particulière est portée sur les espèces protégées et/ou patrimoniales. Le champ d'investigation systématique de la flore se limite aux ptéridophytes et aux spermatophytes. La nomenclature utilisée pour la détermination et la classification est le référentiel taxonomique établi par le Muséum National d'Histoire Naturelle (MNHN) dans le cadre du Système d'information de l'inventaire du patrimoine naturel (SINP), à savoir TAXREF v.18.0.

Plusieurs passages pendant les périodes d'observation optimales sont également nécessaires afin de couvrir l'ensemble des périodes de floraison de la majorité des végétaux et ainsi établir une liste complète des espèces présentes. Dans le cadre du projet, **trois passages ont ainsi été réalisés en avril, juin et juillet.**

Le nombre d'espèces inventoriées pour chaque entité écologique homogène indique la diversité spécifique d'un milieu et les plus dominantes/caractéristiques par type de milieux ont été prises en compte pour faciliter, à posteriori, la détermination des habitats naturels et semi-naturels, au travers de la caractérisation des groupements phytosociologiques, en complément de l'analyse des orthophotos de l'IGN. La classification des habitats naturels est ensuite rapportée à la nomenclature européenne EUNIS pour établir la patrimonialité et l'enjeu relatif à chaque habitat déterminé. Les enjeux pour chaque habitat déterminé sont exprimés selon 4 modalités (enjeu nul, faible, modéré, fort). Les habitats naturels d'intérêt communautaire listés en Annexe I de la Directive européenne 92/43/CEE (dite Directive « Habitats-Faune-Flore ») possèdent également un code spécifique, annoté le cas échéant. Parmi les habitats d'intérêt européen, ceux possédant une valeur patrimoniale encore plus forte sont considérés à ce titre comme « prioritaires » et sont complétés d'un astérisque (*) après leur code.

2.2. AVIFAUNE

Les populations d'oiseaux ont été recherchées au travers des protocoles semi-quantitatifs par détection visuelle et/ou auditive, sur le site d'étude ainsi que ses alentours immédiats. Après définition de zones représentatives de la diversité des habitats existants sur le territoire étudié, l'inventaire a été réalisé sur la base de la méthode des points d'écoute (Indice Ponctuel d'Abondance ou I.P.A) pour chaque zone précédemment choisie. Cette méthode consiste à dénombrer l'ensemble des oiseaux vus et/ou entendus pendant la session d'échantillonnage. Dans le cadre de cette étude, **4 points d'écoutes différents ont été définis** et chaque session d'écoute a duré 20 min. L'échantillonnage doit être réalisé tôt le matin ou en fin de journée, au moment de la journée où les oiseaux sont les plus actifs et dans des conditions météorologiques favorables (froid, vent fort, forte pluie, brouillard sont proscrits). Les

comportements ont été notés, notamment pour connaître le mode d'utilisation du site par les espèces détectées (nidification, alimentation, transit...). La mise en place de ce protocole permet d'obtenir une bonne représentativité des cortèges avifaunistiques et de tendre à un inventaire exhaustif de la diversité présente.

Concernant les espèces nicheuses, le statut de nidification a été qualifié selon plusieurs niveaux : nidification possible, nidification probable, nidification certaine et indéterminée (oiseaux erratiques, passage en vol près du site ou absence d'information concernant la nidification, annoté « Observé »). Ces niveaux sont octroyés à une espèce selon sa phénologie et l'observation de certains comportements, appelés indices de reproduction et regroupés en plusieurs catégories. Les indices de reproduction et catégories utilisées dans la présente étude sont décrits en Annexe 1.

Les I.P.A sont effectués plusieurs fois, tout au long de l'année, afin d'observer les espèces pouvant utiliser le site en période de nidification, de migration et/ou d'hivernage. Ce sont en tout quatre périodes dans le cycle biologique des oiseaux qui peuvent être distinguées, à savoir la nidification, l'hivernage et les éventuelles migrations prénuptiales et postnuptiales pour les espèces non-sédentaires. Concernant notre étude, seule la période de nidification a été observée. **Au total 4 passages pour relever l'avifaune sur site ont été réalisés les 03/03/2025, 06/05/2025, 24/06/2025 et 17/09/2025.**

Étant donné que la technique des I.P.A s'applique essentiellement aux passereaux et aux ordres apparentés, une recherche qualitative lors des différents points d'écoute a été effectuée permettant de recenser également les oiseaux utilisant un grand espace vital (rapaces, laridés etc...). Enfin, les oiseaux nocturnes ont été détectés à la faveur de sorties nocturnes consacrées à d'autres taxons (amphibiens, chiroptères). La localisation des I.P.A. est donnée sur la figure ci-dessous.



Figure 18 : Localisation des I.P.A. pour l'inventaire de l'avifaune [AGGRA Concept, Octobre 2025]

2.3. AMPHIBIENS ET REPTILES

Au niveau du site d'étude et ses alentours immédiats, les populations d'amphibiens ont été recherchées à l'aide d'inventaires semi-quantitatifs en échantillonnant les adultes par détection visuelle et/ou auditive. Lorsque cela est possible, les pontes et les larves ont également été échantillonnées par contact visuel. Les recherches ont ciblé les milieux aquatiques et humides pendant la période de reproduction ainsi que les habitats terrestres se trouvant à proximité, afin de déterminer les espaces présentant les enjeux les plus importants pour le secteur. Le protocole s'est essentiellement focalisé sur les Anoures. Exceptées les prospections visuelles opportunistes, aucun protocole spécifique n'a été mis en place pour les Urodèles.

Les comptages auditifs ont principalement été réalisés de nuit, à proximité de chaque site aquatique lors des périodes de reproduction, correspondant à la phase où les adultes sont les plus actifs et détectables. L'identification s'est basée sur l'écoute des chants nuptiaux et sur l'observation nocturne des adultes reproducteurs. Plusieurs points d'écoute sont définis sur les sites préalablement déterminés comme les plus favorables au développement des amphibiens.

Concernant les reptiles, deux méthodes de prospections complémentaires ont été mises en place pour rechercher les différentes espèces au sein de la zone d'étude :

- La première méthode est la recherche opportuniste visuelle dans les secteurs les plus favorables. Elle consiste à prospecter les habitats utilisés préférentiellement par les espèces qui se thermorégulent en plein soleil. Les milieux prospectés sont variés : lisières, friches, berges, talus, pierres...
- La deuxième méthode est la recherche orientée sous les cachettes naturelles (pierres, souches...) et artificielles (déchets industriels, constructions...) pour les espèces pratiquant l'insolation indirecte. À cette fin, 4 plaques de chauffe ont été installées comme témoins de suivi au sein de la zone d'étude et disposées en avril au début des prospections. Elles ont été vérifiées lors de chaque visite sur le site. Leur localisation est précisée dans la figure suivante.

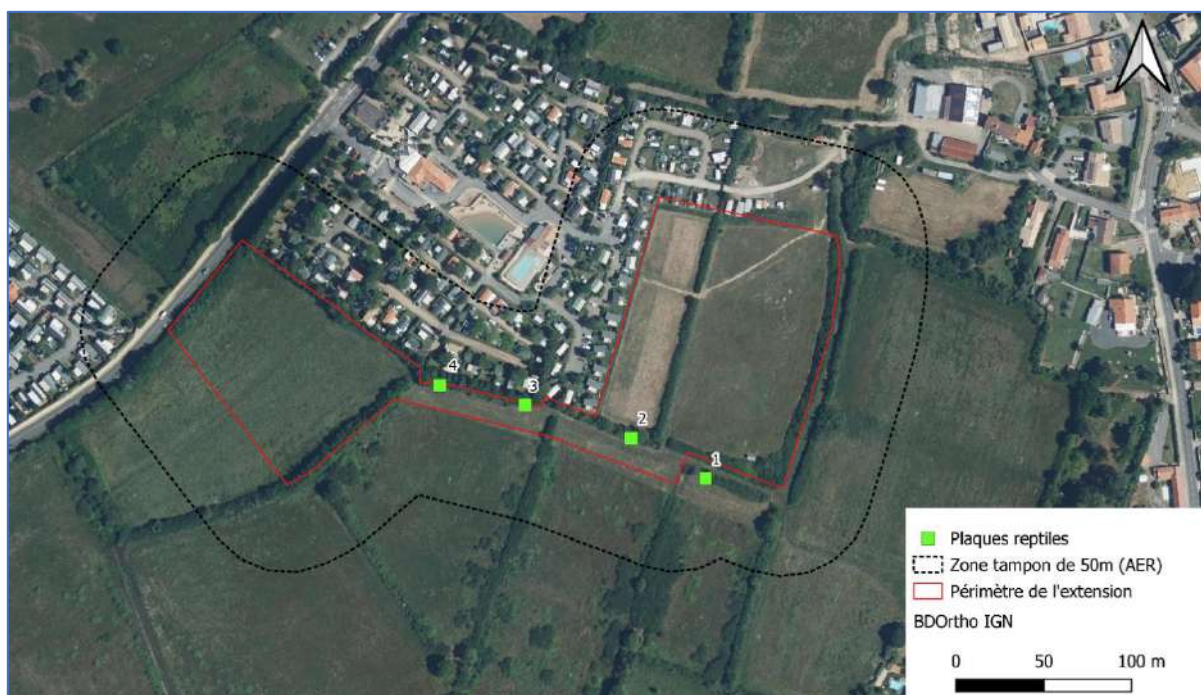


Figure 19 : Localisation des plaques reptiles [AGGRA Concept, Octobre 2025]

2.4. MAMMIFERES TERRESTRES

Pour l'identification des mammifères au sein de la zone d'étude, plusieurs méthodes de prospections ont été mises en place pour rechercher les différentes espèces présentes :

- La première méthode est la recherche opportuniste visuelle dans les secteurs les plus favorables. Elle consiste à reporter tous les individus observés à vue, ainsi que de noter tous les indices de présence (poils, fèces, empreintes, gîtes, ossements, dégâts causés par les grands mammifères ongulés...). Cette technique, essentiellement appliquée pour les grands mammifères terrestres, a l'avantage d'être non-invasive pour la faune sauvage et les milieux naturels et permet d'identifier un large panel d'espèces.
- La deuxième méthode est par la pose de pièges photographique. Les pièges sont déposés de préférence le matin puis relevés le lendemain ou surlendemain. Concernant notre étude, un piège a été installé le 16 avril et le 21 mai 2025. Sa localisation est précisée dans la figure suivante.



Figure 20 : Emplacement des pièges photographiques et des tunnels à empreintes pour micromammifères sur le site de l'étude [AGGRA Concept, Avril 2025]



2.5. CHIROPTERES

La détection et l'identification des chauves-souris par les ultrasons reposent sur le principe de l'écholocation. En effet, les chauves-souris utilisent des ultrasons pour s'orienter et pour localiser leurs proies. Chaque espèce émet des signaux avec des fréquences, des structures, des durées ou des intensités caractéristiques. Le type d'activité (chasse, transit, social) est apprécié d'après la structure des signaux et le rythme des séquences. Ces émissions ultrasonores couvrent une large gamme de fréquences allant de 20 à 120 kHz et présentent des variations de structure et de durée selon le type de milieu ou le comportement adopté.

Pour réaliser ces inventaires, la méthodologie a consisté à définir des points d'écoute sur le site d'étude et ses alentours afin de qualifier les espèces ou groupes d'espèces détectés et de quantifier l'activité globale pour chaque espèce selon son milieu. Un contact correspond à un ou plusieurs signaux sonar ou sociaux émis par un chiroptère. Deux types de méthodologies existent pour l'identification, à savoir la détection hétérodyne (pour l'écoute active) et la détection par expansion de temps (pour l'écoute passive). Dans le cadre de cette étude, l'écoute passive a été la méthode utilisée, grâce à un sonomètre autonome **Wildlife Acoustics Song Meter Mini Bat 2**.

La détection par expansion de temps est une technique qui permet l'enregistrement d'une émission ultrasonore sur un support informatique. Le signal est digitalisé et restitué sous forme analogique, ce qui permet de répéter la séquence au ralenti, pour la rendre audible. Le son restitué peut être analysé de façon fine, car la structure, le rythme et l'intensité du signal sont conservés. L'expansion de temps utilisée lors de cette étude est un ralenti de 10. Les signaux de chauve-souris se situant entre 20 et 120 kHz, ils seront donc rejoués entre 2 et 12 kHz. L'enregistrement des signaux expansés sur le terrain via le détecteur d'ultrasons a permis ensuite d'effectuer une analyse informatique manuelle sur le logiciel spécialisé Kaleidoscope®. Néanmoins, toutes les espèces de chauves-souris ne sont pas systématiquement identifiables en expansion de temps. Lorsque l'identification à l'espèce est impossible, le genre ou groupe est alors annoté.

Les relevés de terrain ont été effectués dans des conditions météorologiques favorables, permettant de garantir une bonne représentativité de l'activité de chacune des espèces, c'est-à-dire par temps clair, sans précipitations et par vent faible.

La position des points d'écoute est définie selon une approche paysagère afin de couvrir la diversité structurelle et écologique du site. **Dans le cadre de cette étude, trois enregistreurs ont été utilisés pour la méthode d'écoute passive, dans la nuit du 20 au 21 mai 2025** (correspondant à la période de **transit printanier**, où les individus se regroupent en colonies de mises bas), dans la nuit **du 24 au 25 juin 2025** (correspondant à la période de **naissance et élevage des jeunes**), et dans la nuit **du 6 au 7 septembre** (correspondant au **transit automnal / swarming**, où les individus se regroupent pour l'accouplement). Les enregistreurs ont été placés au niveau des haies, constituant des lieux de passage propices aux chiroptères (cf. figure suivante).

Enfin, pour compléter les investigations acoustiques, une recherche des gîtes présents sur le site a été effectuée afin de caractériser les éléments du paysage (cavités formées dans le tronc des feuillus, éléments du bâti, site troglodyte...) pouvant être favorables à tout ou partie du développement du cycle biologique des chiroptères présentant un enjeu de conservation local.



Figure 21 : Localisation des enregistreurs à ultrasons pour l'étude des chiroptères au sein de la zone d'étude [AGGRA Concept, Octobre 2025]

2.6. ENTOMOFAUNE

Des passages aléatoires ont été réalisés au niveau du secteur d'étude dans les différents habitats présents dans une zone tampon de 50 m, afin de capturer les espèces d'entomofaune (insectes et arachnides notamment) présents. Une attention particulière a été portée sur les odonates (libellules, demoiselles), les lépidoptères (papillons de jour, zygènes) et les orthoptères (criquets, sauterelles, grillons), groupes qui constituent d'excellents indicateurs biologiques du fonctionnement des milieux. Les autres groupes entomologiques n'ont fait l'objet que d'un inventaire très partiel. Les prospections se sont déroulées lors de la période de vol et de maturation des imagos de préférence en milieu de journée, par temps calme et ensoleillé.

- Lépidoptères : Les lépidoptères ont été inventoriés après détermination visuelle (imagos et chenilles) ou après capture au filet entomologique pour les individus ne pouvant être identifiés en vol. Les prospections ont été réalisées afin de couvrir une large variété de milieux, avec une attention particulière pour les habitats les plus favorables (habitats naturels ouverts, prairies mellifères, haies, bords de chemins, ripisylves).
- Odonates : Les prospections concernant les odonates ont été réalisées à vue ou après capture au filet entomologique pour les individus ne pouvant être identifiés en vol. L'ensemble des milieux favorables au développement des odonates ont été investigués, c'est-à-dire les milieux aquatiques et humides, bordés d'une végétation riveraine, servant de milieux supports pour la



reproduction et les sites de maturation connexes, telles que les lisières ou les clairières forestières ensoleillées.

- **Orthoptères** : L'identification des orthoptères s'est effectuée à vue ou après capture au filet entomologique pour les individus ne pouvant être identifiés au sol ou en vol. Les milieux ouverts et ensoleillés (prairies sèches et humides, pâtures, ourlets forestiers, sols nus) ont été prospectés en priorité. Lorsque l'identification n'a pas pu être effectuée sur place, des clichés photographiques des critères déterminants ont été effectués afin d'établir une identification ultérieure.

Pour compléter ces analyses, les espèces saproxylophages de coléoptères ont fait l'objet de prospections ciblées dans les milieux forestiers, les lisières et les clairières. Certaines espèces patrimoniales ont particulièrement été recherchées, à savoir les capricornes du genre *Cerambyx* ou les espèces de la famille des *Lucanidae* (plus particulièrement *Lucanus cervus*, le Lucane cerf-volant). Une recherche des arbres favorables aux insectes saproxyliques a été menée ; et les prospections nocturnes dédiées aux autres groupes faunistiques ont été utilisées afin de rechercher d'éventuels coléoptères saproxyliques.

3. METHODOLOGIE POUR LA HIERARCHISATION DES ENJEUX

3.1. REFERENTIELS UTILISES

L'évaluation des enjeux associés aux espèces prend en compte l'ensemble des statuts disponibles pour chaque espèce, de manière cumulative et selon leurs degrés de vulnérabilité déterminés d'après les statuts de bioévaluation en vigueur (Listes Rouges nationales et régionales, Annexes des Directives européennes 92/43/CEE dite « Habitats-Faune-Flore » et 2009/147/CE dite « Oiseaux », espèces déterminantes ZNIEFF...). Les espèces à considérer au titre de la biodiversité ordinaire et dont il doit être tenu compte des divers services écosystémiques seront également prises en compte pour évaluer les incidences globales éventuelles.

L'ensemble des référentiels utilisés dans le cadre de cette étude concernant les statuts réglementaires, les statuts de conservation sur les Listes Rouges nationale et régionale et autres statuts complémentaires sont répertoriés dans le tableau suivant. Le détail du contenu des textes réglementaires et des différents articles utilisés est détaillé en Annexe 2.



Tableau 5 : Synthèse des référentiels utilisés

STATUTS RÉGLEMENTAIRES	
Les textes européens	
➤	Directive 2009/147/CE du Parlement européen et du Conseil du 30 novembre 2009 concernant la conservation des oiseaux sauvages ;
➤	Directive 92/43/CEE du Conseil du 21 mai 1992 concernant la conservation des habitats naturels ainsi que de la faune et de la flore sauvages .
Les textes nationaux	
➤	Arrêté du 20 janvier 1982 fixant la liste des espèces végétales protégées sur l'ensemble du territoire, modifié par l'arrêté du 23 mai 2013 - Art. 1, mis à jour le 08 juin 2013 ;
➤	Arrêté du 29 octobre 2009 fixant la liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection, modifié par l'arrêté du 21 juillet 2015 - Art. 1, mis à jour le 29 juillet 2015 ;
➤	Arrêté du 23 avril 2007 fixant la liste des mammifères terrestres protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection, modifié par l'arrêté du 1er mars 2019 - Art. 2, mis à jour le 17 mars 2019 ;
➤	Arrêté du 8 janvier 2021 fixant la liste des amphibiens et des reptiles représentés sur le territoire métropolitain protégés sur l'ensemble du territoire national et les modalités de leur protection ;
➤	Arrêté du 23 avril 2007 fixant les listes des insectes protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection, mis à jour au 06 mai 2007 ;
➤	Arrêté du 6 janvier 2020 fixant la liste des espèces animales et végétales à la protection desquelles il ne peut être dérogé qu'après avis du Conseil national de la protection de la nature .
Les textes régionaux	
➤	Arrêté du 25 janvier 1993 relatif à la liste des espèces végétales protégées en région Pays de la Loire complétant la liste nationale, mis à jour le 6 mars 1993.
STATUTS DE CONSERVATION	
Listes Rouges nationales	
➤	La Liste Rouge des espèces menacées en France – Chapitre « Flore vasculaire de France métropolitaine » (UICN, MNHN, FCBN, AFB, 2018) ;
➤	La Liste Rouge des espèces menacées en France – Chapitre « Oiseaux de France métropolitaine » (UICN, MNHN, LPO, SEOF & ONCFS, 2016) ;
➤	La Liste Rouge des espèces menacées en France – Chapitre « Mammifères de France métropolitaine » (UICN, MNHN, SFEPN & ONCFS, 2017) ;
➤	La Liste Rouge des espèces menacées en France – Chapitre « Reptiles et Amphibiens de France métropolitaine » (UICN, MNHN & SHF, 2015) ;
➤	La Liste Rouge des espèces menacées en France - Chapitre « Papillons de jour de France métropolitaine » (UICN France, MNHN, OPIE & SEF, 2014) ;
➤	La Liste Rouge des espèces menacées en France - Chapitre « Libellules de France métropolitaine » (UICN France, MNHN, OPIE & SFO, 2016).



Listes Rouges régionales

- Liste Rouge régionale des **odonates** des Pays de la Loire (AER, Bretagne Vivante, CEN Pays de la Loire, GNLA, URCPIE Pays de la Loire, Cherpitel et al 2021) ;
- Liste Rouge régionale des **rhopalocères** et des **Zygènes** des Pays de la Loire (AER, Bretagne Vivante, LPO Pays de la Loire, ETL, GRETIA, GIRAZ, GNLA, URCPIE, Chevreau et al, 2021) ;
- Liste Rouge régionale des **orthoptères** des Pays de la Loire (AER, Bretagne Vivante, CEN Pays de la Loire, LPO Pays de la Loire, GNLA et URCPIE, 2023) ;
- Liste Rouge régionale des **oiseaux nicheurs** des Pays de la Loire (LPO Pays de la Loire, Marchadour, 2020) ;
- Liste Rouge régionale des **amphibiens** et **reptiles** des Pays de la Loire (LPO Pays de la Loire, Marchadour, 2021) ;
- Liste Rouge régionale des **mammifères continentaux** des Pays de la Loire (LPO Pays de la Loire, Marchadour, 2020) ;
- Liste Rouge régionale de la **flore vasculaire** des Pays de la Loire (CBN de Brest, Dortel et al., 2015).

STATUTS COMPLÉMENTAIRES

Les espèces patrimoniales

- Liste des espèces déterminantes ZNIEFF de la **flore** en région Pays de la Loire (CSRPN, 2018) ;
- Liste des espèces déterminantes ZNIEFF de la **faune** en Pays de la Loire (CSRPN, 2018).

3.2. HIERARCHISATION DES ENJEUX

Les enjeux écologiques de la flore et de la faune se fondent sur leurs statuts réglementaires et leurs statuts de menaces, listés précédemment. Ainsi, pour chaque espèce, une comparaison des différents statuts réglementaires existants a été effectuée, dans le but de hiérarchiser les enjeux spécifiques pour chaque espèce. Une note allant de « Très faible » à « Très fort » est alors attribuée. Les critères pris en compte sont : les statuts de conservation sur les Listes Rouges nationales et régionales (définis en Annexe 3), les statuts de protection et les statuts de patrimonialité (par exemple ZNIEFF ou Directive « Oiseaux » et « Habitats-Faune-Flore »). Ces critères peuvent varier en fonction du groupe taxonomique auquel appartient l'espèce. La note la plus importante relative à un de ces critères est retenue pour définir l'enjeu global de l'espèce. Le barème utilisé est présenté sur la figure ci-dessous.

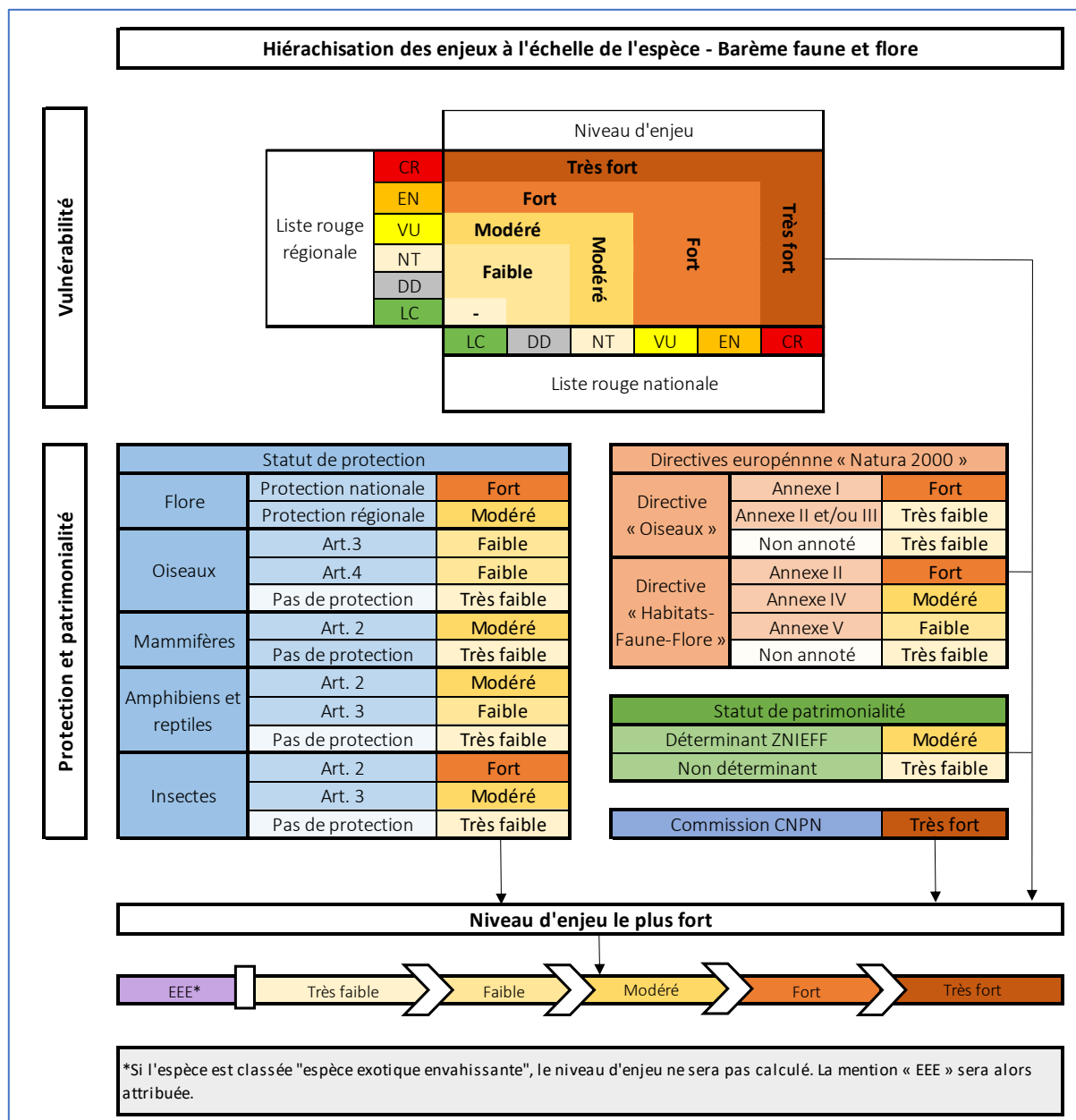


Figure 22 : Méthode de hiérarchisation des enjeux réglementaires utilisée pour la faune et la flore [AGGRA Concept]



4. CALENDRIER DES PROSPECTIONS DE TERRAIN

Dans le cadre du diagnostic faune-flore-milieus naturels, des prospections de terrain ont été menées sur plusieurs groupes taxonomiques. Ces prospections ont pour but de prendre connaissance de l'état actuel du site, de confirmer les données d'occupation du sol et de localiser les zones à enjeux potentiels (zones humides, continuités écologiques...) et d'établir une liste des groupes faunistiques et floristiques en fonction de la période d'observation, ainsi que les habitats naturels présents sur le site, afin d'estimer le plus finement à l'échelle locale, les enjeux relatifs aux espèces patrimoniales. Ces prospections se sont déroulées dans les conditions suivantes :

Tableau 6 : Calendrier et conditions de prospection sur site

Date	Conditions climatiques	Période	Groupe(s) inventorié(s)	Observateur(s)
03/03/2025	3-7°C Vent = 15 - 20 km/h Nébulosité : 5 - 15%	Journée	Avifaune hivernante, faune opportuniste	Louis DEROCHE
16/04/2025	15-20°C Vent = 5 km/h Ciel dégagé	Journée	Flore, faune opportuniste	Lucile ELOY Marianne LE BORGNE Eloïse THOMAS
06/05/2025	7-12°C Vent = 10 km/h Nuageux (70%)	Matinée	Avifaune nicheuse	Eloïse THOMAS
20/05/2025	15°C Vent = 14 km/h Ciel dégagé	Soirée	Amphibiens, chiroptères	Lucile ELOY Eloïse THOMAS
24/06/2025	26°C Vent = 8 km/h Ciel dégagé	Soirée	Amphibiens, chiroptères, rapaces nocturnes	Lucile ELOY Eloïse THOMAS
25/06/2025	27°C Vent = 14 km/h Ciel dégagé	Journée	Flore, insectes, faune opportuniste	Lucile ELOY Eloïse THOMAS
24/07/2025	22°C Vent = 24 km/h Ciel dégagé et ensoleillé	Soirée	Flore, insectes, faune opportuniste	Lucile ELOY
06/09/2025	29-23°C Vent = 20 km/h Ciel dégagé	Soirée	Chiroptères	Lucile ELOY
17/09/2025	6-13°C Vent = 5 km/h Ciel dégagé et ensoleillé	Matinée	Avifaune	Eloïse THOMAS



IV. DIAGNOSTIC DES ENJEUX FAUNE – FLORE – MILIEUX NATURELS

1. FLORE ET HABITATS

1.1. DONNEES BIBLIOGRAPHIQUES LIEES A LA FLORE

Sur la période 2015-2025, **566 espèces ont été observées** sur la commune des Sables-d'Olonne, ce qui représente une **diversité spécifique très élevée**.

Deux espèces représentent un enjeu élevé : l'**Armérie maritime (*Armeria maritima*)** et la **Pulicaire commune (*Pulicaria vulgaris*)** qui sont protégées à l'échelle nationale par l'Article 1 de l'arrêté 20 janvier 1982 fixant la liste des espèces végétales protégées sur l'ensemble du territoire.

17 espèces représentent un enjeu modéré, du fait de leur statut « Vulnérable » (VU), « Quasi-menacé » (NT) ou d'un statut « déterminant ZNIEFF ».

De plus, 18 espèces présentent un enjeu faible. Une est inscrite à l'Annexe V de la Directive « Habitats-Faune-Flore » : le Fragon (*Ruscus aculeatus*). Deux sont classées comme « Quasi-menacée » (NT) sur la Liste Rouge régionale : la Luzerne cultivée (*Medicago sativa*) et le Trèfle incarnat (*Trifolium incarnatum*). Les plantes pour lesquelles les données sont insuffisantes, classées « DD », sont également évaluées avec un enjeu faible.

Les plantes disposant d'un enjeu fort à faible sont présentées dans le tableau ci-dessous.



Tableau 7 : Liste des espèces florales et enjeux sur la commune des Sables-d'Olonne

Nom scientifique	Nom commun	Listes rouges		Statuts de protection			Commission CNPN	Inventaires ZNIEFF	Niveau d'enjeu réglementaire
		LR F	LR PdL	PN	PR	Annexes DHFF			
<i>Armeria maritima</i>	Armérie maritime	LC	LC	Art.1	-	-	-	-	Fort
<i>Pulicaria vulgaris</i>	Pulicaire commune	LC	LC	Art.1	-	-	-	-	Fort
<i>Acer monspessulanum</i>	Érable de Montpellier	LC	DD	-	-	-	-	OUI	Modéré
<i>Armeria arenaria</i>	Armérie faux-plaintain	LC	NT	-	-	-	-	OUI	Modéré
<i>Atriplex glabriuscula</i>	Arroche de Babington	LC	DD	-	-	-	-	OUI	Modéré
<i>Centaurium tenuiflorum</i>	Petite-centaurée à petites fle	LC	LC	-	-	-	-	OUI	Modéré
<i>Cistus ladanifer</i>	Ciste porte-laudanum	NT	-	-	-	-	-	-	Modéré
<i>Cladium mariscus</i>	Marisque	LC	LC	-	-	-	-	OUI	Modéré
<i>Ephedra distachya</i>	Éphédre à deux épis	LC	LC	-	-	-	-	OUI	Modéré
<i>Galium arenarium</i>	Gaillet des sables	LC	LC	-	-	-	-	OUI	Modéré
<i>Juncus acutus</i>	Jonc aigu	LC	VU	-	-	-	-	OUI	Modéré
<i>Nepeta cataria</i>	Népéta cataire	NT	-	-	-	-	-	-	Modéré
<i>Polygonatum odoratum</i>	Sceau de salomon odorant	LC	NT	-	-	-	-	OUI	Modéré
<i>Rosa sempervirens</i>	Rosier toujours vert	LC	DD	-	-	-	-	OUI	Modéré
<i>Rosa spinosissima</i>	Rosier à feuilles de Boucage	LC	NT	-	-	-	-	OUI	Modéré
<i>Salix cinerea</i>	Saule cendré	LC	DD	-	-	-	-	OUI	Modéré
<i>Salvia officinalis</i>	Sauge officinale	NT	-	-	-	-	-	-	Modéré
<i>Schoenus nigricans</i>	Choin noirâtre	LC	NT	-	-	-	-	OUI	Modéré
<i>Trifolium angustifolium</i>	Trèfle à folioles étroites	LC	NT	-	-	-	-	OUI	Modéré
<i>Arum italicum</i>	Gouet d'Italie	LC	DD	-	-	-	-	-	Faible
<i>Buxus sempervirens</i>	Buis commun	LC	DD	-	-	-	-	-	Faible
<i>Centaurea nigra</i>	Centaurée noire	DD	LC	-	-	-	-	-	Faible
<i>Ecballium elaterium</i>	Concombre d'âne	LC	DD	-	-	-	-	-	Faible
<i>Lathyrus latifolius</i>	Gesse à larges feuilles	LC	DD	-	-	-	-	-	Faible
<i>Leucanthemum vulgare</i>	Marguerite commune	DD	LC	-	-	-	-	-	Faible
<i>Medicago littoralis</i>	-	LC	DD	-	-	-	-	-	Faible
<i>Medicago sativa</i>	Luzerne cultivée	LC	NT	-	-	-	-	-	Faible
<i>Nigella damascena</i>	Nigelle de Damas	LC	DD	-	-	-	-	-	Faible
<i>Nymphaea alba</i>	Nénuphar blanc	LC	DD	-	-	-	-	-	Faible
<i>Parietaria officinalis</i>	-	LC	DD	-	-	-	-	-	Faible
<i>Pastinaca sativa</i>	Panais cultivé	LC	DD	-	-	-	-	-	Faible
<i>Populus nigra</i>	Peuplier commun noir	LC	DD	-	-	-	-	-	Faible
<i>Pyracantha coccinea</i>	Buisson ardent	DD	-	-	-	-	-	-	Faible
<i>Rubus idaeus</i>	Framboisier	LC	DD	-	-	-	-	-	Faible
<i>Ruscus aculeatus</i>	Fragon	LC	LC	-	-	Annexe V	-	-	Faible
<i>Tamarix gallica</i>	Tamaris de France	LC	DD	-	-	-	-	-	Faible
<i>Trifolium incarnatum</i>	Trèfle incarnat	LC	NT	-	-	-	-	-	Faible

LR-F = Liste rouge nationale | LR-PdL = Liste Rouge régionale Pays de la Loire

PN = Protection nationale | PR = Protection régionale | DHFF = Directive "Habitats-Faune-Flore" ou Directive "Oiseaux"

ZNIEFF = Espèces déterminantes "ZNIEFF" en Pays de la Loire

Commission CNPN = Espèce inscrite à l'Annexe I de l'arrêté du 6 janvier 2020 fixant la liste des espèces animales et végétales à la protection desquelles il ne peut être dérogé qu'après avis du Conseil National de la Protection de la Nature

Parmi les espèces inventoriées, 56 figurent dans la liste des espèces exotiques envahissantes (EEE) des Pays de la Loire, établie par le Conservatoire Botanique National de Brest (CBNB). Sept figurent dans la liste des espèces « Invasives avérées » et peuvent donc impacter la faune et la flore locales : Baccharis à feuilles d'Halimium (*Baccharis halimifolia*), Herbe de la pampa (*Cortaderia selloana*), Faux vernis du Japon (*Ailanthus altissima*), *Lemna minuta*, Renouée du Japon (*Reynoutria japonica*), Robinier faux-acacia (*Robinia pseudoacacia*) et Stramoine (*Datura stramonium*).

La liste de ces espèces et leur risque invasif potentiel sont présentés dans les tableaux suivants.



Tableau 8 : Liste des espèces exotiques envahissantes inventoriées sur la commune des Sables-d'Olonne

Nom scientifique	Nom commun	Listes rouges		Risque potentiel invasif
		LR F	LR PdL	
Baccharis halimifolia	Baccharis à feuilles d'Halimium	NAa	-	IA1/3i
Cortaderia selloana	Herbe de la pampa	NAa	-	IA1/3i
Ailanthus altissima	Faux vernis du Japon	NAa	-	IA1i
Lemna minuta		NAa	-	IA1i
Reynoutria japonica	Renouée du Japon	NAa	-	IA1i
Robinia pseudoacacia	Robinier faux-acacia	NAa	-	IA1i
Datura stramonium	Stramoine	NAa	-	IA2i
Erigeron karvinskianus	Vergerette de Karvinski	NAa	-	IP2
Laurus nobilis	Laurier noble	LC	-	IP2
Paulownia tomentosa	Paulownia	NAa	-	IP2
Petasites pyrenaicus		NAa	-	IP2
Senecio inaequidens	Séneçon sud-africain	NAa	-	IP2
Acacia dealbata	Mimosa argenté	NAa	-	IP5
Acer negundo	Érable negundo	NAa	-	IP5
Acer pseudoplatanus	Érable sycomore	LC	-	IP5
Anthemis maritima		LC	-	IP5
Carpobrotus edulis	Ficoïde douce	NAa	-	IP5
Cyperus eragrostis	Souchet vigoureux	NAa	-	IP5
Impatiens balfourii		-	-	IP5
Phytolacca americana	Raisin d'Amérique	NAa	-	IP5
Populus alba	Peuplier blanc	LC	-	IP5
Prunus laurocerasus	Prunier Laurier-cerise	NAa	-	IP5
Yucca gloriosa	Yucca superbe	NAa	-	IP5
Erigeron karvinskianus	Vergerette de Karvinski	NAa	-	AS2
Eschscholzia californica	Pavot de Californie	NAa	-	AS2
Lepidium draba	Passerage drave	LC	-	AS2
Oenothera glazioviana		NAa	-	AS2
Oxalis latifolia	Oxalide à larges feuilles	NAa	-	AS2
Paronychia argentea		LC	-	AS2
Soliva sessilis		NAa	-	AS2
Acanthus mollis	Acanthe à feuilles molles	LC	-	AS5
Allium triquetrum	Ail à trois angles	LC	-	AS5
Arundo donax	Canne de Provence	LC	-	AS5
Atriplex halimus	Arroche halime	NAa	-	AS5
Berberis aquifolium	Faux Houx	NAa	-	AS5
Cerastium tomentosum	Céraiste cotonneux	NAa	-	AS5
Cotoneaster franchetii	Cotonéaster de Franchet	NAa	-	AS5
Cydonia oblonga	Cognassier	NAa	-	AS5
Dittrichia viscosa	Inule visqueuse	LC	-	AS5
Elaeagnus angustifolia	Olivier de bohème	NAa	-	AS5
Erigeron annuus	Vergerette annuelle	NAa	-	AS5
Gazania rigens	Gazania raide	NAa	-	AS5
Laburnum anagyroides	Aubour faux ébénier	LC	-	AS5
Leycesteria formosa	Arbre aux faisans	-	-	AS5
Medicago arborea	Luzerne en arbre	NAa	-	AS5
Phyla nodiflora	Verveine du pays	NT	-	AS5
Prunus cerasifera	Prunier myrobolan	NAa	-	AS5
Rhododendron ponticum		NAa	-	AS5
Rosa rugosa	Rosier rugueux	NAa	-	AS5
Syringa vulgaris	Lilas	NAa	-	AS5
Briza maxima		LC	-	AS6
Celtis australis	Micocoulier de provence	LC	-	AS6
Lobularia maritima	Lobulaire maritime	LC	-	AS6
Lonicera japonica	Chèvrefeuille du Japon	NAa	-	AS6
Rhus typhina	Sumac vinaigrier	NAa	-	AS6
Vinca major	Grande pervenche	LC	-	AS6



Tableau 9 : Définition des différents niveaux de potentiel invasif associés aux espèces observées

IA	Invasive avérée
IA1/3i	Plantes portant atteinte à la biodiversité avec impacts économiques
IA1i	Plantes portant atteinte à la biodiversité
IA2i	Plantes portant atteinte à la santé humaine
IP	Invasive potentielle
IP2	Invasives uniquement en milieu fortement anthropisé, mais dont l'invasivité en milieu naturel est connue ailleurs dans le monde dans des régions à climat proche
IP5	Plantes naturalisées ou en voie de naturalisation, ayant tendance à envahir les milieux naturels
AS	A surveiller
AS2	Plantes invasives avérées uniquement en milieu fortement influencé par l'homme et dont le caractère envahissant en milieu naturel n'est pas connu ailleurs dans le monde dans des régions à climat proche
AS5	Plantes n'étant pas considérées comme invasives dans la région, mais connues comme telles dans des régions à climat proche
AS6	Plantes montrant une tendance à développer un caractère envahissant, mais uniquement en milieu fortement anthropisé, et dont l'invasivité en milieu naturel est connue ailleurs dans le monde

Les autres espèces sont des espèces communes à très communes, ne présentant pas d'enjeu particulier à l'échelle du projet. Une liste complète de la flore observée sur la commune des Sables-d'Olonne est disponible en Annexe 4.

1.2. RESULTATS DES INVENTAIRES CONCERNANT LA FLORE

L'étude floristique a permis de mettre en évidence la présence de **120 espèces végétales différentes** au sein de la zone d'étude et ses alentours représentant une **diversité spécifique élevée**.

Une espèce présente un statut de protection régional : la Stellaire des marais (*Stellaria palustris*). Elle est inscrite à l'arrêté du 6 janvier 2020 fixant la liste des espèces animales et végétales à la protection desquelles il ne peut être dérogé qu'après avis du CNPN. Elle est classée comme « Vulnérable » sur la Liste Rouge nationale, est également déterminante ZNIEFF. Elle représente **un enjeu très fort**. Elle a été observée au sein de différentes haies présentes dans le périmètre de la ZIP.

Deux espèces présentent un enjeu modéré : l'Eglantier sempervirent (*Rosa sempervirens*) qui est une espèce déterminante ZNIEFF, et le **Silène de nuit (*Silene noctiflora*)** qui est classé comme « Quasi-menacée » sur la Liste Rouge nationale.

Le Fragon (*Ruscus aculeatus*) est inscrit à l'Annexe V de la Directive européenne « Habitats-Faune-Flore », représentant **un enjeu faible**. **Le Gouet d'Italie (*Arum italicum*)** est classé « DD » sur la Liste Rouge régionale, statut associé à un manque de données, représentant un **enjeu faible**.

Ces espèces et leurs statuts sont présentés dans le tableau suivant et sont localisées sur la figure 24 ci-dessous.



Tableau 10 : Liste des espèces végétales à enjeu retrouvées sur le site d'étude et ses alentours

Nom scientifique	Nom commun	Listes rouges		Statuts de protection			Commission CNPN	Déterminants ZNIEFF	Niveau d'enjeu réglementaire
		LR F	LR PdL	PN	PR	Annexes DHFF			
<i>Stellaria palustris</i>	Stellaire des marais	VU	LC	-	Article 1	-	OUI	OUI	Très fort
<i>Rosa sempervirens</i>	Églantier sempervirent	LC	DD	-	-	-	-	OUI	Modéré
<i>Silene noctiflora</i>	Silène de nuit	NT	-	-	-	-	-	-	Modéré
<i>Arum italicum</i>	Goutet d'Italie	LC	DD	-	-	-	-	-	Faible
<i>Ruscus aculeatus</i>	Fragon	LC	LC	-	-	Annexe V	-	-	Faible

Parmi les espèces recensées, 4 font partie de la liste des espèces exotiques envahissantes des Pays de la Loire : le Laurier sauce (*Laurus nobilis*), la Vergerette à fleurs nombreuses (*Erigeron floribundus*), la Canne de Provence (*Arundo donax*) et la Grande pervenche (*Vinca major*), présentés dans le tableau ci-dessous (cf. « Définition des niveaux de potentiel invasif » dans le tableau 9).

Tableau 11 : Liste des espèces végétales exotiques envahissantes relevées sur le site d'étude et ses alentours

Nom scientifique	Nom commun	Listes rouges		Risque potentiel invasif
		LR F	LR PdL	
<i>Laurus nobilis</i>	Laurier sauce	LC	-	IP2
<i>Erigeron floribundus</i>	Vergerette à fleurs nombreuses	NAa	-	AS2
<i>Arundo donax</i>	Canne de Provence	LC	-	AS5
<i>Vinca major</i>	Grande pervenche	LC	-	AS6

Aucune de ces espèces n'est classée « Invasive avérée », et pour 3 espèces (Laurier sauce, Vergerette à fleurs nombreuses et Grande pervenche) seulement 1 pied a été observé. Leur invasivité n'a pas l'air préoccupante sur le site de l'étude pour le moment.

En revanche, malgré son statut « A surveiller », la Canne de Provence est très répandue au sein des parties aménagées au Nord-Est du camping. Les pieds sont probablement issus de plantations pour séparer les emplacements et semblent avoir envahi une bonne partie de la zone (voir figure ci-dessous).



Figure 23 : Canne de Provence au sein du camping existant [AGGRA Concept, 24/06/2025]

Les espèces floristiques patrimoniales et exotiques envahissantes observées sur le site de l'étude sont localisés sur la figure suivante.



Les autres plantes vasculaires inventoriées sont pour la plupart des espèces communes à très communes. Une liste complète de la flore retrouvée sur le site du projet est disponible en Annexe 5.

1.3. RESULTATS DES INVENTAIRES CONCERNANT LES HABITATS

Au sein du périmètre cadastral du camping, de la zone du projet et de ses alentours immédiats, plusieurs habitats différents ont pu être identifiés selon la typologie EUNIS. Aucun d'entre eux n'est inscrit à l'Annexe I de la Directive « Habitats-Faune-Flore » et aucun ne possède d'enjeu patrimonial majeur.

A) MILIEUX OUVERTS ET SEMI-OUVERTS

L'extension du camping est prévue sur des terrains adjacents au camping existant, correspondant à des prairies et représentant une superficie totale d'environ 2,8 ha. La partie Sud-Ouest est une prairie de fauche et la partie Est est une prairie pâturée par des moutons et un âne.

La prairie de fauche est fauchée quelques fois par an. La diversité floristique y est modérée, composée de graminée et de plantes mellifères.



Figure 25 : Prairie de fauche avant fauchage [AGGRA Concept, 16/04/2025]



Figure 26 : Prairie de fauche après fauchage [AGGRA Concept, 24/06/2025 et 24/07/2025]

La prairie pâturée à l'Est est occupée par des moutons et un âne. La diversité spécifique y est plutôt faible et détériorée en partie par le pâturage.





Figure 27 : Prairie pâturée à l'Est du périmètre [AGGRA Concept, 16/04/2025, 24/06/2025 et 24/07/2025]

Le périmètre du projet est entouré à l'Est et au Sud de milieux ouverts, correspondant à des prairies de fauche.



Figure 28 : Prairie de fauche au Sud de la zone d'étude [AGGRA Concept, 24/06/2025 et 24/07/2025]



B) MILIEUX AQUATIQUES ET HUMIDES

On retrouve différents milieux aquatiques et humides au sein de la ZIP et de l'AER : 1 étang au Nord-Est, des zones humides floristiques et pédologiques et un écoulement d'eau classé « indéterminé ».

Les zones humides (floristiques et pédologiques) ont été identifiées au niveau de la zone de pâturage ainsi qu'au sein de la prairie de fauche, au niveau du cours d'eau « indéterminé ».



Figure 29 : Zone humide floristique et pédologique identifiée au sein de la ZIP [AGGRA Concept, 16/04/2025]



Figure 30 : Zone humide dans la haie au Nord du cours d'eau « indéterminé » [AGGRA Concept, 16/04/2025]



C) MILIEUX BOISES ET ARBUSTIFS

Au sein et autour des prairies on retrouve des milieux boisés, notamment des haies ainsi que des fourrés, composés de *Prunus spinosa*, *Ulex Europaeus*, *Rubus* notamment.



Figure 31 : Haies et fourrés arbustifs au sein de la ZIP [AGGRA Concept, 16/04/2025 et 24/07/2025]

Ces haies et fourrés sont des zones refuges (pour la chasse, le repos ou l'alimentation) pour plusieurs oiseaux, chiroptères et insectes notamment et constituent des éléments clés de la trame verte.

D) MILIEUX ANTHROPIQUES

Les milieux anthropiques retrouvés autour de la ZIP correspondent aux parties aménagées du camping existant. Ces milieux comprennent les emplacements de mobil-homes, les emplacements nus, les espaces collectifs, les espaces verts ornementaux ainsi que les voiries. D'un point de vue floristique, ces habitats ont un intérêt faible, avec la présence d'espèces d'ornement issues de plantations, dont certaines étant exotiques envahissantes. Les zones enherbées du camping sont très entretenues et la diversité spécifique qui s'y développe est relativement faible.



Figure 32 : Vues du camping [Camping Le Petit Paris]

E) CARTE DES HABITATS

Les différents habitats retrouvés au sein du périmètre de l'étude sont présentés sur la carte suivante.



Figure 33 : Cartographie des différents habitats présents au sein du périmètre selon la classification EUNIS [AGGRA Concept, Novembre 2025]



1.4. ENJEUX CONCERNANT LA FLORE ET LES HABITATS

Les enjeux de conservation des habitats naturels et de protection des espèces floristiques sont pris en compte par le croisement de deux critères :

- La patrimonialité des espèces ou des habitats ;
- La sensibilité à la destruction de leur habitat sur l'aire immédiate.

Du point de vue général, la diversité des habitats au sein du périmètre est faible, et composée d'habitats communs à l'échelle locale. Les habitats présents sur la zone stricte de l'emprise du projet ont un enjeu réglementaire faible et aucun n'est protégé par la Directive « Habitats-Faune-Flore ». En revanche, plusieurs zones humides floristiques et pédologiques ont été identifiées et représentent un enjeu réglementaire fort.

Les prairies présentent un intérêt écologique faible à modéré, contrairement aux haies et fourrés qui présentent quant à eux un intérêt écologique important. Les haies et fourrés constituent un lieu de refuge, de déplacements et d'alimentation pour la faune, ainsi que de potentiels continuums écologiques à l'interface entre les milieux ouverts et bocagers. Les enjeux pour ces habitats peuvent évoluer en fonction des espèces faunistiques et floristiques recensées lors des terrains.

L'enjeu concernant les habitats est faible à fort en fonction des différents types d'habitats.

Les haies et fourrés seront conservés. En revanche, une partie des prairies sera imperméabilisée, aménagée et donc impactée. Les aménagements évitent en partie les zones humides, mais une partie d'entre elles sera impactée. Des mesures compensatoires seront mises en place.

Les impacts de l'extension du camping sur les habitats sont évalués modérés.

La synthèse des enjeux spécifiques à chaque habitat en fonction des espèces inventoriées est détaillée à la suite de ce rapport.

Concernant la flore, les inventaires ont permis de mettre en évidence une **diversité spécifique élevée** au sein du périmètre. Les plantes retrouvées sont majoritairement communes et ne présentent pas d'intérêt patrimonial particulier. Uniquement une espèce fait l'objet d'un enjeu fort au vu de ses statuts de protection et de patrimonialité : **la Stellaire des marais (*Stellaria palustris*)**. Elle a été observée au sein des haies ceinturant les prairies. De même, les autres espèces patrimoniales ont été observées au sein des haies ou au sein des zones humides identifiées. Ces habitats seront globalement conservés et ces espèces ne seront donc pas impactées. Aucune espèce patrimoniale n'a été identifiée au sein des zones humides qui seront impactées.

Les espèces communes présentes au sein de la ZIP seront potentiellement impactées par les nouveaux aménagements. En revanche, elles subissent déjà des perturbations puisque la zone est pâturée ou fauchée plusieurs fois par an. Il est possible de laisser des bandes enherbées, ainsi que de mettre en place la fauche tardive. Les produits phytosanitaires et autres intrants chimiques sont également à proscrire.

La présence de **4 espèces exotiques envahissantes** peut constituer une menace pour la préservation de la biodiversité locale. En revanche, aucune ne dispose d'un statut d'invasif avéré et la quantité de pieds observés reste faible pour 3 d'entre elles. De ce fait, il n'y a pas de dispositif curatif à mettre en place pour ces espèces. La propagation de ces espèces sera néanmoins à surveiller sur le



long terme. S'il s'avère que ces espèces deviennent invasives alors des mesures curatives devront être prises.

Concernant la Canne de Provence, qui est abondante au Nord-Est des parties aménagées du camping, des dispositifs préventifs et curatifs devront être mis en place pour limiter les impacts de cette espèce sur le milieu naturel environnant. **Concernant les potentielles futures plantations, il est primordial de sélectionner des espèces locales non invasives pour préserver la biodiversité du site.**

L'enjeu concernant la flore est modéré à l'échelle du périmètre.

Les impacts de l'extension du camping sont évalués comme faibles sur la flore.

2. AVIFAUNE

2.1. DONNEES BIBLIOGRAPHIQUES LIEES A L'AVIFAUNE

Sur la période 2015-2025, **267 espèces d'oiseaux ont été recensées** sur la commune des Sables-d'Olonne, ce qui représente une **diversité spécifique très élevée**.

Au sein de ce cortège, **40 présentent un enjeu très fort**, associé à un statut de « En danger critique » (CR) sur la Liste Rouge nationale et/ou régionale, ou disposant d'une protection à laquelle il ne peut être dérogé qu'après avis du CNPN. **63 espèces présentent un enjeu fort**, associé à un statut « En danger » (EN), « Vulnérable » (VU) au niveau national ou régional, ou à la présence sur l'Annexe I de la Directive européenne « Oiseaux ».

Ces espèces sont présentées dans le tableau ci-dessous.

Tableau 12 : Liste des espèces ornithologiques à enjeu très fort, fort et modéré observées sur la commune des Sables-d'Olonne, et synthèse de leur statuts réglementaires

Nom scientifique	Nom commun	Listes rouges				Statuts de protection		Commission CNPN	Inventaires	Source	Niveau d'enjeu réglementaire
		LR F nicheurs	LR F hivernants	LR F migrateurs	LR régionale	PN	Annexes DHFF				
Alca torda	Pingouin torda	CR	-	DD	-	Article 3	-	-	-	INPN, LPO	Très fort
Anas crecca	Sarcelle d'hiver	VU	NA	LC	CR	-	Annexe II/1 et III/2	-	OUI	INPN, LPO	Très fort
Ardeola ralloides	Crabier chevelu	LC	-	-	CR	Article 3	Annexe I	-	OUI	LPO	Très fort
Fratercula arctica	Macareux moine	CR	-	NA	-	Article 3	-	-	-	INPN	Très fort
Gallinago gallinago	Bécassine des marais	CR	NA	DD	CR	-	Annexe II/1 et III/2	-	OUI	LPO	Très fort
Jynx torquilla	Torcol fourmilier	LC	NA	NA	CR	Article 3	-	-	OUI	INPN, LPO	Très fort
Oenanthe oenanthe	Traquet motteux	NT	DD	-	CR	Article 3	-	-	OUI	INPN, LPO	Très fort
Podiceps grisegena	Grèbe jougris	CR	-	NA	-	Article 3	-	-	-	LPO	Très fort
Somateria mollissima	Eider à duvet	CR	-	NA	CR	-	Annexe II/2 et III/2	-	OUI	INPN, LPO	Très fort
Acrocephalus arundinaceus	Roussette turdoide	VU	NA	-	CR	Article 3	-	OUI	OUI	INPN	Très fort
Asio flammeus	Hibou des marais	VU	NA	NA	EN	Article 3	Annexe I	OUI	OUI	LPO	Très fort
Botaurus stellaris	Butor étoilé	VU	NA	NA	CR	Article 3	Annexe I	OUI	OUI	LPO	Très fort
Calonectris borealis	Puffin cendré	-	-	-	-	-	-	OUI	-	LPO	Très fort
Charadrius alexandrinus	Gravelot à collier interrompu	VU	NA	NA	VU	Article 3	Annexe I	OUI	OUI	INPN	Très fort
Charadrius hiaticula	Grand Gravelot	VU	NA	LC	-	Article 3	-	OUI	OUI	INPN, LPO	Très fort
Chlidonias hybrida	Guifette moustac	VU	NA	-	VU	Article 3	Annexe I	OUI	-	LPO	Très fort
Chlidonias niger	Guifette noire	EN	DD	-	EN	Article 3	Annexe I	OUI	OUI	LPO	Très fort
Elanus caeruleus	Élanion blanc	VU	NA	-	NA	Article 3	Annexe I	OUI	-	LPO	Très fort
Emberiza schoeniclus	Bruant des roseaux	EN	NA	-	NT	Article 3	-	OUI	OUI	INPN, LPO	Très fort
Gavia immer	Plongeon imbrin	-	-	VU	-	Article 3	Annexe I	OUI	-	INPN, LPO	Très fort
Grus grus	Grue cendrée	CR	NA	NT	-	Article 3	Annexe I	OUI	-	LPO	Très fort
Hydrobates pelagicus	Océanite tempête	VU	NA	-	-	Article 3	Annexe I	OUI	-	INPN, LPO	Très fort
Lanius senator	Pie-grièche à tête rousse	VU	NA	-	CR	Article 3	-	OUI	OUI	INPN, LPO	Très fort
Larus canus	Goéland cendré	EN	-	LC	-	Article 3	Annexe II/2	OUI	-	INPN, LPO	Très fort
Mergus serrator	Harle huppé	CR	-	LC	-	Article 3	Annexe II/2	OUI	-	INPN, LPO	Très fort
Milvus milvus	Milan royal	VU	NA	VU	-	Article 3	Annexe I	OUI	-	INPN, LPO	Très fort
Numenius phaeopus	Courlis corlieu	-	VU	NA	-	-	Annexe II/2	OUI	OUI	INPN, LPO	Très fort
Pandion haliaetus	Balbuzard pêcheur	VU	LC	NA	NA	Article 3	Annexe I	OUI	OUI	LPO	Très fort
Passer montanus	Moineau friquet	EN	-	-	VU	Article 3	-	OUI	-	INPN	Très fort
Phoenicopeterus roseus	Flamant rose	VU	-	NA	-	Article 3	-	OUI	-	INPN, LPO	Très fort
Podiceps auritus	Grèbe esclavon	-	-	VU	-	Article 3	Annexe I	OUI	-	INPN, LPO	Très fort
Porzana porzana	Marouette ponctuée	VU	NA	NA	CR	Article 3	Annexe I	OUI	OUI	LPO	Très fort



Porzana porzana	Marouette ponctuée	VU	NA	NA	CR	Article 3	Annexe I	OUI	OUI	LPO	Très fort
Puffinus mauretanicus	Puffin des Baléares	-	VU	NA	-	Article 3	Annexe I	OUI	-	INPN, LPO	Très fort
Puffinus puffinus	Puffin des Anglais	EN	NA	-	-	Article 3	-	OUI	-	INPN, LPO	Très fort
Remiz pendulinus	Rémiz penduline	CR	DD	-	NA	Article 3	-	OUI	-	INPN, LPO	Très fort
Rissa tridactyla	Mouette tridactyle	VU	DD	NA	CR	Article 3	-	OUI	-	INPN, LPO	Très fort
Saxicola rubetra	Tarier des prés	VU	DD	-	EN	Article 3	-	OUI	OUI	INPN, LPO	Très fort
Stercorarius longicaudus	Labbe à longue queue	-	VU	-	-	Article 4	-	OUI	-	INPN, LPO	Très fort
Sterna paradisaea	Sterne arctique	CR	LC	-	NA	Article 3	Annexe I	OUI	-	INPN, LPO	Très fort
Sylvia undata	Fauvette pitchou	EN	-	-	VU	Article 3	Annexe I	OUI	OUI	INPN, LPO	Très fort
Acrocephalus paludicola	Phragmite aquatique	-	VU	-	-	Article 3	Annexe I	-	OUI	INPN	Fort
Actitis hypoleucos	Chevalier guignette	NT	DD	NA	EN	Article 3	-	-	-	INPN, LPO	Fort
Alcedo atthis	Martin-pêcheur d'Europe	VU	-	NA	LC	Article 3	Annexe I	-	-	INPN, LPO	Fort
Anser anser	Oie cendrée	VU	NA	LC	EN	-	Annexe II/1 et III/2	-	OUI	LPO	Fort
Anthus campestris	Pipit rousseline	LC	NA	-	EN	Article 3	Annexe I	-	OUI	INPN, LPO	Fort
Anthus pratensis	Pipit farlouse	VU	NA	DD	-	Article 3	-	-	OUI	INPN, LPO	Fort
Ardea purpurea	Héron pourpré	LC	-	-	LC	Article 3	Annexe I	-	OUI	LPO	Fort
Aythya ferina	Fuligule milouin	VU	NA	LC	LC	-	Annexe II/1 et III/2	-	OUI	INPN	Fort
Branta leucopsis	Bernache nonette	-	NA	NA	-	Article 3	Annexe I	-	-	INPN, LPO	Fort
Burhinus oedecnemus	Oedicnème criard	LC	NA	NA	LC	Article 3	Annexe I	-	OUI	LPO	Fort
Calidris pugnax	Combattant varié	NA	-	-	-	-	Annexe I et II/2	-	OUI	INPN, LPO	Fort
Caprimulgus europaeus	Engoulevent d'Europe	LC	NA	-	LC	Article 3	Annexe I	-	-	INPN, LPO	Fort
Carduelis carduelis	Chardonneret élégant	VU	NA	NA	NT	Article 3	-	-	-	INPN, LPO	Fort
Chloris chloris	Verdier d'Europe	VU	NA	NA	NT	Article 3	-	-	-	INPN, LPO	Fort
Ciconia ciconia	Cigogne blanche	LC	NA	NA	LC	Article 3	Annexe I	-	OUI	INPN, LPO	Fort
Circus aeruginosus	Circæte Jean-le-Blanc	LC	NA	-	EN	Article 3	Annexe I	-	OUI	LPO	Fort
Circus pygargus	Busard des roseaux	NT	NA	NA	VU	Article 3	Annexe I	-	OUI	LPO	Fort
Circus pygargus	Busard cendré	NT	NA	-	VU	Article 3	Annexe I	-	OUI	LPO	Fort
Cisticola juncidis	Cisticole des joncs	VU	-	-	LC	Article 3	-	-	-	INPN, LPO	Fort
Dendrocopos minor	Pic épeichette	VU	-	-	LC	Article 3	-	-	-	INPN	Fort
Dryocopus martius	Pic noir	LC	-	-	LC	Article 3	Annexe I	-	-	INPN, LPO	Fort
Egretta garzetta	Aigrette garzette	LC	-	NA	LC	Article 3	Annexe I	-	OUI	LPO	Fort
Emberiza citrinella	Bruant jaune	VU	NA	NA	EN	Article 3	-	-	-	INPN, LPO	Fort
Ficedula hypoleuca	Gobemouche noir	VU	DD	-	-	Article 3	-	-	-	INPN, LPO	Fort
Gavia arctica	Plongeon arctique	-	DD	NA	-	Article 3	Annexe I	-	-	INPN, LPO	Fort
Gulosus aristotelis	Cormoran huppé	LC	-	NA	EN	Article 3	-	-	OUI	LPO	Fort
Haematopus ostralegus	Huîtrier pie	LC	-	LC	EN	-	Annexe II/2	-	OUI	INPN, LPO	Fort
Ichthyophaga melanoleuca	Mouette mélanocéphale	LC	NA	NA	LC	Article 3	Annexe I	-	OUI	LPO	Fort
Lanius collurio	Pie-grièche écorcheur	NT	NA	NA	LC	Article 3	Annexe I	-	OUI	LPO	Fort
Limosa lapponica	Barge rousse	-	NA	LC	-	-	Annexe I et II/2	-	OUI	INPN, LPO	Fort
Limosa limosa	Barge à queue noire	VU	VU	NT	VU	-	Annexe II/2	-	OUI	LPO	Fort
Linaria cannabina	Linotte mélodieuse	VU	NA	NA	VU	Article 3	-	-	-	INPN, LPO	Fort
Lullula arborea	Alouette lulu	LC	-	NA	LC	Article 3	Annexe I	-	OUI	INPN, LPO	Fort
Luscinia svecica	Gorgebleue à miroir	LC	NA	-	LC	Article 3	Annexe I	-	OUI	INPN, LPO	Fort
Melanitta fusca	Macreuse brune	-	-	EN	-	-	Annexe II/2	-	-	INPN, LPO	Fort
Milvus migrans	Milan noir	LC	NA	-	NT	Article 3	Annexe I	-	-	INPN, LPO	Fort
Numenius arquata	Courlis cendré	VU	NA	LC	EN	-	Annexe II/2	-	OUI	LPO	Fort
Pernis apivorus	Bondrée apivore	LC	LC	-	LC	Article 3	Annexe I	-	-	INPN, LPO	Fort
Phalacrocorax aristotelis	Cormoran huppé	LC	-	NA	EN	Article 3	-	-	OUI	INPN	Fort
Platalea leucorodia	Spatule blanche	NT	NA	VU	VU	Article 3	Annexe I	-	OUI	LPO	Fort
Pluvialis apricaria	Pluvier doré	-	-	LC	-	-	Annexe I, II/2 et III/2	-	-	INPN, LPO	Fort
Pyrrhula pyrrhula	Bouvreuil pivoine	VU	-	NA	EN	Article 3	-	-	OUI	INPN, LPO	Fort
Recurvirostra avosetta	Avocette élégante	LC	NA	LC	LC	Article 3	Annexe I	-	OUI	INPN, LPO	Fort
Serinus serinus	Serin cin	VU	NA	-	NT	Article 3	-	-	-	INPN, LPO	Fort
Spatula querquedula	Sarcelle d'été	VU	-	-	-	-	Annexe II/1	-	OUI	INPN, LPO	Fort
Sternula albifrons	Sterne naine	LC	LC	-	NT	Article 3	Annexe I	-	OUI	INPN, LPO	Fort
Streptopelia turtur	Tourterelle des bois	VU	NA	-	NT	-	Annexe II/2	-	-	INPN, LPO	Fort
Tadorna ferruginea	Tadorne casarca	NA	-	-	-	Article 4	Annexe I	-	-	INPN	Fort
Tringa glareola	Chevalier sylvain	-	LC	-	-	Article 3	Annexe I	-	-	INPN, LPO	Fort
Uria aalge	Guillemot de Troil	EN	NA	DD	-	Article 3	Annexe I	-	-	INPN, LPO	Fort
Ardea alba	Grande Aigrette	NT	-	LC	-	Article 3	Annexe I	-	-	LPO	Fort
Circus cyaneus	Busard Saint-Martin	LC	NA	NA	LC	Article 3	Annexe I	-	OUI	INPN, LPO	Fort
Falco columbarius	Falcon émirillon	-	NA	DD	-	Article 3	Annexe I	-	-	INPN, LPO	Fort
Falco peregrinus	Falcon pèlerin	LC	NA	NA	-	Article 3	Annexe I	-	-	LPO	Fort
Gavia stellata	Plongeon catmarin	-	DD	NA	-	Article 3	Annexe I	-	-	INPN, LPO	Fort
Himantopus himantopus	Echasse blanche	LC	-	-	LC	Article 3	Annexe I	-	OUI	INPN, LPO	Fort
Hydrobates leucorhous	Océanite cul-blanc	-	-	-	-	-	Annexe I	-	-	INPN, LPO	Fort
Hydrocoloeus minutus	Mouette pygmée	NA	NA	LC	-	-	Annexe I	-	-	INPN, LPO	Fort
Hydroprogne caspia	Sterne caspienne	-	NT	-	-	Article 3	Annexe I	-	-	INPN, LPO	Fort
Nycticorax nycticorax	Bihoreau gris	NT	-	NA	NT	Article 3	Annexe I	-	OUI	LPO	Fort
Plegadis falcinellus	Ibis falcinelle	NT	-	NA	-	Article 3	Annexe I	-	OUI	LPO	Fort
Sterna hirundo	Sterne pierregarin	LC	LC	NA	LC	Article 3	Annexe I	-	OUI	INPN, LPO	Fort
Thalasseus sandvicensis	Sterne caugek	NT	-	-	-	-	Annexe I	-	-	INPN, LPO	Fort

La liste complète des oiseaux inventoriés sur les communes concernées est disponible en Annexe 6.

Différents cortèges ont pu être identifiés :

- **Cortège du littoral** : Pingouin torda (*Alca torda*), Mouette tridactyle (*Rissa tridactyla*), Sterne arctique (*Sterna paradisaea*), Puffin des Anglais (*Puffinus puffinus*), Puffin des Baléares (*Puffinus mauritanicus*) ;
- **Cortège des milieux humides** : Canard colvert (*Anas platyrhynchos*), Aigrette garzette (*Egretta garzetta*), Bouscarle de Cetti (*Cettia cetti*), Phalarope à bec large (*Fulica atra*), Grand Cormoran



(*Phalacrocorax carbo*), Grande Aigrette (*Ardea alba*), Héron cendré (*Ardea cinerea*), Héron garde-bœuf (*Bubulcus ibis*), Vanneau huppé (*Vanellus vanellus*) ;

- **Cortège des milieux forestiers et du bocage** : Accentueur mouchet (*Prunella modularis*), Bruant jaune (*Emberiza citrinella*), Bruant zizi (*Emberiza cirlus*), Buse variable (*Buteo buteo*), Chardonneret élégant (*Carduelis carduelis*), Chouette hulotte (*Strix aluco*), Corneille noire (*Corvus corone*), Coucou gris (*Cuculus canorus*), Autour des palombes (*Accipiter nisus*), Etourneau sansonnet (*Sturnus vulgaris*) ;
- **Cortège des milieux ouverts** : Alouette des champs (*Alauda arvensis*), Alouette lulu (*Lullula arborea*), Bergeronnette grise (*Motacilla alba*), Bergeronnette printannière (*Motacilla flava*), Bruant proyer (*Emberiza calandra*), Busard Saint-Martin (*Circus cyaneus*), Fauvette grisette (*Sylvia communis*) ;
- **Cortèges des milieux semi-ouverts et arbustifs** : Bruant jaune (*Emberiza citrinella*), Moineau friquet (*Passer montanus*), Chardonneret élégant (*Carduelis carduelis*), Pie-grièche écorcheur (*Lanius collurio*), Elanion blanc (*Elanus caeruleus*), Tarier des prés (*Saxicola rubetra*).

2.2. RESULTATS DES INVENTAIRES CONCERNANT L'AVIFAUNE

L'étude ornithologique a permis de mettre en évidence la présence de **54 espèces** d'oiseaux au sein de la zone du projet et de ses abords, correspondant à une **diversité spécifique importante**.

Sur l'ensemble des espèces observées, **38 sont protégées au niveau national**. Il s'agit dans l'ensemble d'espèces communes au niveau local et la majorité ne présente pas d'intérêt patrimonial particulier. Cependant, **7 d'entre-elles présentent un niveau d'enjeu fort** à l'échelle locale et/ou globale lors de leur période d'observation :

- **Le Chardonneret élégant (*Carduelis carduelis*), le Verdier d'Europe (*Carduelis chloris*), la Tourterelle des bois (*Streptopelia turtur*) et le Serin cini (*Serinus serinus*)**, sont classés « Vulnérable » sur la Liste Rouge des oiseaux nicheurs de France et « Quasi-menacés » sur la Liste Rouge des oiseaux nicheurs des Pays de la Loire. Le Chardonneret élégant et le Serin cini sont également protégés au niveau national ;
- **La Cisticole des joncs (*Cisticola juncidis*)**, protégée nationalement et classée comme « Vulnérable » sur la Liste Rouge des oiseaux nicheurs de France ;
- **Le Martin-pêcheur d'Europe (*Alcedo atthis*), la Grande Aigrette (*Ardea alba*) et la Gorgebleue à miroir (*Luscinia svecica*)** sont protégés nationalement et inscrits à l'Annexe I de la Directive « Oiseaux » qui fixe la liste des espèces dites « communautaires ». La Gorgebleue à miroir est également déterminante ZNIEFF.

La localisation de ces espèces sur le site de l'étude est disponible sur la figure suivante :

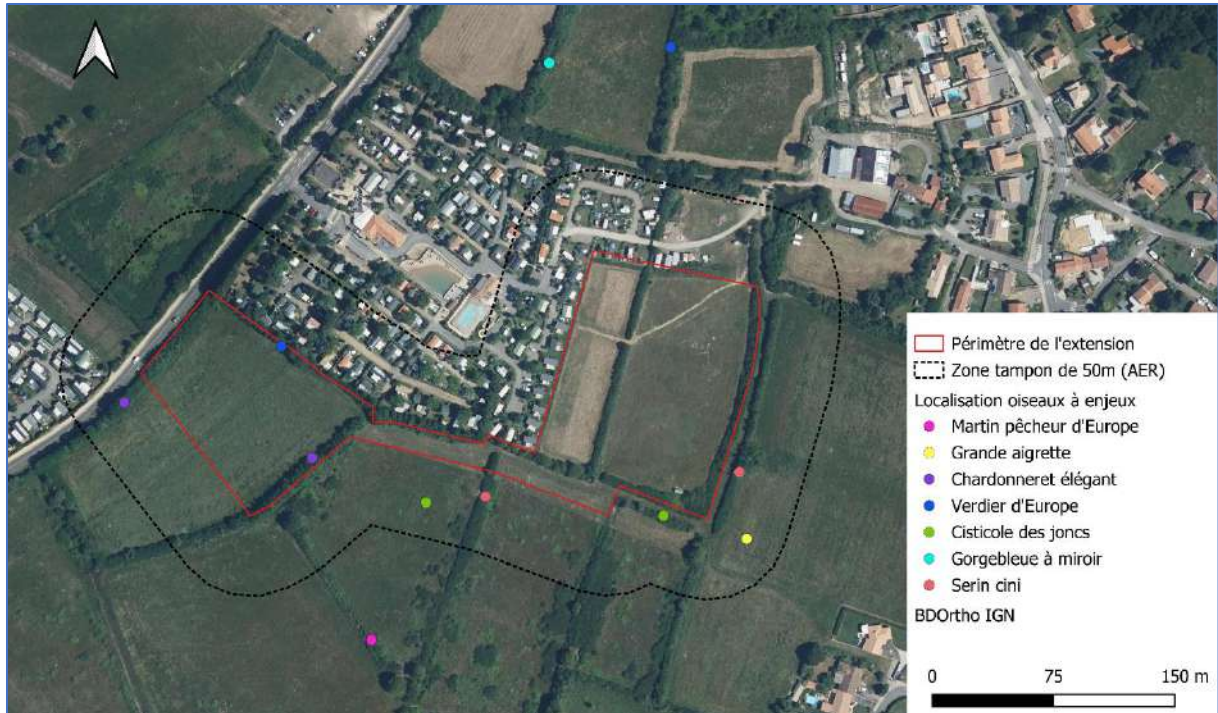


Figure 34 : Localisation des oiseaux à enjeux forts sur le site d'étude et ses alentours [AGGRA Concept, Octobre 2025]

10 autres espèces présentent un enjeu de conservation modéré, associé à un statut de conservation « Quasi-menacé » sur la Liste Rouge des oiseaux nicheurs de France, un statut « Vulnérable » sur la Liste Rouge régionale ou un statut d'espèce déterminante ZNIEFF : le Pipit farlouse (*Anthus pratensis*), la Linotte mélodieuse (*Carduelis cannabina*), la Bouscarle de Cetti (*Cettia cetti*), l'Hirondelle de fenêtre (*Delichon urbicum*), le Faucon crécerelle (*Falco tinnunculus*), l'Hirondelle rustique (*Hirundo rustica*), le Goéland argenté (*Larus argentatus*), la Bergeronnette printanière (*Motacilla flava*), l'Alouette des champs (*Alauda arvensis*) et le Rougequeue à front blanc (*Phoenicurus phoenicurus*). La localisation de ces espèces sur le site de l'étude est disponible sur la figure suivante :

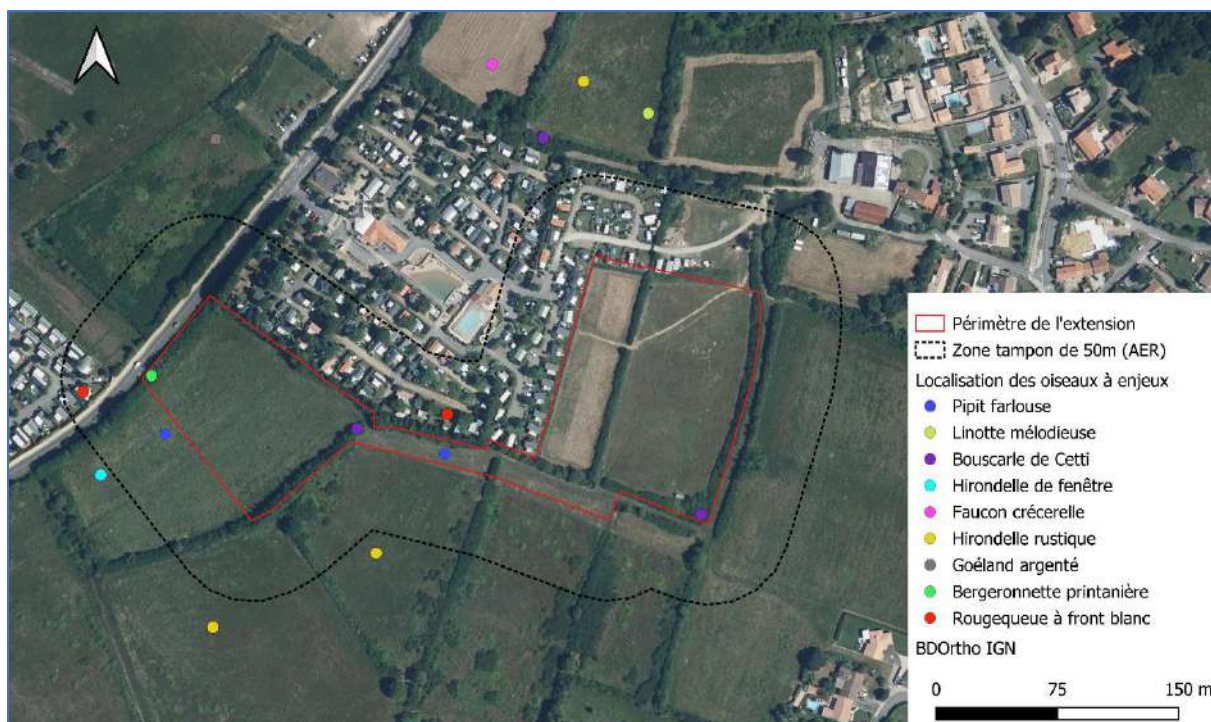


Figure 35 : Localisation des oiseaux à enjeux modérés sur le site d'étude et ses alentours [AGGRA Concept, Octobre 2025]

La liste complète des espèces d'oiseaux observées sur le site d'étude et leurs statuts respectifs est présentée dans le tableau suivant.

Tableau 13 : Liste complète des espèces d'oiseaux observées sur le site d'étude et ses alentours

Nom scientifique	Nom commun	Listes rouges				Statuts de protection		Commission CNPN	Déterminants ZNIEFF	Points					Période d'observation			Niveau d'enjeu réglementaire (à la période d'observation)
		LRF nicheurs	LRF migrateurs	LRF hivernants	LR régionale	PN	Annexes DHFF			1	2	3	4	Opportuniste	Nidification	Migration	Hivernage	
Alcedo atthis	Martin pêcheur d'Europe	VU	-	NA	LC	Art. 3	Annexe I	-	-			*			-	x		Fort
Ardea alba	Grande aigrette	NT	-	LC	-	Art. 3	Annexe I	-	-		*				Observé			Fort
Carduelis carduelis	Chardonneret élégant	VU	NA	NA	NT	Art. 3	-	-	-			*	*		Probable	x	x	Fort
Carduelis chloris	Verdier d'Europe	VU	NA	NA	NT	-	-	-	-	*		*			Possible	x	x	Fort
Cisticola juncidis	Cisticole des joncs	VU	-	-	LC	Art. 3	-	-	-	*	*	*			Possible			Fort
Luscinia svecica	Gorgebleue à miroir	LC	NA	-	LC	Art. 3	Annexe I	-	OUI	*					-	x		Fort
Streptopelia turtur	Tourterelle des bois	VU	NA	-	NT	-	Annexe II/2	-	-				*		Possible			Fort
Serinus serinus	Serin cini	VU	NA	-	NT	Art. 3	-	-	-	*	*	*			Possible			Fort
Anthus pratensis	Pipit farlouse	VU	NA	DD	-	Art. 3	-	-	OUI			*	*		-	x		Modéré
Carduelis cannabina	Linotte mélodieuse	VU	NA	NA	VU	-	-	-	-	*					-	x		Modéré
Cettia cetti	Bouscarle de Cetti	NT	-	-	LC	Art. 3	-	-	-	*	*	*			Probable	x	x	Modéré
Delichon urbicum	Hirondelle de fenêtre	NT	DD	-	LC	Art. 3	-	-	-			*			Observé			Modéré
Falco tinnunculus	Faucon crécerelle	NT	NA	NA	LC	Art. 3	-	-	-	*					Possible			Modéré
Hirundo rustica	Hirondelle rustique	NT	DD	-	LC	Art. 3	-	-	-	*	*	*			Observé	x		Modéré
Larus argentatus	Goéland argenté	NT	-	NA	NT	Art. 3	Annexe II/2	-	-	*					Observé	x		Modéré
Motacilla flava	Bergeronnette printanière	LC	DD	-	LC	Art. 3	-	-	OUI			*			-	x		Modéré
Phoenicurus phoenicurus	Rougequeue à front blanc	LC	NA	-	LC	Art. 3	-	-	OUI			*	*		Possible			Modéré
Alauda arvensis	Alouette des champs	NT	NA	LC	NT	-	Annexe II/2	-	-			*	*		Possible			Modéré
Anthus trivialis	Pipit des arbres	LC	DD	-	LC	Art. 3	-	-	-			*			Possible			Faible
Sitta europaea	Sittelle torchepot	LC	-	-	LC	Art. 3	-	-	-			*			Possible			Faible
Aegithalos caudatus	Mésange à longue queue	LC	NA	-	LC	Art. 3	-	-	-	*		*			Probable	x	x	Faible
Asio otus	Hibou moyen-duc	LC	NA	NA	LC	Art. 3	-	-	-			*			Observé			Faible
Bubulcus ibis	Héron garde-bœufs	LC	-	NA	LC	Art. 3	-	-	-	*				*	Observé	x		Faible
Buteo buteo	Buse variable	LC	NA	NA	LC	Art. 3	-	-	-	*	*				Observé	x	x	Faible
Certhia brachydactyla	Grimpereau des jardins	LC	-	-	LC	Art. 3	-	-	-					*	-	x	x	Faible
Cuculus canorus	Coucou gris	LC	DD	-	LC	Art. 3	-	-	-	*	*	*			Possible			Faible
Dendrocopos major	Pic épeiche	LC	-	NA	LC	Art. 3	-	-	-	*	*	*			-	x		Faible
Eritacus rubecula	Rougegorge familier	LC	NA	NA	LC	Art. 3	-	-	-	*	*	*	*		Probable	x	x	Faible
Fringilla coelebs	Pinson des arbres	LC	NA	NA	LC	Art. 3	-	-	-	*	*	*	*		Probable	x		Faible
Hippolais polyglotta	Hypolaïs polyglotte	LC	NA	-	LC	Art. 3	-	-	-	*		*			Possible			Faible
Luscinia megarhynchos	Rossignol philomèle	LC	NA	-	LC	Art. 3	-	-	-	*		*			Possible			Faible
Motacilla alba	Bergeronnette grise	LC	-	NA	LC	Art. 3	-	-	-	*	*	*	*		Possible	x		Faible
Muscicapa striata	Gobemouche gris	NT	DD	-	LC	Art. 3	-	-	-	*	*	*	*	*	-	x		Faible
Oriolus oriolus	Loriot d'Europe	LC	NA	-	LC	Art. 3	-	-	-	*	*	*	*		Possible			Faible
Parus caeruleus	Mésange bleue	-	NA	-	-	Art. 3	-	-	-	*	*	*	*		-	x	x	Faible
Parus major	Mésange charbonnière	LC	NA	NA	LC	Art. 3	-	-	-	*	*	*	*		Probable	x	x	Faible
Passer domesticus	Moineau domestique	LC	NA	-	LC	Art. 3	-	-	-	*	*	*	*	*	Possible	x		Faible
Phylloscopus collybita	Pouillot véloce	LC	NA	NA	LC	Art. 3	-	-	-	*	*	*	*		Probable	x	x	Faible
Prunella modularis	Accenteur mouchet	LC	-	NA	LC	Art. 3	-	-	-	*	*	*	*		Probable	x	x	Faible
Sylvia atricapilla	Fauvette à tête noire	LC	NA	NA	LC	Art. 3	-	-	-	*	*	*	*		Certain	x		Faible
Sylvia communis	Fauvette grisette	LC	DD	-	LC	Art. 3	-	-	-	*	*	*	*		Possible			Faible
Upupa epops	Huppe fasciée	LC	-	NA	LC	Art. 3	-	-	-	*	*	*	*	*	Possible			Faible



Anas platyrhynchos	Canard colvert	LC	NA	LC	LC	-	Annexe III/1	-	-	-	-	-	-	-	-	-	Certain	x	x	Très faible
Columba palumbus	Pigeon ramier	LC	NA	LC	LC	-	Annexe II/1 et III/1	-	-	-	-	-	-	-	-	-	Probable	x	x	Très faible
Corvus corone	Corneille noire	LC	-	NA	LC	-	Annexe II/2	-	-	-	-	-	-	-	-	-	Observé	x	x	Très faible
Phasianus colchicus	Faisan de Colchide	LC	-	-	NE	-	Annexe II/1 et III/1	-	-	-	-	-	-	-	-	-	Observé	-	-	Très faible
Pica pica	Pie bavarde	LC	-	-	LC	-	Annexe II/2	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	x	x	Très faible
Regulus ignicapilla	Roitelet à triple bandeau	LC	NA	NA	LC	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	x	x	Très faible
Streptopelia decaocto	Tourterelle turque	LC	NA	-	LC	-	Annexe II/2	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	x	-	Très faible
Sturnus vulgaris	Etourneau sansonnet	LC	NA	LC	LC	-	Annexe II/2	-	-	-	-	-	-	-	-	-	Certain	x	x	Très faible
Turdus merula	Merle noir	LC	NA	NA	LC	-	Annexe II/2	-	-	-	-	-	-	-	-	-	Certain	x	x	Très faible
Turdus philomelos	Grive musicienne	LC	NA	NA	LC	-	Annexe II/2	-	-	-	-	-	-	-	-	-	Possible	-	x	Très faible
Corvus monedula	Choucas des tours	LC	-	NA	LC	-	Annexe II/2	-	-	-	-	-	-	-	-	-	Possible	-	-	Très faible
Turdus viscivorus	Grive draine	LC	NA	NA	LC	-	Annexe II/2	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	x	-	Très faible

Au sein de cette liste, on retrouve les différents cortèges identifiés lors de l'analyse bibliographique :

- **Cortège des milieux humides et littoraux** : Martin pêcheur d'Europe (*Alcedo atthis*), Goéland argenté (*Larus argentatus*), Grande Aigrette (*Ardea alba*), Héron garde-bœuf (*Bubulcus ibis*), Canard colvert (*Anas platyrhynchos*) ;
- **Cortège des milieux forestiers et du bocage** : Accentueur mouchet (*Prunella modularis*), Buse variable (*Buteo buteo*), Chardonneret élégant (*Carduelis carduelis*), Corneille noire (*Corvus corone*), Coucou gris (*Cuculus canorus*), Etourneau sansonnet (*Sturnus vulgaris*) ;
- **Cortège des milieux ouverts** : Bergeronnette grise (*Motacilla alba*), Bergeronnette printanière (*Motacilla flava*), Pipit farlouse (*Anthus pratensis*), Fauvette grisette (*Sylvia communis*) ;
- **Cortèges des milieux semi-ouverts et arbustifs** : Serin cini (*Serinus serinus*), Grimpereau des jardins (*Certhia brachydactyla*), Rougegorge familier (*Erithacus rubecula*).

2.3. ENJEUX CONCERNANT L'AVIFAUNE

Les enjeux de conservation de l'avifaune sont pris en compte par le croisement de deux critères :

- La patrimonialité des espèces (enjeu réglementaire défini selon le barème évoqué en III.3.2.) ;
- La sensibilité à la destruction de leur habitat sur l'aire immédiate et la présence de zones refuges.

D'un point de vue général, la **diversité observée concernant l'avifaune est forte**. Les zones arborées (haies) et bocagères semblent représenter un refuge pour de nombreuses espèces liées aux massifs forestiers de feuillus, pour leur nidification notamment. Ces milieux sont les plus riches en espèces et leur préservation est donc importante.

L'extension du camping aura un impact significatif sur les espèces utilisant les milieux ouverts pour leur alimentation et leur nidification.

Parmi les espèces de ce cortège, on retrouve la Cisticole des joncs dont la nidification est possible sur le site d'étude. C'est une espèce insectivore qui apprécie les milieux ouverts avec de hautes herbes pour son alimentation et sa nidification. Les lisières de terres agricoles lui servent dans ses déplacements. Dans le cas du projet, les milieux ouverts qui seront impactés sont des prairies de pâtures et de fauches qui présentent une strate herbacée basse. Ces prairies ne présentent pas les caractéristiques nécessaires à la nidification de cette espèce. Au-delà de la nidification de la Cisticole des joncs, l'espèce est insectivore et se sert des milieux ouverts pour se nourrir, tout comme le Pipit farlouse. Les aménagements réduiront donc la proportion des milieux ouverts. Pour limiter ces impacts, les espaces verts entre les mobil-homes devront être gérés de manière durable (fauche tardive, zéro intrant...). Toutefois, il est fort à parier que, les prairies du périmètre n'offrant qu'un couvert limité, les espèces présentant les caractéristiques précédemment décrites parcourent et utilisent, même dans l'état actuel des choses, les milieux ouverts adjacents.



Le Chardonneret élégant, le Verdier d'Europe ou encore le Serin cini ont été observés au niveau des lisières entre les milieux ouverts et semi-ouverts. Ces écotones représentent des milieux utilisés par de nombreuses espèces d'oiseaux sédentaires utilisant à la fois le milieu ouvert et le milieu forestier situé à proximité. Ceux-ci se développent à la faveur de grands arbres, disposés en lisière, près des zones prairiales. Cette disposition permet aux oiseaux liés aux jeunes stades de pouvoir effectuer leur nidification et de disposer de zones ouvertes pour leur alimentation, leur déplacement et leur reproduction. C'est le cas des espèces citées précédemment. Ce cortège sera également impacté par la diminution des milieux ouverts car la disponibilité en graminées et donc en graines sera réduite, puisque ce sont des espèces granivores. Pour remédier à cela, il est possible de planter des arbres et arbustes qui sont favorables à ces espèces, comme l'Aulne, l'Erable, le Frêne ou encore le Charme. Ces essences pourront être plantées en priorité pour remplacer les espèces exotiques envahissantes, ainsi que pour les nouvelles haies qui seront créées au sein du périmètre.

On observe des oiseaux issus du cortège du bâti comme des Hirondelles rustiques ou des Hirondelles de fenêtre. Ces espèces ont été aperçues volant à proximité du site pour s'alimenter et se déplacer. Aucun nid d'Hirondelle n'a été recensé sur le camping mais pour rappel, il est interdit de détruire les nids d'Hirondelles qu'ils soient occupés ou non (arrêté du 29 octobre 2009). Les Hirondelles peuvent réutiliser le même nid pendant plusieurs années. L'impact sur ces espèces est assez limité puisque le milieu aérien ne sera pas impacté.

De plus, la proximité avec la mer et le point d'eau au Nord-Est du périmètre, attire des espèces associées aux milieux humides. On note la présence de la Gorgebleue à miroir, espèce à enjeu fort, qui affectionne les milieux humides. Observée uniquement en période de migration sur le secteur, l'espèce n'est pas nicheuse au sein du site d'étude et ses alentours. C'est une espèce qui affectionne les milieux bocagers et qui y fait halte lors de sa migration. L'extension du camping prévoit de conserver les haies actuelles ce qui devrait moins impacter cette espèce lors de sa migration.

Parmi les espèces du cortège des milieux humides et littoraux, on note la présence du Martin pêcheur d'Europe, observé lors de la période de migration. Comme l'Aigrette garzette et le Goéland argenté, ce sont des espèces qui fréquentent le bord des eaux. Les observations de ces trois espèces correspondaient à des individus en vol. Ils utilisent donc les alentours du site d'étude pour leurs déplacements. Les impacts de l'extension du camping sur ces espèces devraient être moindres.

L'avifaune subit probablement déjà des perturbations sonores et lumineuses, dues à la présence immédiate et à l'utilisation du camping existant, durant la période estivale, qui correspond à la période de nidification de certaines espèces. L'extension du camping engendrera des nuisances sonores et lumineuses supplémentaires lors des périodes d'ouverture.

Les enjeux liés à l'avifaune nicheuse peuvent être considérés comme faibles pour les milieux ouverts à forts pour les haies. Pour l'avifaune migratrice et hivernante, les enjeux sont moins conséquents, puisque le camping ne sera pas en exploitation durant la basse saison touristique.



3. AMPHIBIENS ET REPTILES

3.1. DONNEES BIBLIOGRAPHIQUES

- **Amphibiens :**

Sur la période 2015-2025, **11 espèces d'amphibiens** ont été recensées sur la commune des Sables-d'Olonne, ce qui représente une **diversité spécifique moyenne**.

Tous les amphibiens de France métropolitaine sont protégés à l'échelle nationale, par conséquent, l'ensemble des espèces recensées bénéficient d'un statut de protection.

Une espèce présente un enjeu fort, du fait de son statut « Vulnérable » sur la Liste Rouge nationale et « En danger » (EN) sur la Liste Rouge régionale : le Pélobate cultripède (*Pelobates cultripes*).

Six espèces ont un enjeu modéré, car elles sont déterminantes ZNIEFF, « Quasi-menacées » (NT) sur la Liste Rouge nationale ou bien inscrites à l'Annexe IV de la Directive européenne « Habitats-Faune-Flore » qui fixe la liste des espèces (animales et végétales) qui nécessitent une protection stricte sur l'ensemble du territoire européen. Il s'agit de **l'Alyte accoucheur (*Alytes obstetricans*)**, la **Rainette verte (*Hyla arborea*)**, **Pélodyte ponctué (*Pelodytes punctatus*)**, le **Triton marbré (*Triturus marmoratus*)**, la **Grenouille commune (*Pelophylax kl. Esculentus*)** et la **Grenouille agile (*Rana damatina*)**.

Les autres espèces observées sont communes à l'échelle locale et représentent uniquement un enjeu faible. La liste complète des espèces observées et leurs statuts réglementaires sont présentés dans le tableau suivant.

Tableau 14 : Liste des espèces d'amphibiens observés sur la commune des Sables-d'Olonne, et synthèse de leurs statuts et enjeux réglementaires

Nom scientifique	Nom commun	Listes rouges		Statuts de protection		Commission CNPN	Inventaires ZNIEFF	Source	Niveau d'enjeu réglementaire
		LR F	LR PdL	PN	Annexes DHFF				
<i>Pelobates cultripes</i>	Pélobate cultripède	VU	EN	Article 2	Annexe IV	-	OUI	INPN	Fort
<i>Alytes obstetricans</i>	Alyte accoucheur	LC	NT	Article 2	Annexe IV	-	OUI	INPN, LPO	Modéré
<i>Hyla arborea</i>	Rainette verte	NT	LC	Article 2	Annexe IV	-	OUI	INPN	Modéré
<i>Pelodytes punctatus</i>	Pélodyte ponctué	LC	-	Article 2	-	-	OUI	INPN	Modéré
<i>Pelophylax kl. esculentus</i>	Grenouille commune	NT	NT	Article 4	Annexe V	-	-	INPN	Modéré
<i>Rana dalmatina</i>	Grenouille agile	LC	LC	Article 2	Annexe IV	-	-	INPN, LPO	Modéré
<i>Triturus marmoratus</i>	Triton marbré	NT	NT	Article 2	Annexe IV	-	OUI	INPN	Modéré
<i>Bufo spinosus</i>	Crapaud épineux	-	LC	Article 3	-	-	-	INPN, LPO	Faible
<i>Lissotriton helveticus</i>	Triton palmé	LC	LC	Article 3	-	-	-	INPN, LPO	Faible
<i>Pelophylax ridibundus</i>	Grenouille rieuse	LC	NA	Article 3	Annexe V	-	-	INPN	Faible
<i>Salamandra salamandra</i>	Salamandre tachetée	LC	LC	Article 3	-	-	-	INPN	Faible

- **Reptiles :**

Sur la période 2015-2025, **8 espèces de reptiles** ont été recensées sur la commune des Sables-d'Olonne, ce qui représente une **diversité spécifique moyenne**.

Tous les reptiles de France métropolitaine sont protégés à l'échelle nationale, par conséquent, l'ensemble des espèces recensées bénéficient d'un statut de protection.



Une espèce présente un enjeu fort, du fait de son statut « En danger » (EN) sur la Liste Rouge régionale : la Vipère aspic (*Vipera aspis*).

6 espèces présentent un enjeu modéré, du fait de leur inscription à l'article 2 de l'arrêté du 8 janvier 2021 fixant la liste des amphibiens et reptiles protégées sur l'ensemble du territoire métropolitain, et/ou de leur inscription à l'Annexe IV de la Directive européenne « Habitats-Faune-Flore » : la Coronelle lisse (*Coronella austriaca*), le Lézard à deux raies (*Lacerta bilineata*), la Couleuvre helvétique (*Natrix helvetica*), la Couleuvre vipérine (*Natrix maura*), le Lézard des murailles (*Podarcis muralis*) et la Couleuvre d'Esculape (*Zamenis longissimus*).

La liste des espèces observées et leurs statuts réglementaires sont présentés dans le tableau suivant.

Tableau 15 : Liste des espèces de reptiles observés sur la commune des Sables-d'Olonne, et synthèse de leurs statuts et enjeux réglementaires

Nom scientifique	Nom commun	Listes rouges		Statuts de protection		Commission CNPN	Inventaires ZNIEFF	Source	Niveau d'enjeu réglementaire
		LR F	LR PdL	PN	Annexes DHFF				
<i>Vipera aspis</i>	Vipère aspic (La)	LC	EN	Article 2	-	-	OUI	INPN, LPO	Fort
<i>Coronella austriaca</i>	Coronelle lisse (La)	LC	NT	Article 2	Annexe IV	-	OUI	INPN, LPO	Modéré
<i>Lacerta bilineata</i>	Lézard à deux raies	LC	LC	Article 2	Annexe IV	-	-	INPN	Modéré
<i>Natrix helvetica</i>	Couleuvre helvétique (La)	LC	NT	Article 2	-	-	-	INPN, LPO	Modéré
<i>Natrix maura</i>	Couleuvre vipérine	NT	VU	Article 2	-	-	OUI	INPN, LPO	Modéré
<i>Podarcis muralis</i>	Lézard des murailles (Le)	LC	LC	Article 2	Annexe IV	-	-	INPN, LPO	Modéré
<i>Zamenis longissimus</i>	Couleuvre d'Esculape	LC	LC	Article 2	Annexe IV	-	OUI	LPO	Modéré
<i>Anguis fragilis</i>	Orvet fragile	LC	LC	Article 3	-	-	-	INPN, LPO	Faible

3.2. RESULTATS DES INVENTAIRES CONCERNANT LES AMPHIBIENS

Les inventaires de terrain pour les amphibiens se sont concentrés sur les fossés, les milieux aquatiques et humides au sein et à proximité du périmètre cadastral. Un étang au Nord-Est du projet et situé dans l'AER a été prospecté, comme les différentes zones humides au sein du projet.

Suite aux différentes interventions de terrain, **six espèces d'amphibiens ont été rencontrées sur site**, représentant une **diversité spécifique importante**. Tous les amphibiens de France métropolitaine sont protégés à l'échelle nationale, par conséquent, l'ensemble des espèces recensées bénéficient d'un statut de protection.

4 espèces disposent d'un enjeu modéré, associé à un statut « Quasi-menacé » (NT) sur les Listes Rouges nationale et/ou régionale ; une inscription à l'Annexe IV de la Directive « Habitats-Faune-Flore », qui fixe la liste des espèces qui nécessitent une protection stricte sur l'ensemble du territoire européen ; ou un statut « déterminant ZNIEFF » : la Rainette verte (*Hyla arborea*), la Grenouille verte commune (*Pelophylax kl. Esculentus*), la Grenouille agile (*Rana dalmatina*) et la Grenouille rousse (*Rana temporaria*).

La liste complète des espèces observées sur le site de l'étude et leurs statut réglementaires sont présentés dans le tableau suivant.

Tableau 16 : Liste des espèces d'amphibiens observées sur le site du projet



Nom scientifique	Nom commun	Listes rouges		Statuts de protection		Commission CNPN	Déterminants ZNIEFF	Niveau d'enjeu réglementaire
		LR F	LR PdL	PN	Annexes DHFF			
<i>Hyla arborea</i>	Rainette verte	NT	LC	Article 2	Annexe IV	-	OUI	Modéré
<i>Pelophylax kl. esculentus</i>	Grenouille verte	NT	NT	Article 4	Annexe V	-	-	Modéré
<i>Rana dalmatina</i>	Grenouille agile	LC	LC	Article 2	Annexe IV	-	-	Modéré
<i>Rana temporaria</i>	Grenouille rousse	LC	-	Article 4	Annexe V	-	OUI	Modéré
<i>Bufo spinosus</i>	Crapaud épineux	-	LC	Article 3	-	-	-	Faible
<i>Pelophylax ridibundus</i>	Grenouille rieuse	LC	NA	Article 3	Annexe V	-	-	Faible

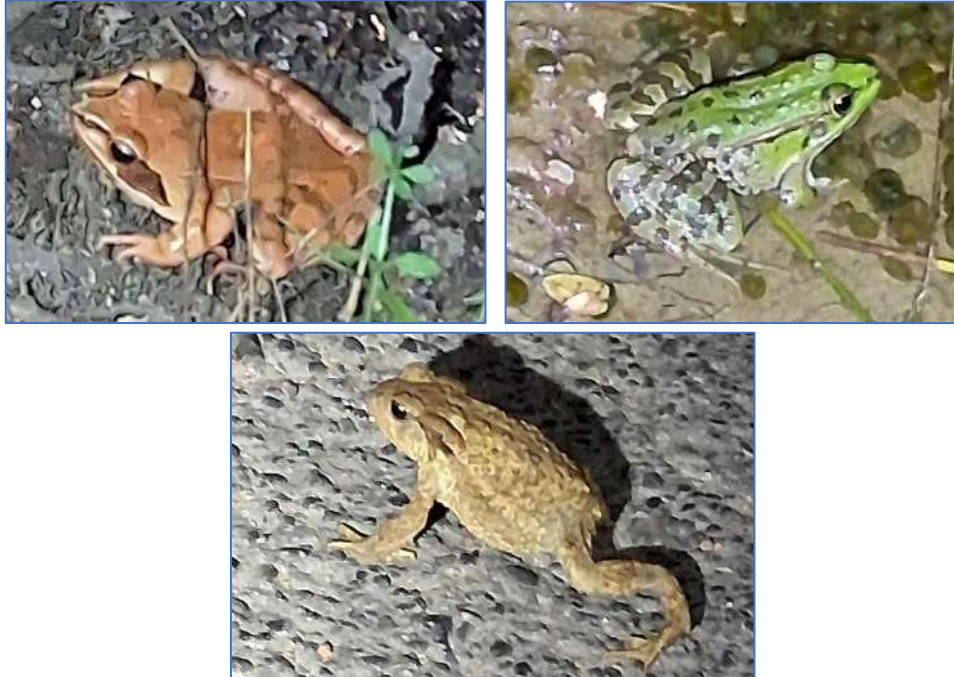


Figure 36 : Grenouille agile, Grenouille verte et Crapaud épineux observées sur le site de l'étude [AGGRA Concept]

Les espèces ont été observées au niveau du point d'eau au Nord-Est du périmètre, au niveau des zones humides mais aussi au sein du camping existant proche de l'espace aquatique et de l'accueil. La localisation des espèces est présentée dans la figure suivante.



Figure 37 : Localisation des individus d'amphibiens observés [AGGRA Concept, Octobre 2025]

Il est à garder à l'esprit que les inventaires ne sont pas exhaustifs et ne permettent pas d'affirmer qu'il s'agit des seules espèces d'amphibiens présentes sur le site du projet. En effet, le site possède une diversité importante de milieux humides et aquatiques, il est donc possible que d'autres espèces, notamment celles recensées dans la bibliographie, soient présentes.

3.3. RESULTATS DES INVENTAIRES CONCERNANT LES REPTILES

Les inventaires de terrain menés concernant les reptiles ont permis de mettre en évidence la présence d'une espèce sur le site d'étude et ses alentours, à savoir : **le Lézard des murailles (*Podarcis muralis*)**. **La diversité spécifique du site concernant ce taxon est faible.**

Comme toutes les espèces de reptiles de France métropolitaine, cette espèce est protégée nationalement par l'arrêté du 8 janvier 2021 fixant les listes des amphibiens et des reptiles protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection. Conformément à la hiérarchisation des enjeux faunistiques précédemment évoquée, le Lézard des murailles représente **un enjeu réglementaire modéré** à l'échelle locale, étant inscrit à **l'article 2 de l'arrêté du 8 janvier 2021** et à **l'Annexe IV de la Directive européenne « Habitats-Faune-Flore »**, qui fixe la liste des espèces (animales et végétales) qui nécessitent une protection stricte sur l'ensemble du territoire européen.

Tableau 17 : Liste des espèces de reptiles retrouvés sur le site du projet

Nom scientifique	Nom commun	Listes rouges		Statuts de protection		Commission CNPN	Déterminants ZNIEFF	Niveau d'enjeu réglementaire
		LR F	LR PdL	PN	Annexes DHFF			
<i>Podarcis muralis</i>	Lézar des murailles	LC	LC	Article 2	Annexe IV	-	-	Modéré

Cette espèce a été observée au niveau d'une haie situé à proximité de la piscine. Sa localisation est présentée sur la figure suivante.



Figure 38 : Localisation du Léopard des murailles observée sur le site d'étude [AGGRA Concept, Octobre 2025]

Largement répartie sur le territoire national et régional, le Léopard des murailles demeure une espèce commune, qui ne dispose pas d'enjeux majeurs. La figure ci-dessous présente la répartition de cette espèce à l'échelle régionale.



Figure 39 : Carte de répartition à l'échelle régionale du Léopard des murailles, espèce observée sur le site d'étude [Groupe Herpétologique des Pays de la Loire]

Les plaques reptiles ont été relevées lors de chaque passage sur site mais n'ont pas permis de mettre en évidence la présence d'autres espèces. Toutefois, il est à garder à l'esprit que les inventaires ne sont pas exhaustifs et ne permettent pas d'affirmer qu'il s'agit de la seule espèce de reptiles



présente sur le site du projet. Ces espèces étant discrètes, il est parfois difficile de les observer. De plus, le site possède des milieux favorables aux reptiles : haies, talus, zones enherbées et humides notamment. Les haies arbustives, composées de ronciers par exemple, sont très favorables aux reptiles puisqu'ils constituent un refuge aux espèces, et ils ont accès direct à un milieu ouvert (la prairie), leur permettant de s'exposer au soleil facilement pour leur thermorégulation. Elles constituent également des voies de déplacement. Il est donc possible que d'autres espèces, notamment celles recensées dans la bibliographie, soient présentes.

3.4. ENJEUX CONCERNANT LES AMPHIBIENS ET LES REPTILES

Les enjeux de conservation des espèces d'amphibiens et de reptiles sont pris en compte par le croisement de deux critères :

- La patrimonialité des espèces (enjeu réglementaire) ;
- La sensibilité à la destruction de leur habitat sur l'aire immédiate et la présence de zone refuges.

Concernant les amphibiens, les investigations ont permis de mettre en évidence une diversité spécifique forte pour ce groupe taxonomique. Les individus ont été observés au niveau de l'étang, des zones humides et au sein du camping existant.

Il s'avère cependant que comme la majorité des amphibiens autochtones, les espèces observées soient sensibles à la dégradation de leur habitat terrestre et aquatique durant les phases de reproduction, s'étalant de mars à juin en fonction des espèces. **L'enjeu global pour les amphibiens à l'échelle du projet est fort.**

L'enjeu de conservation est fort sur le site de projet et la conservation des milieux aquatiques et humides est essentielle. L'étang au Nord-Est ne sera pas impacté par l'extension du camping, et les zones humides seront en partie conservées. Une vigilance particulière devra être prise lors de la phase travaux pour ne pas impacter ces milieux (par exemple avec une mise en défens de ces espaces). Néanmoins, 1 088 m² de zones humides seront impactées. Des mesures compensatoires sont prévues.

Les haies, pouvant être utilisées pour les déplacements des amphibiens, seront conservées. **Les impacts de l'extension du camping sur les amphibiens sont évalués modérés.**

La diversité spécifique concernant les reptiles est faible, seulement une espèce a été rencontrée. L'espèce est relativement commune et non menacée (LC) à l'échelle du territoire national et régional. Au vu des différents habitats boisés (haies et fourrés) et humides présents au sein de la zone d'étude et des données bibliographiques ayant permis de mettre en évidence la présence d'autres reptiles à l'échelle de la commune des Sables-d'Olonne, il est très probable que d'autres espèces soient présentes mais n'aient pas été observées. **L'enjeu concernant les reptiles est faible à l'échelle de l'étude.**

Les habitats principaux potentiellement utilisés par les reptiles, notamment les haies et les fourrés, seront conservés. **Les impacts du projet sur les reptiles est évalué faible.**

De plus, la mise en place de la fauche tardive ainsi que l'absence d'utilisation de produits phytosanitaires au niveau des zones enherbées non aménagées permettront de réduire l'impact du projet sur les reptiles et les amphibiens. Concernant la phase travaux, il faudra prendre des précautions notamment si des travaux de débroussaillage ou défrichement sont prévus. Les périodes les moins sensibles pour réaliser ces types de travaux sont entre mars et juin ou en septembre / octobre (les



reptiles hibernent en hiver). Lors du défrichage, si des espèces de reptiles ou d'amphibiens (tous protégés en France) sont observées, il est recommandé de leur recréer un habitat favorable à un endroit hors de l'emprise de chantier, pour les attirer hors de la zone et ne pas les impacter.

4. MAMMIFERES TERRESTRES

4.1. DONNEES BIBLIOGRAPHIQUES LIEES AUX MAMMIFERES TERRESTRES

Sur la période 2015-2025, **23 espèces de mammifères ont été recensées** sur la commune des Sables-d'Olonne, ce qui représente une **diversité spécifique moyenne**.

Parmi ces mammifères, **3 présentent un enjeu fort**, du fait de leur statut « En danger » (EN) sur la Liste Rouge régionale, ou de leur inscription à l'Annexe II de la Directive européenne « Habitats-Faune-Flore », qui fixe la liste des espèces (animales et végétales) d'intérêt communautaire dont la conservation nécessite la désignation de Zones Spéciales de Conservation. Leur habitat doit donc être protégé sur ces zones (que cet habitat soit d'intérêt communautaire ou non). Ces espèces sont : **le Crocidure des jardins (*Crocidura suaveolens*)**, **la Loutre d'Europe (*Lutra lutra*)**, et **le Rat noir (*Rattus rattus*)**.

Huit espèces inventoriées possèdent un enjeu modéré, associé à un statut d'espèces déterminantes ZNIEFF, une protection à l'échelle nationale, une inscription à l'Annexe IV de la Directive européenne « Habitats-Faune-Flore », ou un statut « Vulnérable » (VU) sur la Liste Rouge régionale : **le Campagnol amphibie (*Arvicola sapidus*)**, **le Lérot (*Eliomys quercinus*)**, **la Genette commune (*Genetta genetta*)** et **le Lapin de garenne (*Oryctolagus cuniculus*)**, **le Hérisson d'Europe (*Erinaceus europaeus*)**, **l'Ecureuil roux (*Sciurus vulgaris*)**, **le Rat des moissons (*Micromys minutus*)** et **le Putois d'Europe (*Mustela putorius*)**.

Le tableau ci-dessous récapitule l'ensemble des informations concernant les mammifères inventoriés dans la zone d'étude.



Tableau 18 : Liste des espèces de mammifères observées sur la commune des Sables-d'Olonne et synthèse de leurs statuts et enjeux réglementaires

Nom scientifique	Nom commun	Listes rouges		Statuts de protection		Commission CNPN	Inventaires ZNIEFF	Source	Niveau d'enjeu réglementaire
		LR F	LR PdL	PN	Annexes DHFF				
<i>Crocodylus suaveolens</i>	Crocodylus des jardins	NT	EN	-	-	-	OUI	INPN	Fort
<i>Lutra lutra</i>	Loutre d'Europe	LC	NT	Art. 2	Annexe II, IV	-	OUI	INPN, LPO	Fort
<i>Rattus rattus</i>	Rat noir	LC	EN	-	-	-	OUI	LPO	Fort
<i>Arvicola sapidus</i>	Campagnol amphibie	NT	VU	Art. 2	-	-	OUI	LPO	Modéré
<i>Eliomys quercinus</i>	Lérot	LC	DD	-	-	-	OUI	INPN	Modéré
<i>Erinaceus europaeus</i>	Hérisson d'Europe	LC	LC	Art. 2	-	-	-	INPN, LPO	Modéré
<i>Genetta genetta</i>	Genette commune	LC	LC	Art. 2	Annexe V	-	OUI	INPN	Modéré
<i>Micromys minutus</i>	Rat des moissons	LC	VU	-	-	-	-	LPO	Modéré
<i>Mustela putorius</i>	Putois d'Europe	NT	VU	-	Annexe V	-	OUI	INPN	Modéré
<i>Oryctolagus cuniculus</i>	Lapin de garenne	NT	VU	-	-	-	OUI	INPN, LPO	Modéré
<i>Sciurus vulgaris</i>	Écureuil roux	LC	LC	Art. 2	-	-	-	INPN, LPO	Modéré
<i>Mustela nivalis</i>	Belette d'Europe	LC	NT	-	-	-	-	INPN, LPO	Faible
<i>Apodemus sylvaticus</i>	Mulot sylvestre	LC	LC	-	-	-	-	INPN	Très faible
<i>Capreolus capreolus</i>	Chevrenil européen	LC	LC	-	-	-	-	INPN, LPO	Très faible
<i>Crocodyrus russula</i>	Crocodyrus musette	LC	LC	-	-	-	-	INPN	Très faible
<i>Lepus europaeus</i>	Lièvre d'Europe	LC	LC	-	-	-	-	INPN	Très faible
<i>Martes foina</i>	Fouine	LC	LC	-	-	-	-	INPN, LPO	Très faible
<i>Meles meles</i>	Blaireau européen	LC	LC	-	-	-	-	INPN	Très faible
<i>Myocastor coypus</i>	Ragondin	NA	NA	-	-	-	-	INPN, LPO	Très faible
<i>Rattus norvegicus</i>	Rat surmulot	NA	NA	-	-	-	-	INPN, LPO	Très faible
<i>Sus scrofa</i>	Sanglier	LC	LC	-	-	-	-	INPN, LPO	Très faible
<i>Talpa europaea</i>	Taupe d'Europe	LC	LC	-	-	-	-	INPN	Très faible
<i>Vulpes vulpes</i>	Renard roux	LC	LC	-	-	-	-	INPN, LPO	Très faible

4.2. RESULTATS DES INVENTAIRES CONCERNANT LES MAMMIFERES TERRESTRES

Les inventaires de terrain ont permis de mettre en évidence la présence de **8 espèces de mammifères terrestres**, correspondant à une **diversité spécifique moyenne**. Les espèces ont pu être définies à partir d'empreintes, fèces, traces mais également grâce à de l'observation directe d'individus.

Parmi les espèces observées, une seule est protégée au niveau national : **le Campagnol amphibie (*Arvicola sapidus*)**. Il est classé comme « Vulnérable » sur la Liste Rouge nationale et « Quasi-menacée » sur la Liste Rouge régionale et représente un enjeu modéré. Il est également déterminant ZNIEFF.

Les autres espèces observées ne sont pas protégées et ne disposent pas d'un statut de conservation précaire sur les Listes Rouges des mammifères terrestres de France et des Pays de la Loire, ou d'un statut communautaire au travers la Directive « Habitats-Faune-Flore ».

La liste complète des mammifères observés sur le site d'étude et ses alentours est disponible ci-dessous.



Tableau 19 : Liste des espèces de mammifères non-chiroptères observées sur le site d'étude et ses alentours

Nom scientifique	Nom commun	Listes rouges		Statuts de protection		Commission CNPN	Déterminants ZNIEFF	Niveau d'enjeu réglementaire
		LR F	LR PdL	PN	Annexes DHFF			
Arvicola sapidus	Campagnol amphibie	NT	VU	Art. 2	-	-	OUI	Modéré
Capreolus capreolus	Chevreuril européen	LC	LC	-	-	-	-	Très faible
Crocidura russula	Crocidure musette	LC	LC	-	-	-	-	Très faible
Meles meles	Blaireau européen	LC	LC	-	-	-	-	Très faible
Sus scrofa	Sanglier	LC	LC	-	-	-	-	Très faible
Talpa europaea	Taupe d'Europe	LC	LC	-	-	-	-	Très faible
Vulpes vulpes	Renard roux	LC	LC	-	-	-	-	Très faible
Myocastor coypus	Ragondin	NA	NA	-	-	-	-	EEE

Le Campagnol amphibie est un petit rongeur semi-aquatique, ayant besoin d'eau permanente et de berges meubles lui permettant d'installer un terrier ou un nid et d'un épais couvert de végétation herbacée au bord de l'eau. Il est herbivore et se nourrit de plantes hygrophiles comme les joncs. Des traces ont été observées au Sud de la prairie à l'Ouest, au niveau du cours d'eau « indéterminé ».

Les observations de Chevreuils européens se sont faites à plusieurs reprises lors de nos visites. Il y a notamment eu l'observation d'une chevrette avec son faon au sein de la prairie au Sud-Ouest du périmètre, qui utilisent la prairie pour leur alimentation et déplacement, et les haies pour leur repos. C'est dans cette zone que le plus d'individus ou d'indices de présence ont été observés. La prairie semble constituer un lieu favorable aux déplacements et à l'alimentation de plusieurs espèces. Les grands mammifères (Renard, Chevreuil, Blaireau, Sanglier) fréquentant cette parcelle proviennent probablement des forêts à proximité. Des passages à faune ont été identifiés dans les haies ceinturant cette prairie, facilitant les déplacements avec les milieux ouverts adjacents.

Les haies et fourrés sont favorables au refuge et au déplacement des micromammifères. Ces micromammifères peuvent être des rongeurs (mulots, campagnols) ou des insectivores (musaraignes). Aussi de nombreux trous circulaires, correspondant à des entrées de terriers ou galeries, au sein de la prairie de fauche, confirment la présence d'individus. Les petits mammifères utilisent les herbes hautes de la prairie pour se déplacer et se nourrir ainsi que les galeries souterraines et les haies pour se protéger. Du fait de leur rapidité et discrétion, certains individus présents n'ont pas pu être identifiés spécifiquement.

Au Nord du périmètre, à proximité du point d'eau, un individu de Ragondin a été observé. Depuis l'arrêté du 2 septembre 2016, il est classé comme espèce nuisible et peut avoir des impacts négatifs sur l'environnement (modification de l'équilibre biologique des écosystèmes, contamination des eaux douces, ...).

La localisation de l'ensemble des observations faites est recensée sur la figure suivante.

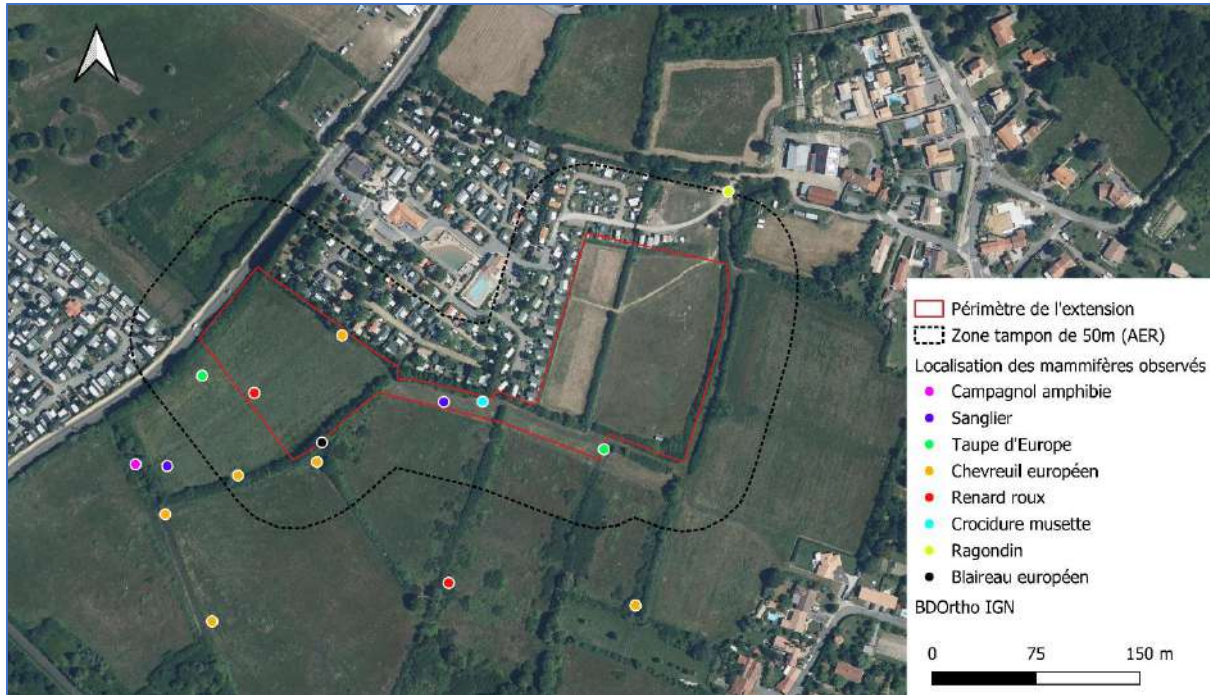


Figure 40 : Localisation des observations de mammifères sur le site et ses alentours [AGGRA Concept, Octobre 2025]

4.3. ENJEUX CONCERNANT LES MAMMIFERES TERRESTRES

Les enjeux de conservation des espèces de mammifères sont pris en compte par le croisement de deux critères :

- La patrimonialité des espèces (enjeu réglementaire) ;
- La sensibilité à la destruction de leur habitat sur l'aire immédiate et la présence de zone refuges.

Les résultats des inventaires montrent globalement une **diversité moyenne** à l'échelle du site d'étude et ses alentours, avec neuf espèces observées. Hormis le Campagnol amphibie, ces espèces sont présentes largement à l'échelle nationale et régionale et aucune d'entre-elle ne dispose d'enjeu de conservation majeur.

Le Campagnol amphibie constitue un enjeu modéré à l'échelle du site. Il est protégé à l'échelle nationale, menacé et déterminant ZNIEFF à l'échelle régionale. Il a été observé hors ZIP au Sud-Ouest mais sa présence sur site est probable.

De nombreux grands mammifères (Renard, Chevreuil, Sanglier) fréquentent la prairie à l'Ouest. La présence de ces mammifères s'explique par la proximité immédiate avec des boisement au Nord-Est et au Sud-Ouest de la ZIP. Ils utilisent la prairie leurs déplacements et leur alimentation, les boisements à proximité étant probablement le lieu de refuge de ces grands mammifères. Les chevreuils utilisent néanmoins les haies pour leur repos.

Concernant la prairie à l'Est, elle est entourée de clôtures et occupée par plusieurs animaux (moutons, âne) et n'est donc pas fréquentée par ces grands mammifères.

Des petits mammifères utilisent les herbes hautes de la prairie pour se déplacer et se nourrir ainsi que les galeries souterraines et les haies pour se protéger.

Les enjeux concernant les mammifères terrestres sont modérés.



Les aménagements prévus pourront impacter les habitats et causer la fragmentation du milieu, notamment avec la réduction de la zone de prairie. En effet, la prairie de fauche à l'Est du périmètre est séparée du camping par une grande haie et est fauchée uniquement quelques fois par an. L'impact de l'Homme sur cette prairie est limité et les animaux peuvent la fréquenter librement, sans être perturbés la majeure partie du temps. L'extension du camping réduira certains habitats et engendrera également des nuisances sonores et lumineuses supplémentaires lors des périodes d'ouverture.

Les petits mammifères seront les plus impactés, ayant des aires de répartition réduites, allant de quelques dizaines à centaines de mètres autour de leur terrier. Les grands mammifères fréquentant le site pour verront également leurs aires de répartition et de déplacement réduites. En revanche, leurs capacités de déplacement sont importantes, ces espèces pourront donc utiliser les milieux ouverts adjacents. De plus, les haies et fourrés seront majoritairement conservés, ce qui limitera la fragmentation des habitats. De même, la moitié Sud de prairie à l'Ouest de la ZIP ne sera pas aménagée, ce qui permettra aux mammifères utilisant la zone de conserver une partie de leur habitat. Les zones humides seront en partie impactées, mais des mesures compensatoires sont prévues, ce qui limitera les impacts sur le Campagnol amphibie.

La mise en place de haies entre les emplacements permettra de créer des corridors écologiques et limitera la fragmentation des habitats. Il est aussi conseillé de conserver des bandes enherbées non tondues en périphérie des emplacements du camping et de mettre en place la fauche tardive, notamment au niveau des haie ceinturant la prairie Ouest, pour favoriser les déplacements des petits mammifères. Si des nouvelles clôtures sont installées, il faudra opter pour des clôtures ajourées, laissant de l'espace au sol permettant le passage de la petite faune. Des petites ouvertures pourront être installées sur les clôtures existantes.

Les impacts de l'extension du camping sont évalués modérés.

5. CHIROPTERES

5.1. DONNEES BIBLIOGRAPHIQUES LIEES AUX CHIROPTERES

Sur la période 2015-2025, **neuf espèces de chiroptères** ont été identifiées sur la commune des Sables-d'Olonne, représentant une diversité spécifique moyenne.

Toutes les espèces de chiroptères sont protégées sur le territoire national au travers l'article 2 de l'arrêté du 23 avril 2007 fixant la liste des mammifères terrestres protégés et inscrites sur l'Annexe IV de la Directive 92/43/CEE dite « Habitats-Faune-Flore ». Ainsi, toutes disposent d'un enjeu réglementaire à minima modéré.

Trois espèces présentent un enjeu fort. On retrouve le **Murin de Natterer (*Myotis nattereri*)**, classé « Vulnérable » (VU) sur la Liste Rouge nationale, et le **Grand rhinolophe (*Rhinolophus ferrumequinum*)** et le **Petit rhinolophe (*Rhinolophus hipposideros*)**, inscrits à l'Annexe II de la Directive « Habitats-Faune-Flore », qui prévoit la désignation de Zones Spéciales de Conservation (ZSC) pour ces espèces.

La liste complète des espèces observées et leurs statuts règlementaires sont présentés dans le tableau suivant.



Tableau 20 : Liste des espèces de chiroptères observés sur la commune des Sables-d'Olonne, et synthèse de leurs statuts et enjeux réglementaires

Nom scientifique	Nom commun	Listes rouges		Statuts de protection		Commission CNPN	Inventaires ZNIEFF	Source	Niveau d'enjeu réglementaire
		LR F	LR PdL	PN	Annexes DHFF				
<i>Myotis nattereri</i>	Murin de Natterer	VU	-	Art. 2	Annexe IV	-	OUI	INPN	Fort
<i>Rhinolophus ferrumequinum</i>	Grand Rhinolophe	LC	LC	Art. 2	Annexe II, IV	-	OUI	INPN	Fort
<i>Rhinolophus hipposideros</i>	Petit Rhinolophe	LC	NT	Art. 2	Annexe II, IV	-	OUI	INPN	Fort
<i>Myotis daubentonii</i>	Murin de Daubenton	LC	NT	Art. 2	Annexe IV	-	OUI	INPN	Modéré
<i>Myotis mystacinus</i>	Murin à moustaches	LC	LC	Art. 2	Annexe IV	-	-	INPN	Modéré
<i>Nyctalus leisleri</i>	Noctule de Leisler	NT	NT	Art. 2	Annexe IV	-	OUI	INPN	Modéré
<i>Pipistrellus nathusii</i>	Pipistrelle de Nathusius	NT	VU	Art. 2	Annexe IV	-	OUI	INPN	Modéré
<i>Pipistrellus pipistrellus</i>	Pipistrelle commune	NT	NT	Art. 2	Annexe IV	-	OUI	INPN	Modéré
<i>Plecotus auritus</i>	Oreillard roux	LC	NT	Art. 2	Annexe IV	-	-	INPN	Modéré

5.2. RESULTATS DES INVENTAIRES CONCERNANT LES CHIROPTERES

Sur l'ensemble des trois sessions acoustiques qui ont été effectuées, **9 espèces** différentes ont pu être identifiées sur la zone de l'étude représentant une **diversité spécifique forte**. Toutes les espèces de chiroptères sont protégées sur le territoire national au travers l'article 2 de l'arrêté du 23 avril 2007 fixant la liste des mammifères terrestres protégés et inscrites sur l'Annexe IV de la Directive 92/43/CEE dite « Habitats-Faune-Flore ». Ainsi, toutes disposent d'un enjeu réglementaire à minima modéré.

Les espèces inventoriées sur le site de l'étude ainsi que leurs différents statuts sont présentés dans le tableau suivant. La localisation est également précisée (SM1 et/ou SM2 et/ou SM3) avec les nuits où l'espèce a été entendue (1, 2 et/ou 3, correspondant respectivement à la nuit de mai, juin et septembre). Certains individus entendus n'ont pas pu être identifiés spécifiquement, le genre seulement est alors annoté. Il est donc probable que plus d'espèces de chiroptères soient présentes.

Tableau 21 : Liste des espèces des chiroptères observées sur le site d'étude et ses alentours

Nom scientifique	Nom commun	Listes rouges		Statuts de protection		Commission CNPN	Déterminants ZNIEFF	Localisation	Niveau d'enjeu réglementaire
		LR F	LR PdL	PN	Annexes DHFF				
<i>Barbastella barbastellus</i>	Barbastelle d'Europe	LC	LC	Art. 2	Annexe II, IV	-	OUI	SM1(1)	Fort
<i>Rhinolophus ferrumequinum</i>	Grand Rhinolophe	LC	LC	Art. 2	Annexe II, IV	-	OUI	SM1(1), SM2(3)	Fort
<i>Eptesicus serotinus</i>	Serotine commune	NT	VU	Art. 2	Annexe IV	-	OUI	SM2(1)	Modéré
<i>Pipistrellus nathusii</i>	Pipistrelle de Nathusius	NT	VU	Art. 2	Annexe IV	-	OUI	SM1(3), SM2(1), SM3(2)	Modéré
<i>Pipistrellus pipistrellus</i>	Pipistrelle commune	NT	NT	Art. 2	Annexe IV	-	OUI	SM1(1, 2, 3), SM2(1, 2, 3), SM3(2, 3)	Modéré
<i>Myotis daubentonii</i>	Murin de Daubenton	LC	NT	Art. 2	Annexe IV	-	OUI	SM1(2, 3), SM2(1)	Modéré
<i>Pipistrellus kuhlii</i>	Pipistrelle de Kuhl	LC	LC	Art. 2	Annexe IV	-	-	SM1(1, 3), SM2(1, 2), SM3(2)	Modéré
<i>Pipistrellus pygmaeus</i>	Pipistrelle pygmée	LC	DD	Art. 2	Annexe IV	-	-	SM1(1), SM2(3), SM3(2)	Modéré
<i>Myotis sp</i>	Murin indéterminé	-	-	Art. 2	Annexe IV	-	-	SM1(1, 3), SM2(1, 2, 3), SM3(2, 3)	Modéré à fort
<i>Nyctalus sp</i>	Noctule indéterminée	-	-	Art. 2	Annexe IV	-	OUI	SM1(1, 2, 3), SM2(1), SM3(2)	Modéré à fort
<i>Pipistrellus sp</i>	Pipistrelle indéterminée	-	-	Art. 2	Annexe IV	-	-	SM1(1, 2, 3), SM2(1, 2, 3), SM3(3)	Modéré
<i>Plecotus sp</i>	Oreillard indéterminé	-	-	Art. 2	Annexe IV	-	-	SM1(3), SM2(2), SM3(2)	Modéré

Parmi ces espèces, **deux présentent un enjeu fort**, car elles sont inscrites à l'Annexe II de la Directive « Habitats-Faune-Flore » qui fixe la liste des espèces (animales et végétales) d'intérêt communautaire dont la conservation nécessite la désignation de Zones Spéciales de Conservation. Leur habitat doit donc être protégé sur ces zones (que cet habitat soit d'intérêt communautaire ou non). Il s'agit du Murin de la **Barbastelle d'Europe (*Barbastella barbastellus*)** et du **Grand Rhinolophe (*Rhinolophus ferrumequinum*)**.

La Barbastelle d'Europe peut se trouver dans différents types de milieux, mais est principalement forestière. Lors de la période de mise bas, elle peut trouver refuge dans des gîtes arboricoles, des bâtiments, ou des ponts. Lors de la période d'hibernation, elle utilise plutôt des milieux souterrains naturels ou artificiels, comme des ouvrages militaires par exemple. Elle chasse dans les forêts, zones humides, lisières et bocages, et se nourrit principalement de papillons de nuit. Elle est menacée

principalement par la sylviculture et par la fragmentation de son habitat, ainsi que par le trafic routier ou encore les traitements chimiques. Elle est présente sur une bonne partie du territoire métropolitain, et est assez commune dans le département de la Vendée. Elle n'est actuellement pas menacée ni à l'échelle nationale ni à l'échelle régionale. Sur le site de l'étude, l'espèce a été entendue lors de la première nuit d'écoute en mai 2025 au niveau du SM1. Son niveau d'activité sur le site est globalement faible et il est peu probable que l'espèce soit très abondante dans la zone. Aucun gîte d'estivage ou d'hibernation potentiel favorable à l'espèce n'a été identifié sur le site de l'étude.

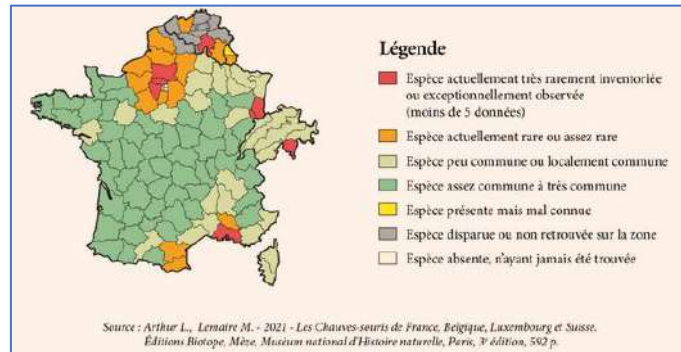


Figure 41 : Carte de localisation de la Barbastelle d'Europe en France métropolitaine [PNA Chiroptères, 2021]

Le Grand Rhinolophe fréquente les boisements clairs, les lisières forestières ou les ripisylves, et occasionnellement des prairies riches en insectes. Lors de la période de reproduction, l'espèce colonise des gîtes à microclimats chaud et sombres, souvent des sites souterrains et artificiels, ainsi que les combles des bâtiments. Elle est extrêmement sensible au dérangement lors de cette phase. C'est une espèce relativement sédentaire, qui va hiverner une partie de l'année dans les endroits préservés du froid. Son cri d'écholocation est facilement reconnaissable mais difficilement détectable puisqu'il n'est capté qu'à moins de 10 m de sa position. L'espèce est assez commune en France mais plus rare dans la partie Nord du territoire métropolitain. Comme de nombreuses autres chauves-souris, l'espèce a un statut de conservation défavorable lié à la diminution de la quantité d'insectes, à l'emploi de pesticides et la raréfaction de sites favorables à sa reproduction. Elle est classée comme non menacée sur les Listes Rouges. Sur le site de l'étude, elle a été entendue au niveau du SM1 lors de la première nuit d'écoute (mai) et au niveau du SM2 lors de la troisième nuit (septembre). Aucune cavité ou autre site pouvant constituer un gîte d'estivage ou d'hibernation favorable n'a été identifié sur le site de l'étude.

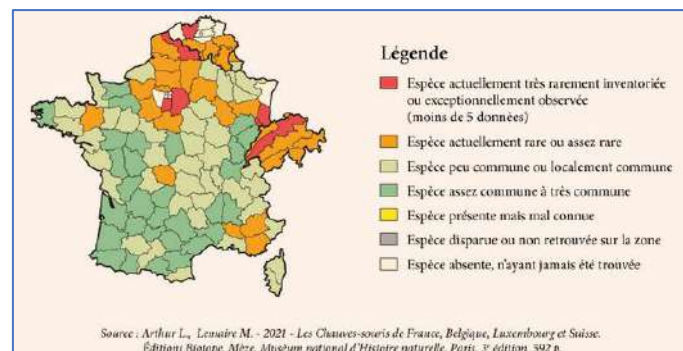


Figure 42 : Carte de localisation du Grand Rhinolophe en France métropolitaine [PNA Chiroptères, 2021]

L'espèce avec la fréquence d'activité la plus importante relevée lors des enregistrements est la Pipistrelle commune (*Pipistrellus pipistrellus*). Ce sont des individus assez ubiquistes qui vont occuper un grand nombre d'habitats forestiers et rupestres, et qui peuvent être retrouvés en colonies importantes lors des périodes de chasse dans les lieux ouverts.



Il apparaît qu'en règle générale, beaucoup d'espèces de chiroptères utilisent les mêmes habitats et plus particulièrement les mêmes corridors de déplacement et zones d'alimentation (voir Annexe 7). Dans le cortège d'espèces retrouvées, un grand nombre de ces espèces utilise les sites munis de cavités arboricoles, de fissures ou de cavités souterraines pour leur hibernage et la mise-bas. Au printemps et en été, beaucoup d'entre-elles vont chasser dans les milieux ouverts et boisés riches en insectes (tels que les points d'eau intra-forestiers ou les prairies humides). Elles peuvent également utiliser les réseaux de haies pour chasser et se déplacer. Les enregistrements réalisés sur les 3 nuits ont permis de confirmer que les haies autour et au sein de la prairie sont des corridors certains utilisés par les espèces identifiées. De plus, la prairie est très probablement utilisée par certaines espèces également pour leurs déplacements mais surtout pour la chasse des insectes.

Aucun gîte de mise-bas, d'estivage ou d'hibernation n'a été formellement identifié sur l'ensemble du site d'étude. Les haies présentes sont majoritairement arbustives (prunelliers et ronciers notamment), et les arbres au sein du périmètre ne présentent pas de cavités ou de décollement d'écorces, favorable à certains chiroptères.

5.3. ENJEUX CONCERNANT LES CHIROPTERES

Les enjeux de conservation des espèces de chiroptères sont pris en compte par le croisement de deux critères :

- La patrimonialité des espèces (enjeu réglementaire) ;
- La sensibilité à la destruction de leur habitat sur l'aire immédiate et la présence de zone refuges.

Globalement, les relevés ont montré une **diversité spécifique pour les chiroptères forte**, avec la présence d'espèces d'intérêt local et national. Les enregistrements sur le site ont démontré une activité moyenne à forte, liée notamment à la présence de corridors de haies, facilitant le déplacement de nombreux individus. De par leur structure, les haies sont des milieux privilégiés pour la chasse des insectes. Les milieux ouverts, les prairies, semblent également être utilisés pour la chasse et les déplacements.

Deux espèces observées présentent un enjeu fort : la **Barbastelle d'Europe (*Barbastella barbastellus*)** et le **Grand Rhinolophe (*Rhinolophus ferrumequinum*)**. Au vu du mode de vie de ces espèces et des caractéristiques du site, elles utilisent probablement les haies comme corridors et la prairie comme terrain de chasse. Aucun site potentiel d'estivage ou d'hibernation favorable pour ces espèces n'a été identifié.

Les enjeux globaux liés aux chiroptères peuvent être alors considérés comme modérés pour le milieu prairial et forts pour les haies.

La principale menace pour les espèces identifiées est la destruction de leur gîte. Dans le cadre du projet, cela pourrait être notamment l'abattage des vieux arbres. Aucun des arbres au sein de la ZIP ne semble posséder de caractéristiques favorables à l'accueil des chiroptères et les aménagements du camping ne prévoient pas d'abatages, il n'y donc pas de risque de destruction d'habitat de gîtes. De manière générale, il est important de conserver les haies et les arbres, constituant des corridors écologiques essentiels aux chiroptères.

Un autre impact de l'extension du camping sera la diminution des milieux ouverts et donc des zones de chasse, puisque les haies seront conservées. Cette diminution ne devrait impacter que partiellement les chiroptères, puisque les parties en zone humide de la prairie seront conservées, et de même, la prairie à l'Est sera aménagée sur environ la moitié de sa surface.



De plus, des nuisances sonores pourront être générées lors des phases travaux et d'exploitation, s'ajoutant à celles déjà existantes associées à l'activité du camping. Ces nuisances peuvent provenir des campeurs et des équipements collectifs (animations, circulations). Pour limiter ces impacts, il est conseillé de mettre en place des aménagements végétaux anti-bruit (sous forme de haies) avec des essences indigènes autour des logements. Ces haies constituent à la fois de bons tampons acoustiques et un habitat favorable aux espèces locales. Il est aussi recommandé de limiter les animations sonores la nuit pour ne pas perturber leur écholocation.

A cela s'ajoute des nuisances lumineuses qui seront principalement émises lors de la phase d'exploitation, en haute saison lorsque le camping est ouvert. Pour cela il est conseillé de préserver des zones totalement sans lumière. L'éclairage de nuit devra être limité, par exemple avec l'installation de lumières à capteurs de mouvement avec extinction automatique et des LED à lumières chaudes pour limiter l'attraction des insectes et limiter les modifications du comportement de chasse des chiroptères.

Si les mesures d'évitement et de réduction sont appliquées, les impacts sur les chiroptères sont évalués modérés.

6. ENTOMOFAUNE

6.1. DONNEES BIBLIOGRAPHIQUES LIEES A L'ENTOMOFAUNE

Sur la période 2015-2025, **294 espèces d'entomofaune, dont 61 d'arachnides et 233 d'insectes, ont été recensées** sur la commune des Sables-d'Olonne, ce qui représente une **diversité spécifique très élevée**.

Une espèce représente un enjeu très fort : le Grand capricorne (*Cerambyx cerdo*), disposant d'une protection à laquelle il ne peut être dérogé qu'après avis du CNPN. L'espèce est également protégée à l'échelle nationale, et inscrit aux Annexes II et V de la Directive « Habitats Faune Flore ».

De plus, **huit espèces représentent un enjeu fort**, associé à un statut « En danger » (EN) sur la Liste Rouge nationale et/ou régionale ; une inscription à l'Annexe II de la Directive européenne « Habitats-Faune-Flore » ; ou une inscription à l'article 2 de l'arrêté du 23 avril 2007 fixant la liste des insectes protégés sur l'ensemble du territoire. Il s'agit de : **Leste à grands stigmas (*Lestes macrostigma*)**, Crique de Jago (*Dociostaurus jagoi*), Oedipode soufrée (*Oedaleus decorus*), Grillon manchois (*Pseudomogoplistes vicentae*), l'Agrion de Mercure (*Coenagrion mercuriale*) et l'Ecaille chinée (*Euplagia quadripunctaria*), l'Argus Arion (*Phengaris arion*), le Sphinx de l'Épilobe (*Proserpinus proserpina*).

26 espèces représentent un enjeu modéré car elles sont déterminantes ZNIEFF en région Pays de la Loire.

Le tableau suivant présente ces espèces et leurs statuts associés.



Tableau 22 : Listes des espèces d'entomofaune à enjeux observés sur la commune des Sables-d'Olonne, et synthèse de leurs statuts et enjeux réglementaires

Ordre	Nom scientifique	Nom commun	Listes rouges		Statuts de protection		Commission CNPN	Inventaires	Source	Niveau d'enjeu réglementaire
			LR F	LR PdL	PN	Annexes DHFF		ZNIEFF		
Insectes										
Araneae	Atypus piceus		LC	-	-	-	-	OUI	INPN	Modéré
	Eresus kollari	Èrèse coccinelle	LC	-	-	-	-	OUI	INPN	Modéré
	Thanatus arenarius	Thanate des sables	LC	-	-	-	-	OUI	INPN	Modéré
Coleoptera	Cerambyx cerdo	Grand capricorne	-	-	Art. 2	Annexe II, IV	OUI	-	LPO	Très fort
	Anoxia villosa	Grand hanneton des sables	-	-	-	-	-	OUI	INPN	Modéré
	Calicnemis obesa		-	-	-	-	-	OUI	INPN	Modéré
	Calosoma sycophanta	Calosome sycophante	-	-	-	-	-	OUI	LPO	Modéré
	Oenopia dublieri		-	-	-	-	-	OUI	INPN	Modéré
	Oryctes nasicornis	Scarabée rhinocéros	-	-	-	-	-	OUI	INPN	Modéré
	Polyphylla fullo	Hanneton foulon	-	-	-	-	-	OUI	INPN, LPO	Modéré
	Dermaptera	Labidura riparia	Perce-oreille des plages	-	-	-	-	-	OUI	INPN
Hemiptera	Eurydema herbacea		-	-	-	-	-	OUI	INPN	Modéré
Hymenoptera	Lasius psammophilus		-	-	-	-	-	OUI	INPN	Modéré
Lepidoptera	Euplagia quadripunctaria	Ecaille chinée (L')	-	-	-	Annexe II	-	-	INPN	Fort
	Phengaris arion	Argus Arion (L')	-	NT	Art. 2	Annexe IV	-	-	INPN	Fort
	Proserpinus proserpina	Sphinx de l'Épilobe (Le)	-	-	Art. 2	Annexe IV	-	OUI	INPN	Fort
	Argynnis pandora	Cardinal	LC	NT	-	-	-	OUI	INPN	Modéré
	Coenonympha arcania	Céphale	LC	NT	-	-	-	OUI	INPN	Modéré
	Cucullia asteris	Cucullie de l'Aster (La)	-	-	-	-	-	OUI	INPN	Modéré
	Eublemma candidana	Anthophile superbe (L')	-	-	-	-	-	OUI	INPN	Modéré
	Euchloe crameri	Piéride des Biscutelles	LC	-	-	-	-	OUI	INPN	Modéré
	Glaucosyche alexis	Azuré des Cytises (L')	LC	VU	-	-	-	OUI	INPN	Modéré
	Heliothis maritima	Héliothide de la Spergulaire	-	-	-	-	-	OUI	INPN	Modéré
	Plebejus argus	Azuré de l'Ajonc	LC	VU	-	-	-	OUI	INPN	Modéré
	Rhodostrophia calabra	Phalène calabraise (La)	-	-	-	-	-	OUI	INPN	Modéré
	Spialia sertorius	Hespérie des Sanguisorbes	LC	NT	-	-	-	OUI	INPN	Modéré
	Zygaena sarpedon	Zygène du Panicaut (La)	-	NT	-	-	-	OUI	INPN	Modéré
	Odonata	Coenagrion mercuriale	Agriion de Mercure	LC	NT	Art. 3	Annexe II	-	OUI	INPN
Lestes macrostigma		Leste à grands stigmas	EN	EN	-	-	-	OUI	INPN	Fort
Brachytron pratense		Aeshne printanière	LC	NT	-	-	-	OUI	INPN	Modéré
Lestes sponsa		Leste fiancé	NT	LC	-	-	-	OUI	INPN	Modéré
Orthoptera	Docostaurus jagoi	Criquet de Jago	-	EN	-	-	-	OUI	INPN	Fort
	Oedaleus decorus	Oedipode soufrée	-	EN	-	-	-	OUI	INPN	Fort
	Pseudomogoplistes vicentae	Grillon manchois	-	EN	-	-	-	OUI	INPN	Fort
	Calephorus compressicornis	Criquet des dunes	-	NT	-	-	-	OUI	INPN	Modéré

Les autres espèces observées sont espèces communes à très communes, présentant un enjeu réglementaire évalué « Faible » ou « Très faible ». La liste complète de l'entomofaune observée sur les communes concernées est disponible en Annexe 8 de ce document.

6.2. RESULTATS DES INVENTAIRES CONCERNANT L'ENTOMOFAUNE

Les inventaires de terrain ont permis de mettre en évidence la présence de **23 espèces d'insectes**, représentant **une diversité spécifique moyenne**. Parmi cette liste, on compte **2 espèces de coléoptères**, **2 espèces d'hémiptères**, **14 espèces de lépidoptères**, **1 espèces d'odonate** et **4 espèces d'orthoptères**.

Une espèce, le Lucane cerf-volant (*Lucanus cervus*) présente un enjeu fort puisqu'elle est inscrite à l'Annexe II de la Directive « Habitats-Faune-Flore » qui fixe la liste des espèces (animales et végétales) d'intérêt communautaire dont la conservation nécessite la désignation de Zones Spéciales de Conservation. Leur habitat doit donc être protégé sur ces zones (que cet habitat soit d'intérêt communautaire ou non). Le Lucane cerf-volant est un coléoptère saproxylophage, dont le cycle de vie est associé au vieux bois ou au bois mort. Au sein du périmètre, il n'y a pas vraiment de vieux arbres ou de bois mort. L'espèce a été observée en vol à proximité des clôtures au Sud-Ouest et au Nord-Est, elle utilise le site probablement pour ses déplacements uniquement. Les localisations précises sont indiquées sur la figure suivante.

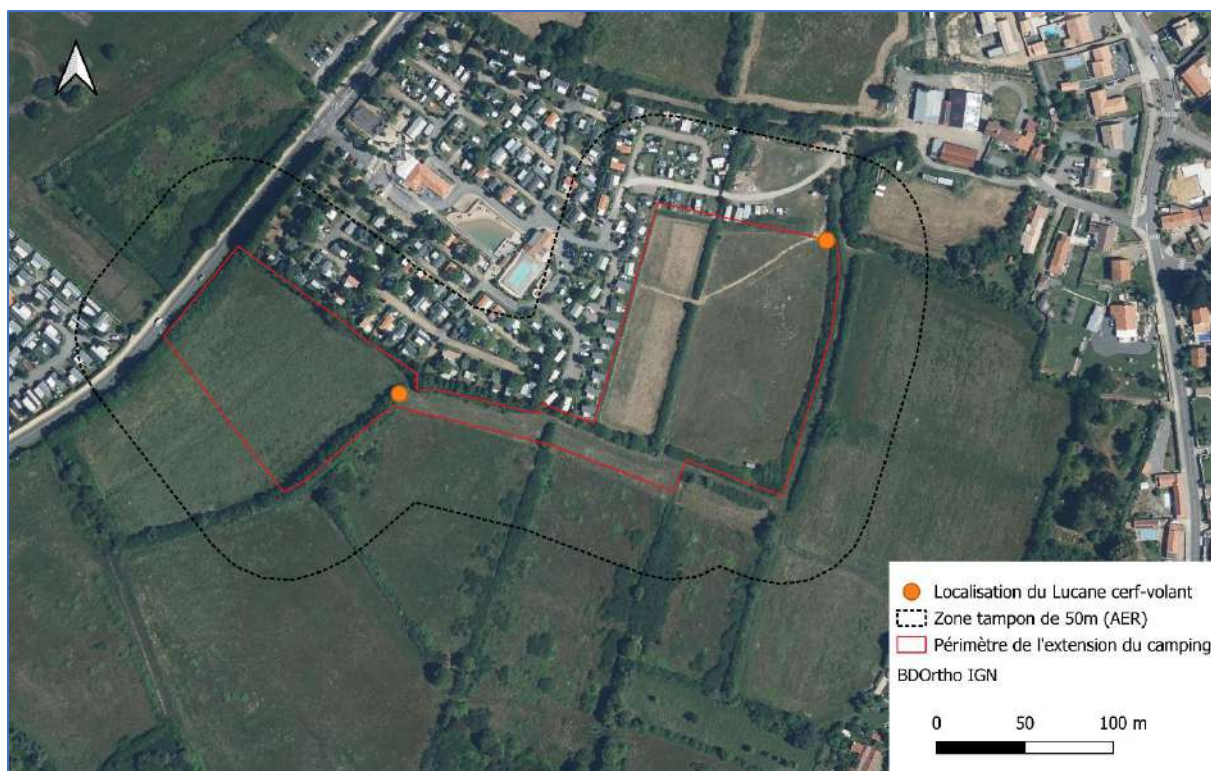


Figure 43 : Localisation des observations du Lucane cerf-volant sur le site du projet [AGGRA Concept, Octobre 2025]



Figure 44 : Photographie du Lucane Cerf-volant observé au sein de la zone d'étude [AGGRA Concept]

Toutes les autres espèces rencontrées présentent un statut de conservation « préoccupation mineure » (LC) à l'échelle nationale et à l'échelle régionale ou bien ne disposent pas de statut, associé à un manque de données. Ces espèces sont typiques de nombreux habitats comme les jardins domestiques, les fourrés tempérés ou encore des prairies. Les cortèges retrouvés sont communs tant à l'échelle nationale que régionale.

La liste complète de l'entomofaune recensée sur le site est présentée dans le tableau suivant.

Tableau 23 : Liste des espèces d'entomofaune observées sur le site d'étude et ses alentours



Ordre	Nom scientifique	Nom commun	Listes rouges		Statuts de protection		Commission CNPN	Déterminants ZNIEFF	Niveau d'enjeu réglementaire
			LR F	LR PdL	PN	Annexes DHFF			
Insectes									
Coleoptera	Lucanus cervus	Lucane cerf volant	-	-	-	Annexe II	-	-	Fort
	Rhagonycha fulva	Téléphore fauve	-	-	-	-	-	-	Très faible
Hemiptera	Capsodes sulcatus		-	-	-	-	-	-	Très faible
	Pyrrhocoris apterus	Gendarme	-	-	-	-	-	-	Très faible
Lepidoptera	Anthocharis cardamines	Aurore	LC	LC	-	-	-	-	Très faible
	Coenonympha pamphilus	Procris	LC	LC	-	-	-	-	Très faible
	Idaea ochrata	Acidalie ocreuse	-	-	-	-	-	-	Très faible
	Lasiommata megera	Mégère	LC	LC	-	-	-	-	Très faible
	Lycaena phlaeas	Cuivré commun	LC	LC	-	-	-	-	Très faible
	Maniola jurtina	Myrtil	LC	LC	-	-	-	-	Très faible
	Orgyia antiqua	Etoilée	-	-	-	-	-	-	Très faible
	Papilio machaon	Machaon	LC	LC	-	-	-	-	Très faible
	Pararge aegeria	Tircis	LC	LC	-	-	-	-	Très faible
	Polyommatus icarus	Azuré commun	LC	LC	-	-	-	-	Très faible
	Pyronia tithonus	Amaryllis	LC	LC	-	-	-	-	Très faible
	Melitaea cinxia	Mélitée du plantain	LC	LC	-	-	-	-	Très faible
	Lycaena tityrus	Cuivré fuligineux	LC	LC	-	-	-	-	Très faible
	Thymelicus lineola	Hespérie du Dactyle	LC	LC	-	-	-	-	Très faible
Odonata	Aeshna mixta	Aeshne mixte	LC	LC	-	-	-	-	Très faible
Orthoptera	Chorthippus albomarginatus	Criquet marginé	-	LC	-	-	-	-	Très faible
	Gomphocerippus biguttulus	Criquet mélodieux	-	LC	-	-	-	-	Très faible
	Omocestus rufipes	Criquet noir-ébène	-	LC	-	-	-	-	Très faible
	Tessellana tessellata	Decticelle carroyée	-	LC	-	-	-	-	Très faible

Aucun arbre favorable ou présentant des indices du Grand Capricorne (*Cerambyx cerdo*) n'a été identifié au sein de la zone de l'étude et ses alentours. En effet, les milieux arborés sont constitués majoritairement d'arbustes (ronciers et prunelliers notamment) qui ne sont pas favorables à l'espèce pour sa reproduction et son refuge.

6.3. ENJEUX CONCERNANT L'ENTOMOFAUNE

Les enjeux de conservation des espèces d'entomofaune sont pris en compte par le croisement de deux critères :

- La patrimonialité des espèces (enjeu réglementaire) ;
- La sensibilité à la destruction de leur habitat sur l'aire immédiate et la présence de zone refuges.

Globalement, la richesse spécifique est en lien avec la présence d'une diversité d'habitats. Au sein de la zone d'étude et ses alentours, **la diversité est moyenne et la plupart des espèces contactées sont communes à très communes**, tant sur le plan national que régional.

L'abondance d'individus est moyenne au niveau de la prairie pâturée. En effet, le pâturage limite l'accès aux ressources mellifères, mais les haies et fourrés arbustifs sont favorables à de nombreuses espèces. Une abondance d'orthoptères a également été relevée dans cette zone, malgré une faible diversité spécifique. De plus, la prairie de fauche à l'Ouest du périmètre semble être plus favorable à l'entomofaune, avec une diversité floristique plus importante.

Une espèce patrimoniale a été observée : **le Lucane cerf-volant (*Lucanus cervus*)**. La zone de l'étude ne semble pas constituer un lieu de reproduction ou de refuge pour l'espèce (absence de vieux arbres ou de bois mort), mais les haies semblent tout de même constituer des corridors de déplacement.



L'enjeu concernant l'entomofaune est modéré pour les haies et globalement faible pour les autres habitats.

La prairie de fauche à l'Ouest du périmètre sera partiellement aménagée et donc des zones enherbées seront conservées. De plus, les zones humides identifiées au sein de la prairie pâturée seront majoritairement évitées. Pour les zones humides impactées, des mesures compensatoires sont prévues. Les aménagements du camping ne prévoient pas d'abattages d'arbres ni de haies. De ce fait, de nombreux habitats favorables à la majorité des espèces d'entomofaune observées seront conservés.

L'impact de l'extension du camping sur l'entomofaune est évalué faible.

Pour favoriser la présence d'insectes au niveau de la prairie, il est essentiel de laisser des bandes enherbées, augmentant leurs ressources alimentaires, ainsi que de mettre en place une fauche tardive. Les produits phytosanitaires et autres intrants chimiques sont à proscrire.

Enfin, les insectes comme les papillons de nuits et certains coléoptères sont sensibles à la pollution lumineuse. AGGRA Concept préconise donc d'utiliser des dispositifs à capteurs de mouvement avec extinction automatique équipé de LED à lumières chaudes pour limiter l'attraction des insectes nocturnes.



V. SYNTHÈSE SUR LES ENJEUX DU MILIEU NATUREL

Cette étude s'est basée sur les résultats de 9 interventions sur le site du projet et ses abords effectuées entre mars et octobre 2025 au cours desquelles la faune, la flore et les milieux naturels ont été inventoriés.

Le présent projet consiste en l'extension du camping Le Petit Paris avec la mise en place de 66 nouveaux emplacements sur la commune des Sables-d'Olonne en Vendée (85). Cette extension est prévue sur des terrains adjacents au camping existant, correspondant à des prairies et représentant une superficie totale d'environ 2,8 ha. La partie Ouest est une prairie de fauche et la partie Est est une prairie pâturée par des moutons et un âne. Des haies et fourrés ceinturent les parcelles. Des milieux aquatiques et humides ont également été identifiés. Ces différents habitats présentent un intérêt différent selon les zones considérées :

- La prairie de fauche à l'Ouest constitue un lieu de passage pour de nombreuses espèces observées. En effet, ce milieu ouvert est plutôt riche en ressources nectarifères malgré un fauchage plusieurs fois par an, attirant plusieurs insectes pollinisateurs. Cela constitue également une zone de chasse et de déplacement pour les chiroptères et l'avifaune. Plusieurs grands mammifères fréquentent la zone pour leurs déplacements et alimentation : Sanglier, Renard roux, Blaireau et Chevreuil européen. Des galeries et terriers de micromammifères y ont également été identifiés ;
- La prairie pâturée présente un intérêt plus faible avec des ressources mellifères plus limitées à cause du pâturage. Une forte abondance d'orthoptères a néanmoins été relevée ainsi que la présence de petits mammifères. Les clôtures autour de cette zone limitent son utilisation par les grands mammifères. Néanmoins, cette prairie constitue également un milieu ouvert utilisé par les chiroptères et l'avifaune pour l'alimentation et les déplacements ;
- Les haies et fourrés constituent l'enjeu écologique le plus important à l'échelle du site, étant un habitat favorable au développement d'une faune et d'une flore diversifiée, et font partie intégrante de la trame verte. On y trouve une avifaune patrimoniale, notamment avec la présence du Chardonneret élégant, du Serin cini, du Verdier d'Europe, et d'autres espèces plus communes comme la Bouscarle de Cetti. Les ressources mellifères y sont également importantes, favorisant la présence d'insectes. Ces milieux représentent également un intérêt fort pour les chiroptères, pour leur déplacement, repos et alimentation. Ils constituent des corridors écologiques potentiels pour de nombreuses espèces telles que les reptiles et amphibiens, mais aussi les petits mammifères ;
- Plusieurs milieux aquatiques et humides sont présents au sein de la ZIP et à proximité : des zones humides pédologiques et floristiques identifiées en 2023 et en 2025 au sein des prairies, un étang au Nord-Est de l'AER et un écoulement d'eau « indéterminé » à l'Ouest du périmètre. Ces milieux sont favorables aux amphibiens, avec au total 6 espèces observées, mais aussi pour le Campagnol amphibie, petit mammifère protégé et classé « Vulnérable » à l'échelle régionale. Leur conservation est primordiale.

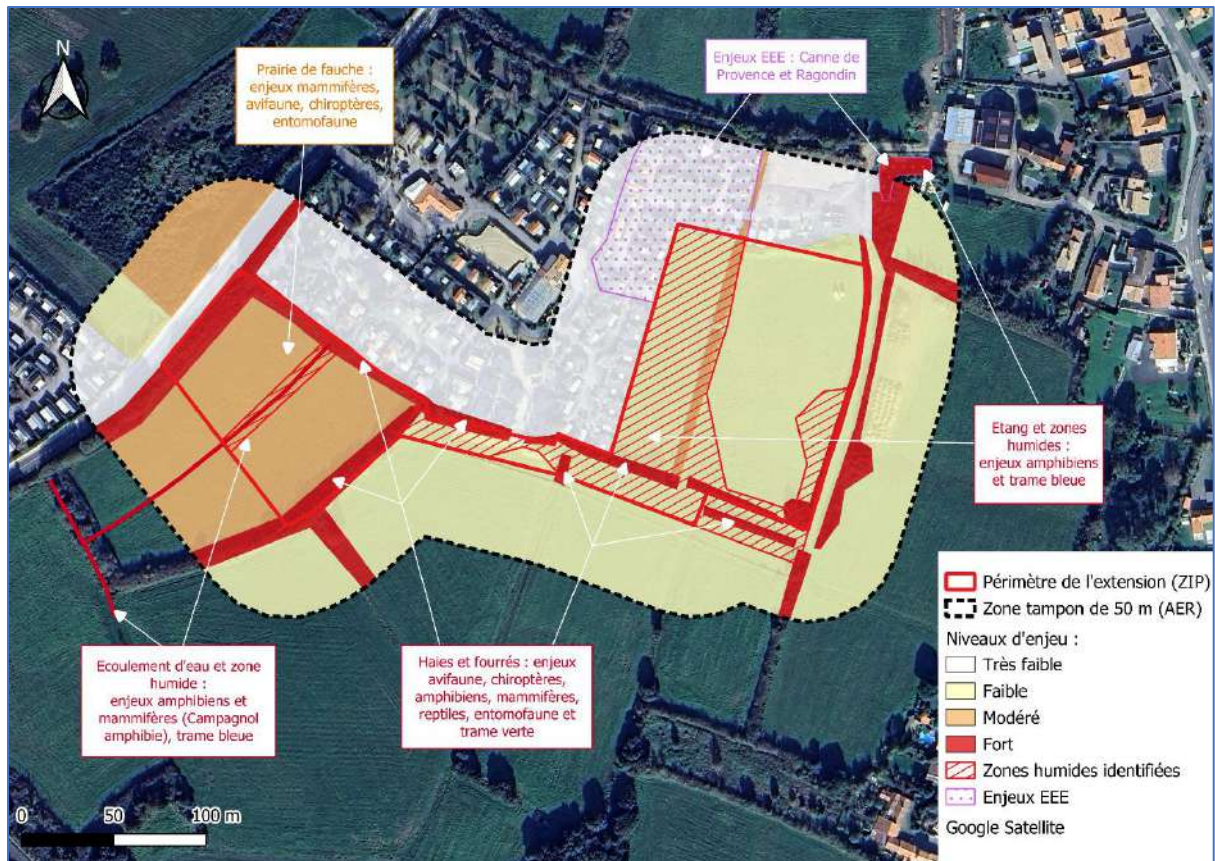


Figure 45 : Synthèse des enjeux globaux sur la zone d'étude [AGGRA Concept, Novembre 2025]



ANNEXES

ANNEXE 1 : INDICES DE REPRODUCTION ET CATEGORIES UTILISEES POUR LA DETERMINATION DU STATUT DE NIDIFICATION	84
ANNEXE 2 : DETAIL DES CONTENUS REGLEMENTAIRES UTILISES POUR LA HIERARCHISATION DES ENJEUX	85
ANNEXE 3 : CATEGORIES DE LA LISTE ROUGE DE L'UICN	89
ANNEXE 4 : LISTE COMPLETE DE LA FLORE OBSERVEE SUR LA COMMUNE DES SABLES-D'OLONNE	90
ANNEXE 5 : LISTE COMPLETE DES ESPECES VEGETALES OBSERVEES SUR LE SITE DE L'ETUDE	97
ANNEXE 6 : LISTE COMPLETE DES ESPECES D'OISEAUX OBSERVEES SUR LA COMMUNE DES SABLES-D'OLONNE	99
ANNEXE 7 : CLASSEMENT DES CORRIDORS DE DEPLACEMENT LES PLUS COMMUNS SELON LES ESPECES DE CHIROPTERES	102
ANNEXE 8 : LISTE COMPLETE DE L'ENTOMOFAUNE OBSERVEE SUR LA COMMUNE DES SABLES-D'OLONNE	103



ANNEXE 1 : INDICES DE REPRODUCTION ET CATEGORIES UTILISEES POUR LA DETERMINATION DU STATUT DE NIDIFICATION

Nidification possible
01 – espèce observée durant la saison de reproduction dans un habitat favorable à la nidification
02 – mâle chanteur (ou cris de nidification) en période de reproduction
Nidification probable
03 – couple observé dans un habitat favorable durant la saison de reproduction
04 – territoire permanent présumé en fonction de l'observation de comportements territoriaux ou de l'observation à 8 jours d'intervalle au moins d'un individu au même endroit
05 – parades nuptiales
06 – fréquentation d'un site de nid potentiel
07 – signes ou cri d'inquiétude d'un individu adulte
08 – présence de plaques incubatrices
09 – construction d'un nid, creusement d'une cavité
Nidification certaine
10 – adulte feignant une blessure ou cherchant à détourner l'attention
11 – nid utilisé récemment ou coquille vide (œuf pondu pendant l'enquête)
12 – jeunes fraîchement envolés (espèces nidicoles) ou poussins (espèces nidifuges)
13 – adulte entrant ou quittant un site de nid laissant supposer un nid occupé (incluant les nids situés trop haut ou les cavités et nichoirs, le contenu du nid n'ayant pu être examiné) ou adulte en train de couvrir.
14 – adulte transportant des sacs fécaux ou de la nourriture pour les jeunes
15 – nid avec œuf(s)
16 – nid avec jeune(s) (vu ou entendu)



ANNEXE 2 : DETAIL DES CONTENUS REGLEMENTAIRES UTILISES POUR LA HIERARCHISATION DES ENJEUX

Directive 2009/147/CE du Parlement européen et du Conseil du 30 novembre 2009 concernant la conservation des oiseaux sauvages ;

- Annexe I : espèces qui font l'objet de mesures de conservation spéciale concernant leur habitat, afin d'assurer leur survie et leur reproduction dans leur aire de distribution.
- Annexe II, partie 1 : espèces qui peuvent être chassées dans la zone géographique et terrestre d'application de la Directive.
- Annexe II, partie 2 : espèces qui peuvent être chassées seulement dans les Etats membres pour lesquelles elles sont mentionnées.
- Annexe III, partie 1 : espèces pour qui la vente, le transport pour la vente, la détention pour la vente ainsi que la mise en vente des oiseaux vivants et des oiseaux morts ainsi que de toute partie ou de tout produit obtenu à partir de l'oiseau ne sont pas interdits, pour autant que les oiseaux aient été licitement tués ou capturés ou autrement licitement acquis.
- Les États membres peuvent autoriser sur leur territoire, pour les espèces mentionnées à l'annexe III, partie 2, les activités décrites à l'annexe III/1 et à cet effet prévoir des limitations, pour autant que les oiseaux aient été licitement tués ou capturés ou autrement licitement acquis.

Directive 92/43/CEE du Conseil du 21 mai 1992 concernant la conservation des habitats naturels ainsi que de la faune et de la flore sauvages.

- Annexe I : Types d'habitats naturels d'intérêt communautaire dont la conservation nécessite la désignation de zones spéciales de conservation.
- Annexe II : Espèces animales et végétales d'intérêt communautaire dont la conservation nécessite la désignation de zones spéciales de conservation.
- Annexe IV : Espèces animales et végétales d'intérêt communautaire qui nécessitent une protection stricte.
- Annexe V : Espèces animales et végétales d'intérêt communautaire dont le prélèvement dans la nature et l'exploitation sont susceptibles de faire l'objet de mesures de gestion.

Arrêté du 20 janvier 1982 fixant la liste des espèces végétales protégées sur l'ensemble du territoire. Lequel a été modifié à trois reprises : par l'arrêté du 31 août 1995, par celui du 14 décembre 2006 et par celui du 23 mai 2013.

Article 1

Afin de prévenir la disparition d'espèces végétales menacées et de permettre la conservation des biotopes correspondants, sont interdits, en tout temps et sur tout le territoire métropolitain, la destruction, la coupe, la mutilation, l'arrachage, la cueillette ou l'enlèvement, le colportage, l'utilisation, la mise en vente, la vente ou l'achat de tout ou partie des spécimens sauvages des espèces citées à l'annexe I du présent arrêté. Toutefois, les interdictions de destruction, de coupe, de mutilation et d'arrachage, ne sont pas applicables aux opérations d'exploitation courante des fonds ruraux sur les parcelles habituellement cultivées.

Article 2

Aux mêmes fins, il est interdit de détruire tout ou partie des spécimens sauvages présents sur le territoire national, à l'exception des parcelles habituellement cultivées, des espèces inscrites à l'annexe II du présent arrêté.

Arrêté du 29 octobre 2009 fixant la liste des Oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire.

Pour les espèces d'oiseaux citées à l'article 3 de cet arrêté :

- I. – Sont interdits sur tout le territoire métropolitain et en tout temps :
- la destruction intentionnelle ou l'enlèvement des oeufs et des nids ;



- la destruction, la mutilation intentionnelle, la capture ou l'enlèvement des oiseaux dans le milieu naturel ;
- la perturbation intentionnelle des oiseaux, notamment pendant la période de reproduction et de dépendance, pour autant que la perturbation remette en cause le bon accomplissement des cycles biologiques de l'espèce considérée.

II. – Sont interdites sur les parties du territoire métropolitain où l'espèce est présente ainsi que dans l'aire de déplacement naturel des noyaux de populations existants la destruction, l'altération ou la dégradation des sites de reproduction et des aires de repos des animaux. Ces interdictions s'appliquent aux éléments physiques ou biologiques réputés nécessaires à la reproduction ou au repos de l'espèce considérée, aussi longtemps qu'ils sont effectivement utilisés ou utilisables au cours des cycles successifs de reproduction ou de repos de cette espèce et pour autant que la destruction, l'altération ou la dégradation remette en cause le bon accomplissement de ces cycles biologiques.

III. – Sont interdits sur tout le territoire national et en tout temps la détention, le transport, la naturalisation, le colportage, la mise en vente, la vente ou l'achat, l'utilisation commerciale ou non des spécimens d'oiseaux prélevés.

Arrêté du 23 avril 2007, modifié par l'arrêté du 15 septembre 2012, fixant la liste des Mammifères terrestres protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection

Pour les espèces de Mammifères citées à l'**article 2** :

I. – Sont interdits sur tout le territoire métropolitain et en tout temps la destruction, la mutilation, la capture ou l'enlèvement, la perturbation intentionnelle des animaux dans le milieu naturel

II. – Sont interdites sur les parties du territoire métropolitain où l'espèce est présente, ainsi que dans l'aire de déplacement naturel des noyaux de populations existants, la destruction, l'altération ou la dégradation des sites de reproduction et des aires de repos des animaux. Ces interdictions s'appliquent aux éléments physiques ou biologiques réputés nécessaires à la reproduction ou au repos de l'espèce considérée, aussi longtemps qu'ils sont effectivement utilisés ou utilisables au cours des cycles successifs de reproduction ou de repos de cette espèce et pour autant que la destruction, l'altération ou la dégradation remette en cause le bon accomplissement de ces cycles biologiques.

III. – Sont interdits sur tout le territoire national et en tout temps la détention, le transport, la naturalisation, le colportage, la mise en vente, la vente ou l'achat, l'utilisation commerciale ou non, des spécimens de mammifères prélevés.

Arrêté du 8 janvier 2021 fixant la liste des amphibiens et des reptiles protégés sur l'ensemble du territoire national et les modalités de leur protection.

Pour les espèces d'amphibiens et de reptiles inscrites à l'**article 2** de cet arrêté :

I. - Sont interdits, sur tout le territoire métropolitain et en tout temps : la destruction ou l'enlèvement des œufs et des nids, la destruction, la mutilation, la capture ou l'enlèvement des animaux ; la perturbation intentionnelle des animaux, pour autant que la perturbation remette en cause le bon accomplissement des cycles biologiques de l'espèce considérée.

II. - Sont interdites sur les parties du territoire métropolitain où l'espèce est présente ainsi que dans l'aire de déplacement naturel des noyaux de populations existants, la destruction, l'altération ou la dégradation des sites de reproduction et des aires de repos des animaux. Ces interdictions s'appliquent aux éléments physiques ou biologiques réputés nécessaires à la reproduction ou au repos de l'espèce considérée, aussi longtemps qu'ils sont effectivement utilisés ou utilisables au cours des cycles successifs de reproduction ou de repos de cette espèce et pour autant que la destruction, l'altération ou la dégradation remette en cause le bon accomplissement de ces cycles biologiques.



III. - Sont interdits, sur tout le territoire national et en tout temps, la détention, le transport, la naturalisation, le colportage, la mise en vente, la vente ou l'achat, l'utilisation, commerciale ou non, des spécimens prélevés.

Pour les espèces d'amphibiens et de reptiles inscrites à l'**article 3** de cet arrêté :

I. - Sont interdits, sur tout le territoire métropolitain et en tout temps, la destruction ou l'enlèvement des œufs et des nids, la destruction, la mutilation, la capture ou l'enlèvement des animaux ; ainsi que la perturbation intentionnelle des animaux, pour autant que la perturbation remette en cause le bon accomplissement des cycles biologiques de l'espèce considérée.

II. - Sont interdits, sur tout le territoire national et en tout temps, la détention, le transport, la naturalisation, le colportage, la mise en vente, la vente ou l'achat, l'utilisation, commerciale ou non, des spécimens prélevés.

Pour les espèces de reptiles inscrites à l'**article 4** de cet arrêté :

I. - Est interdite, sur tout le territoire métropolitain et en tout temps, la mutilation des animaux.

II. - Sont interdits, sur tout le territoire national et en tout temps, la détention, le transport, la naturalisation, le colportage, la mise en vente, la vente ou l'achat, l'utilisation, commerciale ou non, des spécimens prélevés.

Pour les espèces d'amphibiens figurant à l'**article 5** de cet arrêté :

I. - Est interdite, sur tout le territoire métropolitain et en tout temps, la mutilation des animaux.

II. - Sont interdits, sur tout le territoire national et en tout temps, la naturalisation, le colportage, la mise en vente, la vente ou l'achat, l'utilisation, commerciale ou non, des spécimens prélevés.

Arrêté du 23 avril 2007 fixant les listes des Insectes protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection.
--

Pour les espèces d'Insectes citées à l'**article 2** :

I. - Sont interdits, sur tout le territoire métropolitain et en tout temps, la destruction ou l'enlèvement des œufs, des larves et des nymphes, la destruction, la mutilation, la capture ou l'enlèvement, la perturbation intentionnelle des animaux dans le milieu naturel.

II. - Sont interdites, sur les parties du territoire métropolitain où l'espèce est présente ainsi que dans l'aire de déplacement naturel des noyaux de populations existants la destruction, l'altération ou la dégradation des sites de reproduction et des aires de repos des animaux. Ces interdictions s'appliquent aux éléments physiques ou biologiques réputés nécessaires à la reproduction ou au repos de l'espèce considérée, aussi longtemps qu'ils sont effectivement utilisés ou utilisables au cours des cycles successifs de reproduction ou de repos de cette espèce et pour autant que la destruction, l'altération ou la dégradation remette en cause le bon accomplissement de ces cycles biologiques.

III. - Sont interdits, sur tout le territoire national et en tout temps, la détention, le transport, la naturalisation, le colportage, la mise en vente, la vente ou l'achat, l'utilisation commerciale ou non, des spécimens prélevés.

Pour les espèces d'Insectes citées à l'**article 3** :



I. - Sont interdits, sur tout le territoire métropolitain et en tout temps, la destruction ou l'enlèvement des œufs, des larves et des nymphes, la destruction, la mutilation, la capture ou l'enlèvement des animaux.

II. - Sont interdits, sur tout le territoire national et en tout temps, la détention, le transport, la naturalisation, le colportage, la mise en vente, la vente ou l'achat, l'utilisation, commerciale ou non, des spécimens prélevés.

Arrêté du 25 janvier 1993 relatif à la liste des espèces végétales protégées en région Pays de la Loire complétant la liste nationale.

Article 1

Afin de prévenir la disparition d'espèces végétales menacées et de permettre la conservation des biotopes correspondants, sont interdits, en tout temps, sur le territoire de la région Pays de la Loire, la destruction, la coupe, la mutilation, l'arrachage, la cueillette ou l'enlèvement, le colportage, l'utilisation, la mise en vente, la vente ou l'achat de tout ou partie des spécimens sauvages des espèces énumérées.

Toutefois, les interdictions de destruction, de coupe, de mutilation et d'arrachage ne sont pas applicables aux opérations d'exploitation courante des fonds ruraux sur les parcelles habituellement cultivées.



ANNEXE 3 : CATEGORIES DE LA LISTE ROUGE DE L'UICN

RE Espèce disparue

Espèces menacées de disparition dans la zone concernée

CR En danger critique

EN En danger

VU Vulnérable

Autres catégories

NT Quasi menacée (espèce proche du seuil des espèces menacées ou qui pourrait être menacées si des mesures de conservation spécifique n'étaient pas prises)

LC Préoccupation mineure (espèce pour laquelle le risque de disparition, dans la zone concernée, est faible)

DD Données insuffisantes (espèce pour laquelle l'évaluation n'a pas pu être réalisée faute de données suffisantes)

NA Non applicable (espèce non soumise à l'évaluation car (a) introduite après l'année 1500, (b) présente de manière occasionnelle ou marginale et non observé chaque année en métropole, (c) régulièrement présente dans la zone concernée en hivernage ou en passage mais ne remplissant pas les critères d'une présence significative, (d) régulièrement présente dans la zone concernée en hivernage ou en passage mais pour laquelle le manque de données disponibles ne permet pas de confirmer que les critères d'une présence significative sont remplis)

NE Non évaluée (espèce non encore confrontée aux critères de la Liste rouge)



ANNEXE 4 : LISTE COMPLETE DE LA FLORE OBSERVEE SUR LA COMMUNE DES SABLES-D'OLONNE

Nom scientifique	Nom commun	Listes rouges		Statuts de protection			Commission CNPN	Inventaires ZNIEFF	Niveau d'enjeu réglementaire
		LR F	LR PdL	PN	PR	Annexes DHFF			
Armeria maritima	Armérie maritime	LC	LC	Art.1	-	-	-	-	Fort
Pulicaria vulgaris	Pulicaire commune	LC	LC	Art.1	-	-	-	-	Fort
Acer monspessulanum	Érable de Montpellier	LC	DD	-	-	-	-	OUI	Modéré
Armeria arenaria	Armérie faux-plantaïn	LC	NT	-	-	-	-	OUI	Modéré
Atriplex glabriuscula	Arroche de Babington	LC	DD	-	-	-	-	OUI	Modéré
Centaurium tenuiflorum	Petite-centaurée à petites fle	LC	LC	-	-	-	-	OUI	Modéré
Cistus ladanifer	Ciste porte-laudanum	NT	-	-	-	-	-	-	Modéré
Cladium mariscus	Marisque	LC	LC	-	-	-	-	OUI	Modéré
Ephedra distachya	Éphèdre à deux épis	LC	LC	-	-	-	-	OUI	Modéré
Galium arenarium	Gaillet des sables	LC	LC	-	-	-	-	OUI	Modéré
Juncus acutus	Jonc aigu	LC	VU	-	-	-	-	OUI	Modéré
Nepeta cataria	Népéta cataire	NT	-	-	-	-	-	-	Modéré
Polygonatum odoratum	Sceau de salomon odorant	LC	NT	-	-	-	-	OUI	Modéré
Rosa sempervirens	Rosier toujours vert	LC	DD	-	-	-	-	OUI	Modéré
Rosa spinosissima	Rosier à feuilles de Boucage	LC	NT	-	-	-	-	OUI	Modéré
Salix cinerea	Saule cendré	LC	DD	-	-	-	-	OUI	Modéré
Salvia officinalis	Sauge officinale	NT	-	-	-	-	-	-	Modéré
Schoenus nigricans	Choin noirâtre	LC	NT	-	-	-	-	OUI	Modéré
Trifolium angustifolium	Trèfle à folioles étroites	LC	NT	-	-	-	-	OUI	Modéré
Arum italicum	Gouet d'Italie	LC	DD	-	-	-	-	-	Faible
Buxus sempervirens	Buis commun	LC	DD	-	-	-	-	-	Faible
Centaurea nigra	Centauree noire	DD	LC	-	-	-	-	-	Faible
Ecballium elaterium	Concombre d'âne	LC	DD	-	-	-	-	-	Faible
Lathyrus latifolius	Gesse à larges feuilles	LC	DD	-	-	-	-	-	Faible
Leucanthemum vulgare	Marguerite commune	DD	LC	-	-	-	-	-	Faible
Medicago littoralis	-	LC	DD	-	-	-	-	-	Faible
Medicago sativa	Luzerne cultivée	LC	NT	-	-	-	-	-	Faible
Nigella damascena	Nigelle de Damas	LC	DD	-	-	-	-	-	Faible
Nymphaea alba	Nénuphar blanc	LC	DD	-	-	-	-	-	Faible
Parietaria officinalis	-	LC	DD	-	-	-	-	-	Faible
Pastinaca sativa	Panais cultivé	LC	DD	-	-	-	-	-	Faible
Populus nigra	Peuplier commun noir	LC	DD	-	-	-	-	-	Faible
Pyracantha coccinea	Buisson ardent	DD	-	-	-	-	-	-	Faible
Rubus idaeus	Framboisier	LC	DD	-	-	-	-	-	Faible
Ruscus aculeatus	Fragon	LC	LC	-	-	Annexe V	-	-	Faible
Tamarix gallica	Tamaris de France	LC	DD	-	-	-	-	-	Faible
Trifolium incarnatum	Trèfle incarnat	LC	NT	-	-	-	-	-	Faible
Acer campestre	Érable champêtre	LC	LC	-	-	-	-	-	Très faible
Acer opalus	Érable à feuilles d'obier	LC	-	-	-	-	-	-	Très faible
Acer platanoides	Érable plane	LC	-	-	-	-	-	-	Très faible
Achillea filipendulina	Achillée à feuilles de Fougère	NAa	-	-	-	-	-	-	Très faible
Achillea millefolium	Achillée millefeuille	LC	LC	-	-	-	-	-	Très faible
Achillea nobilis	-	LC	-	-	-	-	-	-	Très faible
Aesculus hippocastanum	Marronnier d'Inde	NAa	-	-	-	-	-	-	Très faible
Aethusa cynapium	-	LC	LC	-	-	-	-	-	Très faible
Ageratum houstonianum	-	-	-	-	-	-	-	-	Très faible
Agrimonia eupatoria	Aigremoine	LC	LC	-	-	-	-	-	Très faible
Agrostis stolonifera	Agrostide stolonifère	LC	LC	-	-	-	-	-	Très faible
Aira caryophyllaea	Canche caryophyllée	LC	LC	-	-	-	-	-	Très faible
Ajuga reptans	Bugle rampante	LC	LC	-	-	-	-	-	Très faible
Alcea rosea	Rose trémière	LC	-	-	-	-	-	-	Très faible
Alisma plantago-aquatica	Grand plantaïn d'eau	LC	LC	-	-	-	-	-	Très faible
Alliaria petiolata	Alliaire	LC	LC	-	-	-	-	-	Très faible
Allium sphaerocephalon	Ail à tête ronde	LC	LC	-	-	-	-	-	Très faible
Allium ursinum	Ail des ours	LC	LC	-	-	-	-	-	Très faible
Allium vineale	Ail des vignes	LC	LC	-	-	-	-	-	Très faible
Alnus cordata	Aulne cordé	LC	-	-	-	-	-	-	Très faible
Alnus glutinosa	Aulne glutineux	LC	LC	-	-	-	-	-	Très faible
Alopecurus bulbosus	Vulpin bulbeux	LC	LC	-	-	-	-	-	Très faible
Althaea officinalis	Guimauve officinale	LC	LC	-	-	-	-	-	Très faible
Amaranthus tricolor	-	-	-	-	-	-	-	-	Très faible
Ammophila arenaria	Oyat des sables	LC	LC	-	-	-	-	-	Très faible
Anacamptis laxiflora	Orchis à fleurs lâches	LC	LC	-	-	-	-	-	Très faible
Anacamptis morio	Orchis peint	LC	LC	-	-	-	-	-	Très faible
Anacamptis pyramidalis	Orchis pyramidal	LC	LC	-	-	-	-	-	Très faible
Anacamptis x alata	-	-	-	-	-	-	-	-	Très faible
Andryala integrifolia	Andryale à feuilles entières	LC	LC	-	-	-	-	-	Très faible
Anisantha diandra	Brome à deux étamines	LC	LC	-	-	-	-	-	Très faible
Anthoxanthum odoratum	Flouve odorante	LC	LC	-	-	-	-	-	Très faible
Anthriscus caucalis	Cerfeuil vulgaire à fruits glabr	LC	LC	-	-	-	-	-	Très faible
Anthriscus sylvestris	Cerfeuil des bois	LC	LC	-	-	-	-	-	Très faible
Anthyllis vulneraria	Anthyllide vulnéraire	LC	LC	-	-	-	-	-	Très faible
Antirrhinum majus	Muflier à grandes fleurs	LC	-	-	-	-	-	-	Très faible
Aphanes arvensis	Alchémille des champs	LC	LC	-	-	-	-	-	Très faible
Apium graveolens	-	LC	LC	-	-	-	-	-	Très faible
Arabidopsis thaliana	Arabette de thaluis	LC	LC	-	-	-	-	-	Très faible
Arbutus unedo	Arbousier commun	LC	-	-	-	-	-	-	Très faible
Arenaria serpyllifolia	Sabline à feuilles de serpolet	LC	LC	-	-	-	-	-	Très faible
Aristolochia clematitis	Aristolochie clématite	LC	LC	-	-	-	-	-	Très faible
Arrhenatherum elatius	Fromental élevé	LC	LC	-	-	-	-	-	Très faible
Artemisia absinthium	Armoise absinthe	LC	-	-	-	-	-	-	Très faible



Artemisia arborescens	-	LC	-	-	-	-	-	-	-	Très faible
Artemisia campestris	Armoise poisseuse	LC	LC	-	-	-	-	-	-	Très faible
Artemisia dracunculus	-	-	-	-	-	-	-	-	-	Très faible
Artemisia vulgaris	Armoise commune	LC	LC	-	-	-	-	-	-	Très faible
Asparagus officinalis	Asperge officielle	LC	LC	-	-	-	-	-	-	Très faible
Asparagus prostratus	-	-	-	-	-	-	-	-	-	Très faible
Asphodelus albus	Asphodèle blanc	LC	LC	-	-	-	-	-	-	Très faible
Asplenium adiantum-nigrum	Capillaire noir	LC	LC	-	-	-	-	-	-	Très faible
Asplenium ruta-muraria	Doradille rue des murailles	LC	LC	-	-	-	-	-	-	Très faible
Asplenium scolopendrium	Scolopendre	LC	LC	-	-	-	-	-	-	Très faible
Atriplex prostrata	Arroche prostrée	LC	LC	-	-	-	-	-	-	Très faible
Aubrieta deltoidea	-	NAA	-	-	-	-	-	-	-	Très faible
Avena barbata	Avoine barbue	LC	LC	-	-	-	-	-	-	Très faible
Avena sativa	Avoine cultivée	NAA	-	-	-	-	-	-	-	Très faible
Avenula pubescens	Avoine pubescente	LC	LC	-	-	-	-	-	-	Très faible
Ballota nigra	Ballote du Midi	LC	LC	-	-	-	-	-	-	Très faible
Bellis perennis	Pâquerette	LC	LC	-	-	-	-	-	-	Très faible
Beta vulgaris	Betterave commune	LC	LC	-	-	-	-	-	-	Très faible
Betula pendula	-	LC	LC	-	-	-	-	-	-	Très faible
Bidens tripartita	Bident triparti	LC	LC	-	-	-	-	-	-	Très faible
Blackstonia perfoliata	Chlorette	LC	LC	-	-	-	-	-	-	Très faible
Borago officinalis	Bourrache officielle	LC	LC	-	-	-	-	-	-	Très faible
Bromus hordeaceus	Brome mou	LC	LC	-	-	-	-	-	-	Très faible
Bupleurum baldense	Buplèvre du Mont Baldo	LC	LC	-	-	-	-	-	-	Très faible
Cakile maritima	Caquillier maritime	LC	LC	-	-	-	-	-	-	Très faible
Calamagrostis epigejos	-	LC	LC	-	-	-	-	-	-	Très faible
Calluna vulgaris	Callune	LC	LC	-	-	-	-	-	-	Très faible
Campanula rapunculus	Campanule raiponce	LC	LC	-	-	-	-	-	-	Très faible
Cardamine pratensis	Cardamine des prés	LC	LC	-	-	-	-	-	-	Très faible
Carduus pycnocephalus	Chardon à tête dense	LC	-	-	-	-	-	-	-	Très faible
Carduus tenuiflorus	Chardon à petites fleurs	LC	LC	-	-	-	-	-	-	Très faible
Carex arenaria	Laiche des sables	LC	LC	-	-	-	-	-	-	Très faible
Carex divisa	Laiche divisée	LC	LC	-	-	-	-	-	-	Très faible
Carex flacca	Laiche glauque	LC	LC	-	-	-	-	-	-	Très faible
Carex pseudocyperus	-	LC	LC	-	-	-	-	-	-	Très faible
Carlina vulgaris	Carline commune	LC	LC	-	-	-	-	-	-	Très faible
Carpinus betulus	Charme	LC	LC	-	-	-	-	-	-	Très faible
Castanea sativa	Chataignier	LC	LC	-	-	-	-	-	-	Très faible
Centaurea aspera	Centauree rude	LC	LC	-	-	-	-	-	-	Très faible
Centaurea jacea	Centauree jacée	LC	LC	-	-	-	-	-	-	Très faible
Centranthus ruber	Centranthe rouge	LC	-	-	-	-	-	-	-	Très faible
Cephalaria leucantha	Céphalaire blanche	LC	-	-	-	-	-	-	-	Très faible
Cerastium diffusum	Céraiste diffus	LC	LC	-	-	-	-	-	-	Très faible
Cerastium glomeratum	Céraisie agglomérée	LC	LC	-	-	-	-	-	-	Très faible
Cerastium semidecandrum	Céraisie à 5 étamines	LC	LC	-	-	-	-	-	-	Très faible
Ceratostigma plumbaginoides	Cératostigma faux plumbago	-	-	-	-	-	-	-	-	Très faible
Cercis siliquastrum	Arbre de Judée	NAA	-	-	-	-	-	-	-	Très faible
Cerintho major	Grand mélinet	LC	-	-	-	-	-	-	-	Très faible
Chaenomeles japonica	Cognassier du Japon	-	-	-	-	-	-	-	-	Très faible
Chaerophyllum temulum	Chérophylle penché	LC	LC	-	-	-	-	-	-	Très faible
Chelidonium majus	Grande chélidoine	LC	LC	-	-	-	-	-	-	Très faible
Chenopodium album	Chénopode blanc	LC	LC	-	-	-	-	-	-	Très faible
Chondrilla juncea	Chondrilla à tige de jonc	LC	LC	-	-	-	-	-	-	Très faible
Cichorium intybus	Chicorée amère	LC	LC	-	-	-	-	-	-	Très faible
Cirsium arvense	Cirse des champs	LC	LC	-	-	-	-	-	-	Très faible
Cirsium palustre	-	LC	LC	-	-	-	-	-	-	Très faible
Cirsium tuberosum	Cirse bulbeux	LC	LC	-	-	-	-	-	-	Très faible
Cirsium vulgare	Cirse commun	LC	LC	-	-	-	-	-	-	Très faible
Cistus albidus	Ciste blanc	LC	-	-	-	-	-	-	-	Très faible
Clematis flammula	Clématite flamme	LC	-	-	-	-	-	-	-	Très faible
Clematis vitalba	Clématite des haies	LC	LC	-	-	-	-	-	-	Très faible
Cochlearia danica	-	LC	LC	-	-	-	-	-	-	Très faible
Convallaria majalis	-	LC	LC	-	-	-	-	-	-	Très faible
Convolvulus arvensis	Liseron des champs	LC	LC	-	-	-	-	-	-	Très faible
Convolvulus sepium	Liset	LC	LC	-	-	-	-	-	-	Très faible
Convolvulus soldanella	Liseron soldanelle	LC	LC	-	-	-	-	-	-	Très faible
Convolvulus tricolor	-	NAA	-	-	-	-	-	-	-	Très faible
Coriandrum sativum	Coriandre	NAA	-	-	-	-	-	-	-	Très faible
Cornus sanguinea	Cornouiller sanguin	LC	LC	-	-	-	-	-	-	Très faible
Corrigiola litoralis	-	-	-	-	-	-	-	-	-	Très faible
Corylus avellana	Noisetier	LC	LC	-	-	-	-	-	-	Très faible
Corynephorus canescens	Corynéphore blanchâtre	LC	LC	-	-	-	-	-	-	Très faible
Cosmos bipinnatus	-	NAA	-	-	-	-	-	-	-	Très faible
Cotinus coggygria	Arbre à perruque	LC	-	-	-	-	-	-	-	Très faible
Crassula tillaea	Crassule tillée	LC	LC	-	-	-	-	-	-	Très faible
Crataegus germanica	Néflier	LC	LC	-	-	-	-	-	-	Très faible
Crataegus laevigata	Aubépine à deux styles	LC	LC	-	-	-	-	-	-	Très faible
Crataegus monogyna	Aubépine à un style	LC	LC	-	-	-	-	-	-	Très faible
Crepis vesicaria	Crépide à feuilles de pissenlit	LC	LC	-	-	-	-	-	-	Très faible
Crithmum maritimum	Crithme maritime	LC	LC	-	-	-	-	-	-	Très faible
Cupressus sempervirens	Cyprès d'Italie	NAA	-	-	-	-	-	-	-	Très faible
Cuscuta epithymum	Cuscuta à petites fleurs	LC	LC	-	-	-	-	-	-	Très faible
Cyclamen hederifolium	Cyclamen hederifolium	LC	-	-	-	-	-	-	-	Très faible
Cymbalaria muralis	Cymbalaire	LC	LC	-	-	-	-	-	-	Très faible
Cynodon dactylon	Chiendent pied-de-poule	LC	LC	-	-	-	-	-	-	Très faible
Cynoglossum officinale	Cynoglosse officielle	LC	LC	-	-	-	-	-	-	Très faible
Dactylis glomerata	Dactyle aggloméré	LC	LC	-	-	-	-	-	-	Très faible
Daphne laureola	Daphné lauréole	LC	LC	-	-	-	-	-	-	Très faible
Daucus carota	Carotte sauvage	LC	LC	-	-	-	-	-	-	Très faible
Dianthus armeria	Oeillet velu	LC	LC	-	-	-	-	-	-	Très faible



Dimorphotheca pluvialis	Marguerite africaine blanche	NAA	-	-	-	-	-	-	Très faible
Dimorphotheca sinuata	-	NAA	-	-	-	-	-	-	Très faible
Dioscorea communis	Sceau de Notre Dame	LC	LC	-	-	-	-	-	Très faible
Diploxys tenuifolia	Diploxys vulgaire	LC	LC	-	-	-	-	-	Très faible
Draba muralis	Drave des murailles	LC	LC	-	-	-	-	-	Très faible
Dryopteris filix-mas	Dryoptéride fougère-mâle	LC	LC	-	-	-	-	-	Très faible
Echium vulgare	Vipérine commune	LC	LC	-	-	-	-	-	Très faible
Elytrigia acuta	-	LC	LC	-	-	-	-	-	Très faible
Elytrigia juncea	Chiendent à feuilles de Jonc	LC	LC	-	-	-	-	-	Très faible
Epilobium hirsutum	Épilobe hérissé	LC	LC	-	-	-	-	-	Très faible
Epilobium tetragonum	Épilobe à quatre angles	LC	LC	-	-	-	-	-	Très faible
Erica ciliaris	Bruyère ciliée	LC	LC	-	-	-	-	-	Très faible
Erica cinerea	-	LC	LC	-	-	-	-	-	Très faible
Erica scoparia	Bruyère à balais	LC	LC	-	-	-	-	-	Très faible
Erigeron glaucus	Vergerette glauque	-	-	-	-	-	-	-	Très faible
Erodium cicutarium	Érodium à feuilles de cigue	LC	LC	-	-	-	-	-	Très faible
Erodium moschatum	Érodium musqué	LC	LC	-	-	-	-	-	Très faible
Ervilia hirsuta	Vesce hérissée	LC	-	-	-	-	-	-	Très faible
Eryngium campestre	Chardon Roland	LC	LC	-	-	-	-	-	Très faible
Eryngium maritimum	Panicaut maritime	LC	LC	-	-	-	-	-	Très faible
Erysimum ochroleucum	-	LC	-	-	-	-	-	-	Très faible
Escallonia rubra	Escallonia rouge	NAA	-	-	-	-	-	-	Très faible
Euonymus europaeus	Bonnet-d'évêque	LC	LC	-	-	-	-	-	Très faible
Eupatorium cannabinum	Eupatoire à feuilles de chanvre	LC	LC	-	-	-	-	-	Très faible
Euphorbia amygdaloides	Euphorbe des bois	LC	LC	-	-	-	-	-	Très faible
Euphorbia characias	Euphorbe des vallons	LC	-	-	-	-	-	-	Très faible
Euphorbia cyparissias	Euphorbe petit-cyprès	LC	LC	-	-	-	-	-	Très faible
Euphorbia lathyris	Euphorbe épurge	LC	-	-	-	-	-	-	Très faible
Euphorbia paralias	Euphorbe maritime	LC	LC	-	-	-	-	-	Très faible
Euphorbia peplus	Euphorbe omblette	LC	LC	-	-	-	-	-	Très faible
Euphorbia segetalis	Euphorbe des moissons	LC	LC	-	-	-	-	-	Très faible
Fagus sylvatica	Hêtre	LC	LC	-	-	-	-	-	Très faible
Falcaria vulgaris	Falcaire de Rivin	LC	LC	-	-	-	-	-	Très faible
Fallopia convolvulus	Renouée liseron	LC	LC	-	-	-	-	-	Très faible
Fatsia japonica	-	-	-	-	-	-	-	-	Très faible
Festuca glauca	-	NAA	-	-	-	-	-	-	Très faible
Ficaria verna	Ficaire à bulbilles	LC	LC	-	-	-	-	-	Très faible
Ficus carica	Figuier commun	LC	-	-	-	-	-	-	Très faible
Foeniculum vulgare	Fenouil commun	LC	LC	-	-	-	-	-	Très faible
Fragaria vesca	Fraisier sauvage	LC	LC	-	-	-	-	-	Très faible
Fraxinus excelsior	Frêne élevé	LC	LC	-	-	-	-	-	Très faible
Fraxinus ornus	Frêne à fleurs	LC	-	-	-	-	-	-	Très faible
Fritillaria meleagris	Fritillaire pintade	LC	LC	-	-	-	-	-	Très faible
Fumaria muralis	Fumeterre des remparts	LC	LC	-	-	-	-	-	Très faible
Fumaria officinalis	Fumeterre officinale	LC	LC	-	-	-	-	-	Très faible
Gaillardia aristata	-	-	-	-	-	-	-	-	Très faible
Galium album	Gaillet dressé	LC	LC	-	-	-	-	-	Très faible
Galium aparine	Gaillet gratteron	LC	LC	-	-	-	-	-	Très faible
Genista tinctoria	Genêt des teinturiers	LC	LC	-	-	-	-	-	Très faible
Geranium dissectum	Géranium découpé	LC	LC	-	-	-	-	-	Très faible
Geranium molle	Géranium à feuilles molles	LC	LC	-	-	-	-	-	Très faible
Geranium pratense	-	LC	-	-	-	-	-	-	Très faible
Geranium purpureum	Géranium pourpre	LC	LC	-	-	-	-	-	Très faible
Geranium pusillum	Géranium fluet	LC	LC	-	-	-	-	-	Très faible
Geranium robertianum	Herbe à Robert	LC	LC	-	-	-	-	-	Très faible
Geranium rotundifolium	Géranium à feuilles rondes	LC	LC	-	-	-	-	-	Très faible
Glaucium flavum	Glaucière jaune	LC	LC	-	-	-	-	-	Très faible
Glebionis coronaria	-	LC	-	-	-	-	-	-	Très faible
Glechoma hederacea	Lierre terrestre	LC	LC	-	-	-	-	-	Très faible
Hedera helix	Lierre grimpant	LC	LC	-	-	-	-	-	Très faible
Helichrysum stoechas	Immortelle	LC	LC	-	-	-	-	-	Très faible
Heliotropium europaeum	Héliotrope d'Europe	LC	LC	-	-	-	-	-	Très faible
Helleborus foetidus	Hellébore fétide	LC	LC	-	-	-	-	-	Très faible
Helminthotheca echinoides	Picride fausse Vipérine	LC	LC	-	-	-	-	-	Très faible
Helosciadium nodiflorum	-	LC	LC	-	-	-	-	-	Très faible
Hemerocallis fulva	Hémérocalle fauve	NAA	-	-	-	-	-	-	Très faible
Heracleum sphondylium	Patte d'ours	LC	LC	-	-	-	-	-	Très faible
Herniaria glabra	Herniaire glabre	LC	LC	-	-	-	-	-	Très faible
Hesperocyparis macrocarpa	-	-	-	-	-	-	-	-	Très faible
Hibiscus syriacus	Hibiscus	NAA	-	-	-	-	-	-	Très faible
Hibiscus trionum	-	NAA	-	-	-	-	-	-	Très faible
Himantoglossum hircinum	Orchis bouc	LC	LC	-	-	-	-	-	Très faible
Holcus lanatus	Houlque laineuse	LC	LC	-	-	-	-	-	Très faible
Holcus mollis	Houlque molle	LC	LC	-	-	-	-	-	Très faible
Honckenya peploides	Honckénys faux pépils	LC	LC	-	-	-	-	-	Très faible
Humulus lupulus	Houblon grimpant	LC	LC	-	-	-	-	-	Très faible
Hyacinthoides hispanica	-	NAA	-	-	-	-	-	-	Très faible
Hyacinthoides non-scripta	Jacinthe des bois	LC	LC	-	-	-	-	-	Très faible
Hypericum calycinum	Millepertuis calycinal	NAA	-	-	-	-	-	-	Très faible
Hypericum humifusum	Millepertuis couché	LC	LC	-	-	-	-	-	Très faible
Hypericum perforatum	Millepertuis perforé	LC	LC	-	-	-	-	-	Très faible
Hypericum tetrapterum	Millepertuis à quatre ailes	LC	LC	-	-	-	-	-	Très faible
Hypnum cupressiforme	-	-	-	-	-	-	-	-	Très faible
Hypochaeris radicata	Porcelle enracinée	LC	LC	-	-	-	-	-	Très faible
Ilex aquifolium	Houx	LC	LC	-	-	-	-	-	Très faible
Iris foetidissima	Iris fétide	LC	LC	-	-	-	-	-	Très faible
Iris orientalis	-	NAA	-	-	-	-	-	-	Très faible
Iris pseudacorus	Iris faux acore	LC	LC	-	-	-	-	-	Très faible
Jacobaea vulgaris	Herbe de saint Jacques	LC	LC	-	-	-	-	-	Très faible
Jasione maritima	-	LC	-	-	-	-	-	-	Très faible



Jasione montana	Jasione des montagnes	LC	LC	-	-	-	-	-	-	Très faible
Jasminum nudiflorum	Jasmin à fleurs nues	NAA	-	-	-	-	-	-	-	Très faible
Juglans regia	Noyer commun	NAA	-	-	-	-	-	-	-	Très faible
Juncus articulatus	Jonc à fruits luisants	LC	LC	-	-	-	-	-	-	Très faible
Juniperus phoenicea	Genévrier de phénicie	LC	-	-	-	-	-	-	-	Très faible
Kindbergia praelonga	-	-	-	-	-	-	-	-	-	Très faible
Lactuca saligna	Laitue à feuilles de saule	LC	LC	-	-	-	-	-	-	Très faible
Lactuca sativa	Laitue cultivée	-	-	-	-	-	-	-	-	Très faible
Lactuca serriola	Laitue scariole	LC	LC	-	-	-	-	-	-	Très faible
Lactuca virosa	Laitue vireuse	LC	LC	-	-	-	-	-	-	Très faible
Lagurus ovatus	Lagure queue-de-lièvre	LC	-	-	-	-	-	-	-	Très faible
Lamium amplexicaule	Lamier amplexicaule	LC	LC	-	-	-	-	-	-	Très faible
Lamium purpureum	Lamier pourpre	LC	LC	-	-	-	-	-	-	Très faible
Lapsana communis	Lapsane commune	LC	LC	-	-	-	-	-	-	Très faible
Lathraea clandestina	Lathrée clandestine	LC	LC	-	-	-	-	-	-	Très faible
Lathyrus nissolia	-	LC	LC	-	-	-	-	-	-	Très faible
Lemna trisulca	-	LC	LC	-	-	-	-	-	-	Très faible
Leontodon saxatilis	Punaie à pattes rousses	LC	LC	-	-	-	-	-	-	Très faible
Ligustrum vulgare	Troène	LC	LC	-	-	-	-	-	-	Très faible
Lilium bulbiferum	Lis orangé à bulbille	LC	-	-	-	-	-	-	-	Très faible
Lilium candidum	Lis blanc	LC	-	-	-	-	-	-	-	Très faible
Limbarda crithmoides	Inule faux crithme	LC	LC	-	-	-	-	-	-	Très faible
Limonium vulgare	Limonium commun	LC	LC	-	-	-	-	-	-	Très faible
Linaria supina	Linaire couchée	LC	LC	-	-	-	-	-	-	Très faible
Lonicera periclymenum	Chèvrefeuille des bois	LC	LC	-	-	-	-	-	-	Très faible
Lotus corniculatus	Pied de poule	LC	LC	-	-	-	-	-	-	Très faible
Lunaria annua	Monnaie-du-Pape	LC	-	-	-	-	-	-	-	Très faible
Lycopsis arvensis	Lycopside des champs	LC	LC	-	-	-	-	-	-	Très faible
Lycopus europaeus	Lycopée d'Europe	LC	LC	-	-	-	-	-	-	Très faible
Lysimachia arvensis	Mouron rouge	LC	LC	-	-	-	-	-	-	Très faible
Lysimachia maritima	Lysimaque maritime	LC	LC	-	-	-	-	-	-	Très faible
Lysimachia punctata	-	NAA	-	-	-	-	-	-	-	Très faible
Lysimachia vulgaris	Lysimaque commune	LC	LC	-	-	-	-	-	-	Très faible
Lythrum salicaria	Salicaire commune	LC	LC	-	-	-	-	-	-	Très faible
Malus domestica	Pommier cultivé	-	-	-	-	-	-	-	-	Très faible
Malva arborea	Mauve arborée	LC	-	-	-	-	-	-	-	Très faible
Malva sylvestris	Mauve sauvage	LC	LC	-	-	-	-	-	-	Très faible
Matthiola sinuata	Matthiole sinuée	LC	LC	-	-	-	-	-	-	Très faible
Medicago arabica	Luzerne tachetée	LC	LC	-	-	-	-	-	-	Très faible
Medicago lupulina	Luzerne lupuline	LC	LC	-	-	-	-	-	-	Très faible
Medicago minima	Luzerne naine	LC	LC	-	-	-	-	-	-	Très faible
Melampyrum pratense	Mélampyre des prés	LC	LC	-	-	-	-	-	-	Très faible
Melilotus albus	Mélilot blanc	LC	-	-	-	-	-	-	-	Très faible
Melissa officinalis	Mélisse officinale	LC	-	-	-	-	-	-	-	Très faible
Mentha aquatica	Menthe aquatique	LC	LC	-	-	-	-	-	-	Très faible
Mentha pulegium	Menthe pouliot	LC	LC	-	-	-	-	-	-	Très faible
Mentha spicata	-	LC	-	-	-	-	-	-	-	Très faible
Mentha suaveolens	Menthe à feuilles rondes	LC	LC	-	-	-	-	-	-	Très faible
Mercurialis annua	Mercuriale annuelle	LC	LC	-	-	-	-	-	-	Très faible
Mercurialis perennis	Mercuriale vivace	LC	LC	-	-	-	-	-	-	Très faible
Mibora minima	Mibora naine	LC	LC	-	-	-	-	-	-	Très faible
Microthlaspi perfoliatum	Tabouret perfolié	LC	LC	-	-	-	-	-	-	Très faible
Mirabilis jalapa	Belle-de-nuit	NAA	-	-	-	-	-	-	-	Très faible
Muehlenbeckia complexa	-	-	-	-	-	-	-	-	-	Très faible
Muscari comosum	Muscari à toupet	LC	LC	-	-	-	-	-	-	Très faible
Muscari neglectum	Muscari à grappes	LC	LC	-	-	-	-	-	-	Très faible
Myosotis ramosissima	Myosotis rameux	LC	LC	-	-	-	-	-	-	Très faible
Myrtus communis	Myrte commun	LC	-	-	-	-	-	-	-	Très faible
Nicotiana rustica	-	-	-	-	-	-	-	-	-	Très faible
Oenanthë crocata	Oenanthë safranée	LC	LC	-	-	-	-	-	-	Très faible
Oenothera biennis	-	NAA	-	-	-	-	-	-	-	Très faible
Oenothera stricta	-	NAA	-	-	-	-	-	-	-	Très faible
Ononis spinosa	Bugrane épineuse	LC	LC	-	-	-	-	-	-	Très faible
Ophrys apifera	Ophrys abeille du Jura	LC	LC	-	-	-	-	-	-	Très faible
Ophrys aranifera	Ophrys araignée	LC	LC	-	-	-	-	-	-	Très faible
Origanum vulgare	Origan commun	LC	LC	-	-	-	-	-	-	Très faible
Ornithogalum divergens	Dame-d'onze-heures	LC	LC	-	-	-	-	-	-	Très faible
Ornithogalum umbellatum	Ornithogale en ombelle	LC	LC	-	-	-	-	-	-	Très faible
Orobanchë caryophyllacea	-	LC	LC	-	-	-	-	-	-	Très faible
Orobanchë hederæ	Orobanchë du lierre	LC	LC	-	-	-	-	-	-	Très faible
Orobanchë rapum-genista	-	LC	LC	-	-	-	-	-	-	Très faible
Oxalis articulata	Oxalis articulé	NAA	-	-	-	-	-	-	-	Très faible
Oxalis corniculata	Trèfle oseille à fleurs jaunes	LC	-	-	-	-	-	-	-	Très faible
Panicum miliaceum	Millot commun	NAA	-	-	-	-	-	-	-	Très faible
Papaver dubium	Pavot douteux	LC	LC	-	-	-	-	-	-	Très faible
Papaver rhoeas	Coquelicot	LC	LC	-	-	-	-	-	-	Très faible
Papaver somniferum	Pavot somnifère	LC	-	-	-	-	-	-	-	Très faible
Parentucellia latifolia	-	LC	LC	-	-	-	-	-	-	Très faible
Parietaria judaica	Pariétaire des murs	LC	LC	-	-	-	-	-	-	Très faible
Persicaria amphibia	Persicaire amphibie	LC	LC	-	-	-	-	-	-	Très faible
Persicaria maculosa	Renouée Persicaire	LC	LC	-	-	-	-	-	-	Très faible
Petroselinum rupestre	-	-	-	-	-	-	-	-	-	Très faible
Phacelia tanacetifolia	Phacélie à feuilles de Tanaisie	NAA	-	-	-	-	-	-	-	Très faible
Philadelphus coronarius	Seringat commun	NAA	-	-	-	-	-	-	-	Très faible
Phleum arenarium	Fléole des sables	LC	LC	-	-	-	-	-	-	Très faible
Phragmites australis	Roseau	LC	LC	-	-	-	-	-	-	Très faible
Picris hieracioides	Picride éperviaire	LC	LC	-	-	-	-	-	-	Très faible
Pinus nigra	Pin noir d'Autriche	LC	-	-	-	-	-	-	-	Très faible
Pinus pinaster	Pin maritime	LC	-	-	-	-	-	-	-	Très faible
Pinus strobus	-	NAA	-	-	-	-	-	-	-	Très faible



Pistacia lentiscus	Lentisque	LC	-	-	-	-	-	-	Très faible
Pisum sativum	Pois cultivé	LC	-	-	-	-	-	-	Très faible
Plantago coronopus	Plantain Corne-de-cerf	LC	LC	-	-	-	-	-	Très faible
Plantago lanceolata	Plantain lancéolé	LC	LC	-	-	-	-	-	Très faible
Plantago major	Plantain majeur	LC	LC	-	-	-	-	-	Très faible
Pleurozium schreberi	-	-	-	-	-	-	-	-	Très faible
Poa annua	Pâturin annuel	LC	LC	-	-	-	-	-	Très faible
Poa bulbosa	Pâturin bulbeux	LC	LC	-	-	-	-	-	Très faible
Poa trivialis	Pâturin commun	LC	LC	-	-	-	-	-	Très faible
Polycarpon tetraphyllum	Polycarpon à quatre feuilles	LC	LC	-	-	-	-	-	Très faible
Polygala myrtifolia	Polygale à feuilles de myrte	NAA	-	-	-	-	-	-	Très faible
Polygonatum multiflorum	Sceau de Salomon multiflore	LC	LC	-	-	-	-	-	Très faible
Polygonum aviculare	Renouée des oiseaux	LC	LC	-	-	-	-	-	Très faible
Polypodium cambricum	Polypode austral	LC	LC	-	-	-	-	-	Très faible
Polypodium vulgare	Régisse des bois	LC	LC	-	-	-	-	-	Très faible
Polypogon monspeliensis	Polypogon de Montpellier	LC	LC	-	-	-	-	-	Très faible
Populus tremula	Peuplier Tremble	LC	LC	-	-	-	-	-	Très faible
Portulaca oleracea	Pourpier cultivé	LC	-	-	-	-	-	-	Très faible
Potentilla reptans	Potentille rampante	LC	LC	-	-	-	-	-	Très faible
Poterium sanguisorba	Pimprenelle à fruits réticulés	LC	LC	-	-	-	-	-	Très faible
Primula veris	Primevère officinale	LC	LC	-	-	-	-	-	Très faible
Prospero autumnale	Scille d'automne	LC	LC	-	-	-	-	-	Très faible
Prunella laciniata	Brunelle laciniée	LC	LC	-	-	-	-	-	Très faible
Prunella vulgaris	Brunelle commune	LC	LC	-	-	-	-	-	Très faible
Prunus armeniaca	Abricotier	NAA	-	-	-	-	-	-	Très faible
Prunus avium	Merisier vrai	LC	LC	-	-	-	-	-	Très faible
Prunus domestica	-	NAA	-	-	-	-	-	-	Très faible
Prunus padus	Cerisier à grappes	LC	-	-	-	-	-	-	Très faible
Prunus spinosa	Prunier épineux	LC	LC	-	-	-	-	-	Très faible
Pseudoscleropodium puru	Pseudoscleropodium purum	-	-	-	-	-	-	-	Très faible
Pteridium aquilinum	Fougère aigle	LC	LC	-	-	-	-	-	Très faible
Pulicaria dysenterica	Pulicaire dysentérique	LC	LC	-	-	-	-	-	Très faible
Pulmonaria longifolia	Pulmonaire à feuilles longues	LC	LC	-	-	-	-	-	Très faible
Punica granatum	Grenadier	NAA	-	-	-	-	-	-	Très faible
Pyrus communis	Poirier cultivé	LC	LC	-	-	-	-	-	Très faible
Pyrus cordata	-	LC	LC	-	-	-	-	-	Très faible
Quercus ilex	Chêne vert	LC	LC	-	-	-	-	-	Très faible
Quercus pubescens	Chêne pubescent	LC	LC	-	-	-	-	-	Très faible
Quercus robur	Chêne pédonculé	LC	LC	-	-	-	-	-	Très faible
Quercus suber	Chêne liège	LC	-	-	-	-	-	-	Très faible
Rabiera holostea	Stellaire holostée	-	-	-	-	-	-	-	Très faible
Ranunculus acris	Bouton d'or	LC	LC	-	-	-	-	-	Très faible
Ranunculus bulbosus	Renoncule bulbeuse	LC	LC	-	-	-	-	-	Très faible
Ranunculus flammula	Renoncule flammette	LC	LC	-	-	-	-	-	Très faible
Ranunculus parviflorus	-	LC	LC	-	-	-	-	-	Très faible
Reseda lutea	Réséda jaune	LC	LC	-	-	-	-	-	Très faible
Rhamnus alaternus	Nerprun Alaternie	LC	-	-	-	-	-	-	Très faible
Ribes uva-crispa	Groseillier à maquereaux	LC	-	-	-	-	-	-	Très faible
Rosa canina	Rosier des chiens	LC	-	-	-	-	-	-	Très faible
Rubia peregrina	Garance voyageuse	LC	LC	-	-	-	-	-	Très faible
Rubus fruticosus	Ronce de Bertram	-	-	-	-	-	-	-	Très faible
Rubus ulmifolius	Rosier à feuilles d'orme	LC	LC	-	-	-	-	-	Très faible
Rumex acetosa	Oseille des prés	LC	LC	-	-	-	-	-	Très faible
Rumex conglomeratus	Patience agglomérée	LC	LC	-	-	-	-	-	Très faible
Rumex crispus	Patience crépue	LC	LC	-	-	-	-	-	Très faible
Salicornia europaea	-	LC	-	-	-	-	-	-	Très faible
Salix alba	Saule blanc	LC	LC	-	-	-	-	-	Très faible
Salix atrocinerea	-	LC	LC	-	-	-	-	-	Très faible
Salix caprea	Saule marsault	LC	LC	-	-	-	-	-	Très faible
Salix repens	Saule rampant	LC	LC	-	-	-	-	-	Très faible
Salvia rosmarinus	-	-	-	-	-	-	-	-	Très faible
Salvia verbenaca	Sauge fausse-verveine	LC	LC	-	-	-	-	-	Très faible
Sambucus ebulus	Sureau yèble	LC	LC	-	-	-	-	-	Très faible
Sambucus nigra	Sureau noir	LC	LC	-	-	-	-	-	Très faible
Sambucus racemosa	Sureau à grappes	LC	-	-	-	-	-	-	Très faible
Samolus valerandi	Samole de Valerand	LC	LC	-	-	-	-	-	Très faible
Saponaria officinalis	Saponaire officinale	LC	LC	-	-	-	-	-	Très faible
Satureja montana	Sarriette de montagne	LC	-	-	-	-	-	-	Très faible
Saxifraga tridactylites	Saxifrage à trois doigts	LC	LC	-	-	-	-	-	Très faible
Scirpoides holoschoenus	Scirpe-jonc	LC	LC	-	-	-	-	-	Très faible
Scrophularia auriculata	-	LC	LC	-	-	-	-	-	Très faible
Sedum acre	Poivre de muraille	LC	LC	-	-	-	-	-	Très faible
Sedum album	Orpin blanc	LC	LC	-	-	-	-	-	Très faible
Senecio vulgaris	Séneçon commun	LC	LC	-	-	-	-	-	Très faible
Sherardia arvensis	Rubéole des champs	LC	LC	-	-	-	-	-	Très faible
Silene conica	Silène conique	LC	LC	-	-	-	-	-	Très faible
Silene gallica	Silène de France	LC	LC	-	-	-	-	-	Très faible
Silene latifolia	Compagnon blanc	LC	LC	-	-	-	-	-	Très faible
Silene vulgaris	Silène enflé	LC	LC	-	-	-	-	-	Très faible
Sisymbrium officinale	Herbe aux chèvres	LC	LC	-	-	-	-	-	Très faible
Smyrniolus olusatrum	Maceron cultivé	LC	LC	-	-	-	-	-	Très faible
Solanum dulcamara	Douce amère	LC	LC	-	-	-	-	-	Très faible
Solanum laxum	-	-	-	-	-	-	-	-	Très faible
Solanum nigrum	Morelle noire	LC	LC	-	-	-	-	-	Très faible
Solanum pseudocapsicum	Pommier d'amour	NAA	-	-	-	-	-	-	Très faible
Solanum villosum	Morelle poilue	LC	-	-	-	-	-	-	Très faible
Sonchus arvensis	Laiteron des champs	LC	LC	-	-	-	-	-	Très faible
Sonchus asper	Laiteron rude	LC	LC	-	-	-	-	-	Très faible
Sonchus bulbosus	-	LC	LC	-	-	-	-	-	Très faible
Sonchus oleraceus	Laiteron potager	LC	LC	-	-	-	-	-	Très faible
Sonchus tenerrimus	Laiteron délicat	LC	-	-	-	-	-	-	Très faible
Sorghum bicolor	-	NAA	-	-	-	-	-	-	Très faible



Sparganium erectum	Rubaniér d'eau	LC	LC	-	-	-	-	-	-	Très faible
Spartium junceum	Genêt d'Espagne	LC	-	-	-	-	-	-	-	Très faible
Spiraea douglasii	Spirée de Douglas	NAa	-	-	-	-	-	-	-	Très faible
Spiranthes spiralis	Spiranthe d'automne	LC	LC	-	-	-	-	-	-	Très faible
Stachys byzantina	Épiaire laineuse	NAa	-	-	-	-	-	-	-	Très faible
Stellaria media	Mouron des oiseaux	LC	LC	-	-	-	-	-	-	Très faible
Sternbergia lutea	Sternbergie jaune	NAa	-	-	-	-	-	-	-	Très faible
Suaeda maritima	Suède maritime	LC	LC	-	-	-	-	-	-	Très faible
Suaeda vera	Suède vraie	LC	LC	-	-	-	-	-	-	Très faible
Symphytum officinale	Grande consoude	LC	LC	-	-	-	-	-	-	Très faible
Symphytum tuberosum	Consoude à tubercules	LC	-	-	-	-	-	-	-	Très faible
Tagetes minuta	Tagète menu	NAa	-	-	-	-	-	-	-	Très faible
Tanacetum balsamita	-	NAa	-	-	-	-	-	-	-	Très faible
Tanacetum parthenium	Grande Camomille	LC	-	-	-	-	-	-	-	Très faible
Tanacetum vulgare	Tanaïsie commune	LC	LC	-	-	-	-	-	-	Très faible
Taraxacum officinale	Pissenlit	LC	-	-	-	-	-	-	-	Très faible
Taxodium distichum	Cyprés chauve	NAa	-	-	-	-	-	-	-	Très faible
Taxus baccata	If à baies	LC	-	-	-	-	-	-	-	Très faible
Teucrium chamaedrys	Germandrée petit-chêne	LC	LC	-	-	-	-	-	-	Très faible
Teucrium scorodonia	Germandrée scorodaine	LC	LC	-	-	-	-	-	-	Très faible
Thesium humifusum	Thésium couché	LC	LC	-	-	-	-	-	-	Très faible
Thuidium tamariscinum	-	-	-	-	-	-	-	-	-	Très faible
Thymus praecox	-	-	-	-	-	-	-	-	-	Très faible
Thymus vulgaris	Thym commun	LC	-	-	-	-	-	-	-	Très faible
Tilia platyphyllos	Tilleul à grandes feuilles	LC	-	-	-	-	-	-	-	Très faible
Tolypella glomerata	-	-	-	-	-	-	-	-	-	Très faible
Tragopogon porrifolius	Salsifis à feuilles de poireau	LC	LC	-	-	-	-	-	-	Très faible
Trifolium arvense	Trèfle des champs	LC	LC	-	-	-	-	-	-	Très faible
Trifolium campestre	Trèfle champêtre	LC	LC	-	-	-	-	-	-	Très faible
Trifolium fragiferum	Trèfle Porte-fraises	LC	LC	-	-	-	-	-	-	Très faible
Trifolium pratense	Trèfle des prés	LC	LC	-	-	-	-	-	-	Très faible
Trifolium repens	Trèfle rampant	LC	LC	-	-	-	-	-	-	Très faible
Trifolium resupinatum	Trèfle renversé	LC	LC	-	-	-	-	-	-	Très faible
Trifolium subterraneum	Trèfle souterrain	LC	LC	-	-	-	-	-	-	Très faible
Triglochin maritima	-	LC	-	-	-	-	-	-	-	Très faible
Tripleurospermum maritimum	-	LC	LC	-	-	-	-	-	-	Très faible
Tripolium pannonicum	Tripolium de Pannonie	LC	LC	-	-	-	-	-	-	Très faible
Tropaeolum majus	Grande capucine	NAa	-	-	-	-	-	-	-	Très faible
Tuberaria guttata	-	LC	LC	-	-	-	-	-	-	Très faible
Typha angustifolia	-	LC	LC	-	-	-	-	-	-	Très faible
Ulex europaeus	Ajonc d'Europe	LC	LC	-	-	-	-	-	-	Très faible
Ulex minor	-	LC	LC	-	-	-	-	-	-	Très faible
Ulmus minor	Petit orme	LC	LC	-	-	-	-	-	-	Très faible
Umbilicus rupestris	Nombril de vénéus	LC	LC	-	-	-	-	-	-	Très faible
Urtica dioica	Ortie dioïque	LC	LC	-	-	-	-	-	-	Très faible
Valeriana locusta	Mache doucette	LC	LC	-	-	-	-	-	-	Très faible
Verbascum thapsus	Molène bouillon-blanc	LC	LC	-	-	-	-	-	-	Très faible
Verbena officinalis	Verveine officinale	LC	LC	-	-	-	-	-	-	Très faible
Veronica arvensis	Véronique des champs	LC	LC	-	-	-	-	-	-	Très faible
Veronica chamaedrys	Véronique petit chêne	LC	LC	-	-	-	-	-	-	Très faible
Veronica officinalis	Véronique officinale	LC	LC	-	-	-	-	-	-	Très faible
Veronica persica	Véronique de Perse	NAa	-	-	-	-	-	-	-	Très faible
Veronica serpyllifolia	Véronique à feuilles de serpolet	LC	LC	-	-	-	-	-	-	Très faible
Viburnum lantana	Viorne mancienne	LC	LC	-	-	-	-	-	-	Très faible
Viburnum opulus	Viorne obier	LC	LC	-	-	-	-	-	-	Très faible
Viburnum tinus	Viorne tin	LC	-	-	-	-	-	-	-	Très faible
Vicia bithynica	Vesce de Bithynie	LC	LC	-	-	-	-	-	-	Très faible
Vicia faba	Vesce fève	NAa	-	-	-	-	-	-	-	Très faible
Vicia lathyroides	Vesce fausse gesse	LC	LC	-	-	-	-	-	-	Très faible
Vicia sativa	Vesce cultivée	NAa	LC	-	-	-	-	-	-	Très faible
Vinca minor	Petite pervenche	LC	LC	-	-	-	-	-	-	Très faible
Vincetoxicum hirundinaria	Dompte-venin	LC	LC	-	-	-	-	-	-	Très faible
Viola kitaibeliana	Pensée de Kitaibel	LC	LC	-	-	-	-	-	-	Très faible
Viola odorata	Violettes odorantes	LC	LC	-	-	-	-	-	-	Très faible
Viscum album	Gui d'Autriche	LC	LC	-	-	-	-	-	-	Très faible
Vitis vinifera	Vigne cultivée	LC	-	-	-	-	-	-	-	Très faible
Vulpia fasciculata	Vulpie fasciculée	LC	LC	-	-	-	-	-	-	Très faible
Acacia dealbata	Mimosa argenté	NAa	-	-	-	-	-	-	-	EEE
Acanthus mollis	Acanthe à feuilles molles	LC	-	-	-	-	-	-	-	EEE
Acer negundo	Érable negundo	NAa	-	-	-	-	-	-	-	EEE
Acer pseudoplatanus	Érable sycomore	LC	-	-	-	-	-	-	-	EEE
Ailanthus altissima	Faux vernis du Japon	NAa	-	-	-	-	-	-	-	EEE
Allium triquetrum	Ail à trois angles	LC	-	-	-	-	-	-	-	EEE
Anthemis maritima	-	LC	-	-	-	-	-	-	-	EEE
Arundo donax	Canne de Provence	LC	-	-	-	-	-	-	-	EEE
Atriplex halimus	Arroche halime	NAa	-	-	-	-	-	-	-	EEE
Baccharis halimifolia	Baccharis à feuilles d'Halimium	NAa	-	-	-	-	-	-	-	EEE
Berberis aquifolium	Faux Houx	NAa	-	-	-	-	-	-	-	EEE
Briza maxima	-	LC	-	-	-	-	-	-	-	EEE
Carpobrotus edulis	Ficoïde douce	NAa	-	-	-	-	-	-	-	EEE
Celtis australis	Micocoulier de provence	LC	-	-	-	-	-	-	-	EEE
Cerastium tomentosum	Céraiste cotonneux	NAa	-	-	-	-	-	-	-	EEE
Cortaderia selloana	Herbe de la pampa	NAa	-	-	-	-	-	-	-	EEE
Cotoneaster franchetii	Cotonéaster de Franchet	NAa	-	-	-	-	-	-	-	EEE
Cydonia oblonga	Cognassier	NAa	-	-	-	-	-	-	-	EEE
Cyperus eragrostis	Souchet vigoureux	NAa	-	-	-	-	-	-	-	EEE
Datura stramonium	Stramoine	NAa	-	-	-	-	-	-	-	EEE
Dittrichia viscosa	Inule visqueuse	LC	-	-	-	-	-	-	-	EEE
Elaeagnus angustifolia	Olivier de bohème	NAa	-	-	-	-	-	-	-	EEE



Erigeron annuus	Vergerette annuelle	NAa	-	-	-	-	-	-	EEE
Erigeron karvinskianus	Vergerette de Karvinski	NAa	-	-	-	-	-	-	EEE
Erigeron sumatrensis	Vergerette de Barcelone	NAa	-	-	-	-	-	-	EEE
Eschscholzia californica	Pavot de Californie	NAa	-	-	-	-	-	-	EEE
Gazania rigens	Gazania raide	NAa	-	-	-	-	-	-	EEE
Impatiens balfourii	-	-	-	-	-	-	-	-	EEE
Laburnum anagyroides	Aubour faux ébénier	LC	-	-	-	-	-	-	EEE
Laurus nobilis	Laurier noble	LC	-	-	-	-	-	-	EEE
Lemna minuta	-	NAa	-	-	-	-	-	-	EEE
Lepidium draba	Passerage drave	LC	-	-	-	-	-	-	EEE
Leycesteria formosa	Arbre aux faisans	-	-	-	-	-	-	-	EEE
Lobularia maritima	Lobulaire maritime	LC	-	-	-	-	-	-	EEE
Lonicera japonica	Chèvrefeuille du Japon	NAa	-	-	-	-	-	-	EEE
Medicago arborea	Luzerne en arbre	NAa	-	-	-	-	-	-	EEE
Oenothera glazioviana	-	NAa	-	-	-	-	-	-	EEE
Oxalis latifolia	Oxalide à larges feuilles	NAa	-	-	-	-	-	-	EEE
Paronychia argentea	-	LC	-	-	-	-	-	-	EEE
Paulownia tomentosa	Paulownia	NAa	-	-	-	-	-	-	EEE
Petasites pyrenaicus	-	NAa	-	-	-	-	-	-	EEE
Phyla nodiflora	Verveine du pays	NT	-	-	-	-	-	-	EEE
Phytolacca americana	Raisin d'Amérique	NAa	-	-	-	-	-	-	EEE
Populus alba	Peuplier blanc	LC	-	-	-	-	-	-	EEE
Prunus cerasifera	Prunier myrobolan	NAa	-	-	-	-	-	-	EEE
Prunus laurocerasus	Prunier Laurier-cerise	NAa	-	-	-	-	-	-	EEE
Reynoutria japonica	Renouée du Japon	NAa	-	-	-	-	-	-	EEE
Rhododendron ponticum	-	NAa	-	-	-	-	-	-	EEE
Rhus typhina	Sumac vinaigrier	NAa	-	-	-	-	-	-	EEE
Robinia pseudoacacia	Robinier faux-acacia	NAa	-	-	-	-	-	-	EEE
Rosa rugosa	Rosier rugueux	NAa	-	-	-	-	-	-	EEE
Senecio inaequidens	Sénéçon sud-africain	NAa	-	-	-	-	-	-	EEE
Soliva sessilis	-	NAa	-	-	-	-	-	-	EEE
Syringa vulgaris	Lilas	NAa	-	-	-	-	-	-	EEE
Vinca major	Grande pervenche	LC	-	-	-	-	-	-	EEE
Yucca gloriosa	Yucca superbe	NAa	-	-	-	-	-	-	EEE



ANNEXE 5 : LISTE COMPLETE DES ESPECES VEGETALES OBSERVEES SUR LE SITE DE L'ETUDE

Nom scientifique	Nom commun	Listes rouges		Statuts de protection			Commission CNPN	Déterminants ZNIEFF	Niveau d'enjeu réglementaire
		LR F	LR PdL	PN	PR	Annexes DHFF			
<i>Stellaria palustris</i>	Stellaire des marais	VU	LC	-	Article 1	-	OUI	OUI	Très fort
<i>Rosa sempervirens</i>	Églantier sempervirent	LC	DD	-	-	-	-	OUI	Modéré
<i>Silene noctiflora</i>	Silène de nuit	NT	-	-	-	-	-	-	Modéré
<i>Arum italicum</i>	Gouet d'Italie	LC	DD	-	-	-	-	-	Faible
<i>Ruscus aculeatus</i>	Fragon	LC	LC	-	-	Annexe V	-	-	Faible
<i>Anacamptis morio</i>	Orchis bouffon	LC	LC	-	-	-	-	-	Très faible
<i>Anthoxanthum odoratum</i>	Flouve odorante	LC	LC	-	-	-	-	-	Très faible
<i>Anthriscus caucalis</i>	Anthriscus commun	LC	LC	-	-	-	-	-	Très faible
<i>Anthriscus cerefolium</i>	Cerfeuil commun	NAA	-	-	-	-	-	-	Très faible
<i>Arum maculatum</i>	Gouet tacheté	LC	LC	-	-	-	-	-	Très faible
<i>Asplenium adiantum-nigrum</i>	Capillaire noir	LC	LC	-	-	-	-	-	Très faible
<i>Asplenium trichomanes</i>	Capillaire des murailles	LC	LC	-	-	-	-	-	Très faible
<i>Bellis perennis</i>	Pâquerette	LC	LC	-	-	-	-	-	Très faible
<i>Callitriche stagnalis</i>	Callitriche des eaux stagnantes	LC	LC	-	-	-	-	-	Très faible
<i>Campanula rapunculus</i>	Campanule raiponce	LC	LC	-	-	-	-	-	Très faible
<i>Cardamine pratensis</i>	Cardamine des prés	LC	LC	-	-	-	-	-	Très faible
<i>Carex sp.</i>	Laiche	-	-	-	-	-	-	-	Très faible
<i>Centaurium erythraea</i>	Petite-centaurée	LC	LC	-	-	-	-	-	Très faible
<i>Cerastium fontanum</i>	Ceraiste commun	LC	LC	-	-	-	-	-	Très faible
<i>Cerastium glomeratum</i>	Céraiste aggloméré	LC	LC	-	-	-	-	-	Très faible
<i>Chaerophyllum temulum</i>	Cerfeuil enivrant	LC	LC	-	-	-	-	-	Très faible
<i>Cirsium vulgare</i>	Cirse commun	-	-	-	-	-	-	-	Très faible
<i>Crassula tillaea</i>	Crassule tillée	LC	LC	-	-	-	-	-	Très faible
<i>Cytisus scoparius</i>	Genêt à balais	LC	LC	-	-	-	-	-	Très faible
<i>Daucus carota</i>	Carotte sauvage	LC	LC	-	-	-	-	-	Très faible
<i>Epilobium hirsutum</i>	Épilobe hérissé	LC	LC	-	-	-	-	-	Très faible
<i>Erica arborea</i>	Bruyère blanche	LC	-	-	-	-	-	-	Très faible
<i>Ficaria verna</i>	Ficaire	LC	LC	-	-	-	-	-	Très faible
<i>Galium aparine</i>	Gaillet gratteron	LC	LC	-	-	-	-	-	Très faible
<i>Geranium dissectum</i>	Géranium à feuilles découpées	LC	LC	-	-	-	-	-	Très faible
<i>Geranium purpureum</i>	Géranium pourpre	LC	LC	-	-	-	-	-	Très faible
<i>Hedera colchica</i>	Lierre de Perse	-	-	-	-	-	-	-	Très faible
<i>Hedera helix</i>	Lierre grimpant	LC	LC	-	-	-	-	-	Très faible
<i>Hyacinthoides non-scripta</i>	Jacinthe des bois	LC	LC	-	-	-	-	-	Très faible
<i>Hypericum humifusum</i>	Millepertuis couché	LC	LC	-	-	-	-	-	Très faible
<i>Iris foetidissima</i>	Iris fétide	LC	LC	-	-	-	-	-	Très faible
<i>Juncus effusus</i>	Jonc épars	LC	LC	-	-	-	-	-	Très faible
<i>Juncus sp.</i>	Jonc	-	-	-	-	-	-	-	Très faible
<i>Lamium hybridum</i>	Lamier découpé	LC	LC	-	-	-	-	-	Très faible
<i>Laphangium luteoalbum</i>	Cotonnière blanc-jaunâtre	LC	LC	-	-	-	-	-	Très faible
<i>Lepidium didymum</i>	Corne-de-cerf à deux lobes	NAA	-	-	-	-	-	-	Très faible
<i>Leucanthemum inculatum</i>	Marguerite	LC	-	-	-	-	-	-	Très faible
<i>Linum usitatissimum</i>	Lin bisannuel	LC	LC	-	-	-	-	-	Très faible
<i>Lonicera caprifolium</i>	Chèvrefeuille commun	NAA	-	-	-	-	-	-	Très faible
<i>Lonicera periclymenum</i>	Chèvrefeuille des bois	LC	LC	-	-	-	-	-	Très faible
<i>Lysimachia arvensis</i>	Mouron des champs	LC	LC	-	-	-	-	-	Très faible
<i>Mentha pulegium</i>	Menthe pouillot	LC	LC	-	-	-	-	-	Très faible
<i>Myosotis discolor</i>	Myosotis versicolore	LC	LC	-	-	-	-	-	Très faible
<i>Oenanthe pimpinelloides</i>	Oenanthe faux boucage	LC	LC	-	-	-	-	-	Très faible
<i>Oenanthe silaifolia</i>	Oenanthe à feuilles de silaüs	LC	LC	-	-	-	-	-	Très faible
<i>Plantago lanceolata</i>	Plantain lancéolé	LC	LC	-	-	-	-	-	Très faible
<i>Plantago major</i>	Plantain majeur	LC	LC	-	-	-	-	-	Très faible
<i>Poa annua</i>	Pâturin annuel	LC	LC	-	-	-	-	-	Très faible
<i>Polypodium vulgare</i>	Polypode commun	LC	LC	-	-	-	-	-	Très faible
<i>Populus</i>	Peuplier	-	-	-	-	-	-	-	Très faible
<i>Potentilla reptans</i>	Potentille rampante	LC	LC	-	-	-	-	-	Très faible
<i>Prunella vulgaris</i>	Brunelle commune	LC	LC	-	-	-	-	-	Très faible
<i>Prunus spinosa</i>	Prunellier, Épine noire	LC	LC	-	-	-	-	-	Très faible
<i>Pulicaria sp.</i>	Pulicaire	-	-	-	-	-	-	-	Très faible
<i>Pyrus cordata</i>	Poirasse	LC	LC	-	-	-	-	-	Très faible
<i>Quercus coccifera</i>	Chêne kermès	LC	-	-	-	-	-	-	Très faible
<i>Ranunculus repens</i>	Renoncule rampante	LC	LC	-	-	-	-	-	Très faible
<i>Ranunculus sp.</i>	Bouton d'or	-	-	-	-	-	-	-	Très faible
<i>Reseda luteola</i>	Réséda des teinturiers	LC	LC	-	-	-	-	-	Très faible
<i>Rosa agrestis</i>	Églantier agreste	LC	LC	-	-	-	-	-	Très faible
<i>Rosa dumalis</i>	Églantier commun	-	-	-	-	-	-	-	Très faible



Nom scientifique	Nom commun	Listes rouges		Statuts de protection			Commission CNPN	Déterminants ZNIEFF	Niveau d'enjeu réglementaire
		LR F	LR PdL	PN	PR	Annexes DHFF			
Rubia peregrina	Garance voyageuse	LC	LC	-	-	-	-	-	Très faible
Rubus sp.	Ronce	-	-	-	-	-	-	-	Très faible
Rumex acetosella	Petite oseille	LC	LC	-	-	-	-	-	Très faible
Rumex acetosa	Grande oseille	LC	LC	-	-	-	-	-	Très faible
Sagina procumbens	Sagine couchée	LC	LC	-	-	-	-	-	Très faible
Salix sp.	Saule	-	-	-	-	-	-	-	Très faible
Scrophularia auriculata	Scrofalaire aquatique	LC	LC	-	-	-	-	-	Très faible
Senecio vulgaris	Séneçon commun	LC	LC	-	-	-	-	-	Très faible
Solanum dulcamara	Morelle douce-amère	LC	LC	-	-	-	-	-	Très faible
Trifolium dubium	Tèfle douteux	LC	LC	-	-	-	-	-	Très faible
Trifolium pratense	Trèfle des prés	LC	LC	-	-	-	-	-	Très faible
Trifolium repens	Trèfle rampant	LC	LC	-	-	-	-	-	Très faible
Trifolium resupinatum	Trèfle renversé	LC	LC	-	-	-	-	-	Très faible
Ulex europaeus	Ajonc d'Europe	LC	LC	-	-	-	-	-	Très faible
Ulmus minor	Orme champêtre	LC	LC	-	-	-	-	-	Très faible
Urtica dioica	Ortie	LC	LC	-	-	-	-	-	Très faible
Verbena bonariensis	Verveine de Buenos aires	NAA	-	-	-	-	-	-	Très faible
Veronica arvensis	Véronique des champs	LC	LC	-	-	-	-	-	Très faible
Vicia sativa	Vesce commune	NAA	LC	-	-	-	-	-	Très faible
Lotus hispidus	Lotier hispide	LC	-	-	-	-	-	-	Très faible
Anacamptis laxiflora	Orchis à fleurs laches	LC	LC	-	-	-	-	-	Très faible
Anisantha sterilis	Brome stérile	LC	LC	-	-	-	-	-	Très faible
Bromus hordeaceus	Brome orge	LC	LC	-	-	-	-	-	Très faible
Convolvulus arvensis	Liseron des champs	LC	LC	-	-	-	-	-	Très faible
Crataegus laevigata	Aubépine à deux styles	LC	LC	-	-	-	-	-	Très faible
Dactylis glomerata	Dactyle aggloméré	LC	LC	-	-	-	-	-	Très faible
Ervilia hirsuta	Vesce hérissée	LC	-	-	-	-	-	-	Très faible
Ervum tetraspermum	Ers à quatre graines	LC	-	-	-	-	-	-	Très faible
Fraxinus excelsior	Frêne commun	LC	LC	-	-	-	-	-	Très faible
Geranium robertianum	Geranium Herbe à Robert	LC	LC	-	-	-	-	-	Très faible
Holcus lanatus	Houlque laineuse	LC	LC	-	-	-	-	-	Très faible
Juncus bufonius	Jonc des crapauds	LC	LC	-	-	-	-	-	Très faible
Ligustrum vulgare	Troène commun	LC	LC	-	-	-	-	-	Très faible
Lotus pedunculatus	Lotier des marais	LC	LC	-	-	-	-	-	Très faible
Poa pratensis	Paturin des champs	LC	LC	-	-	-	-	-	Très faible
Quercus ilex	Chêne vert	LC	LC	-	-	-	-	-	Très faible
Quercus robur	Chêne pedonculé	LC	LC	-	-	-	-	-	Très faible
Ranunculus bulbosus	Renoncule bulbeuse	LC	LC	-	-	-	-	-	Très faible
Ranunculus lanuginosus	Renoncule laineuse	LC	-	-	-	-	-	-	Très faible
Rumex crispus	Rumex crépu	LC	LC	-	-	-	-	-	Très faible
Schedonorus arundinaceus	Schedonore roseau	LC	LC	-	-	-	-	-	Très faible
Scorzonoides autumnalis	Liondent d'automne	LC	LC	-	-	-	-	-	Très faible
Senecio sylvaticus	Seneçon des bois	LC	LC	-	-	-	-	-	Très faible
Sonchus asper	Laiteron épineux	LC	LC	-	-	-	-	-	Très faible
Stachys recta	Epiaire droit	LC	LC	-	-	-	-	-	Très faible
Taraxacum officinale	Pissenlit commun	LC	-	-	-	-	-	-	Très faible
Trifolium subterraneum	Trèfle souterrain	LC	LC	-	-	-	-	-	Très faible
Umbilicus rupestris	Nombril de vénus	LC	LC	-	-	-	-	-	Très faible
Rosa canina	Rosier des chiens	LC	-	-	-	-	-	-	Très faible
Vulpia bromoides	Vulpie faux brome	LC	LC	-	-	-	-	-	Très faible
Arundo donax	Canne de Provence	LC	-	-	-	-	-	-	Très faible
Erigeron floribundus	Vergerette à fleurs nombreuses	NAA	-	-	-	-	-	-	Très faible
Laurus nobilis	Laurier sauce	LC	-	-	-	-	-	-	Très faible
Vinca major	Grande pervenche	LC	-	-	-	-	-	-	Très faible



ANNEXE 6 : LISTE COMPLETE DES ESPECES D'OISEAUX OBSERVEES SUR LA COMMUNE DES SABLES-D'OLONNE

Nom scientifique	Nom commun	Listes rouges				Statuts de protection		Commission CNPN	Inventaires	Source	Niveau d'enjeu réglementaire
		LR F nicheurs	LR F hivernants	LR F migrateurs	LR régionale	PN	Annexes DHFF				
Alca torda	Pingouin torda	CR	-	DD	-	Art. 3	-	-	-	INPN, LPO	Très fort
Anas crecca	Sarcelle d'hiver	VU	NA	LC	CR	-	Annexe II/1 et III/2	-	OUI	INPN, LPO	Très fort
Ardeola rallioides	Crabier chevelu	LC	-	-	CR	Art. 3	Annexe I	-	OUI	LPO	Très fort
Fratercula arctica	Macareux moine	CR	-	NA	-	Art. 3	-	-	-	INPN	Très fort
Gallinago gallinago	Bécassine des marais	CR	NA	DD	CR	-	Annexe II/1 et III/2	-	OUI	LPO	Très fort
Jynx torquilla	Torcol fourmilier	LC	NA	NA	CR	Art. 3	-	-	OUI	INPN, LPO	Très fort
Oenanthe oenanthe	Traquet motteux	NT	DD	-	CR	Art. 3	-	-	OUI	INPN, LPO	Très fort
Podiceps grisegena	Grèbe jougris	CR	-	NA	-	Art. 3	-	-	-	LPO	Très fort
Somateria mollissima	Eider à duvet	CR	-	NA	CR	-	Annexe II/2 et III/2	-	OUI	INPN, LPO	Très fort
Acrocephalus arundinaceus	Rousserolle turdoïde	VU	NA	-	CR	Art. 3	-	OUI	OUI	INPN	Très fort
Asio flammeus	Hibou des marais	VU	NA	NA	EN	Art. 3	Annexe I	OUI	OUI	LPO	Très fort
Botaurus stellaris	Butor étoilé	VU	NA	NA	CR	Art. 3	Annexe I	OUI	OUI	LPO	Très fort
Calonectris borealis	Puffin cendré	-	-	-	-	-	-	OUI	-	LPO	Très fort
Charadrius alexandrinus	Gravelot à collier interrompu	VU	NA	NA	VU	Art. 3	Annexe I	OUI	OUI	INPN	Très fort
Charadrius hiaticula	Grand Gravelot	VU	NA	LC	-	Art. 3	-	OUI	OUI	INPN, LPO	Très fort
Chlidonias hybrida	Guifette moustac	VU	NA	-	VU	Art. 3	Annexe I	OUI	-	LPO	Très fort
Chlidonias niger	Guifette noire	EN	DD	-	EN	Art. 3	Annexe I	OUI	OUI	LPO	Très fort
Elanus caeruleus	Élanion blanc	VU	NA	-	NA	Art. 3	Annexe I	OUI	-	LPO	Très fort
Emberiza schoeniclus	Bruant des roseaux	EN	NA	-	NT	Art. 3	-	OUI	OUI	INPN, LPO	Très fort
Gavia immer	Plongeon imbrin	-	-	VU	-	Art. 3	Annexe I	OUI	-	INPN, LPO	Très fort
Grus grus	Grue cendrée	CR	NA	NT	-	Art. 3	Annexe I	OUI	-	LPO	Très fort
Hydrobates pelagicus	Océanite tempête	VU	NA	-	-	Art. 3	Annexe I	OUI	-	INPN, LPO	Très fort
Lanius senator	Pie-grièche à tête rousse	VU	NA	-	CR	Art. 3	-	OUI	OUI	INPN, LPO	Très fort
Larus canus	Goéland cendré	EN	-	LC	-	Art. 3	Annexe II/2	OUI	-	INPN, LPO	Très fort
Mergus serrator	Harle huppée	CR	-	LC	-	Art. 3	Annexe II/2	OUI	-	INPN, LPO	Très fort
Milvus milvus	Milan royal	VU	NA	VU	-	Art. 3	Annexe I	OUI	-	INPN, LPO	Très fort
Numenius phaeopus	Courlis corlieu	-	VU	NA	-	-	Annexe II/2	OUI	OUI	INPN, LPO	Très fort
Pandion haliaetus	Balbutard pêcheur	VU	LC	NA	NA	Art. 3	Annexe I	OUI	OUI	LPO	Très fort
Passer montanus	Moineau friquet	EN	-	-	VU	Art. 3	-	OUI	-	INPN	Très fort
Phoenicopterus roseus	Flamant rose	VU	-	NA	-	Art. 3	-	OUI	-	INPN, LPO	Très fort
Podiceps auritus	Grèbe esclavon	-	-	VU	-	Art. 3	Annexe I	OUI	-	INPN, LPO	Très fort
Porzana porzana	Marouette ponctuée	VU	NA	NA	CR	Art. 3	Annexe I	OUI	OUI	LPO	Très fort
Puffinus mauretanicus	Puffin des Baléares	-	VU	NA	-	Art. 3	Annexe I	OUI	-	INPN, LPO	Très fort
Puffinus puffinus	Puffin des Anglais	EN	NA	-	-	Art. 3	-	OUI	-	INPN, LPO	Très fort
Remiz pendulinus	Rémiz penduline	CR	DD	-	NA	Art. 3	-	OUI	-	INPN, LPO	Très fort
Rissa tridactyla	Mouette tridactyle	VU	DD	NA	CR	Art. 3	-	OUI	-	INPN, LPO	Très fort
Saxicola rubetra	Tarier des prés	VU	DD	-	EN	Art. 3	-	OUI	OUI	INPN, LPO	Très fort
Stercorarius longicaudus	Labbe à longue queue	-	VU	-	-	Art. 4	-	OUI	-	INPN, LPO	Très fort
Sterna paradisaea	Sterne arctique	CR	LC	-	NA	Art. 3	Annexe I	OUI	-	INPN, LPO	Très fort
Sylvia undata	Fauvette pitchou	EN	-	-	VU	Art. 3	Annexe I	OUI	OUI	INPN, LPO	Très fort
Acrocephalus paludicola	Phragmite aquatique	-	VU	-	-	Art. 3	Annexe I	-	OUI	INPN	Fort
Actitis hypoleucos	Chevalier guignette	NT	DD	NA	EN	Art. 3	-	-	-	INPN, LPO	Fort
Alcedo atthis	Martin-pêcheur d'Europe	VU	-	NA	LC	Art. 3	Annexe I	-	-	INPN, LPO	Fort
Anser anser	Oie cendrée	VU	NA	LC	EN	-	Annexe II/1 et III/2	-	OUI	LPO	Fort
Anthus campestris	Pipit rousseline	LC	NA	-	EN	Art. 3	Annexe I	-	OUI	INPN, LPO	Fort
Anthus pratensis	Pipit farlouse	VU	NA	DD	-	Art. 3	-	-	OUI	INPN, LPO	Fort
Ardea purpurea	Héron pourpré	LC	-	-	LC	Art. 3	Annexe I	-	OUI	LPO	Fort
Aythya ferina	Fuligule milouin	VU	NA	LC	LC	-	Annexe II/1 et III/2	-	OUI	INPN	Fort
Branta leucopsis	Bernache nonette	-	NA	NA	-	Art. 3	Annexe I	-	-	INPN, LPO	Fort
Burhinus oedecnemus	Oedicnème criard	LC	NA	NA	LC	Art. 3	Annexe I	-	OUI	LPO	Fort
Calidris pugnax	Combattant varié	NA	-	-	-	-	Annexe I et II/2	-	OUI	INPN, LPO	Fort
Caprimulgus europaeus	Engoulevent d'Europe	LC	NA	-	LC	Art. 3	Annexe I	-	-	INPN, LPO	Fort
Carduelis carduelis	Chardonneret élégant	VU	NA	NA	NT	Art. 3	-	-	-	INPN, LPO	Fort
Chloris chloris	Verdier d'Europe	VU	NA	NA	NT	Art. 3	-	-	-	INPN, LPO	Fort
Ciconia ciconia	Cigogne blanche	LC	NA	NA	LC	Art. 3	Annexe I	-	OUI	INPN, LPO	Fort
Circus gallicus	Circætte Jean-le-Blanc	LC	NA	-	EN	Art. 3	Annexe I	-	OUI	LPO	Fort
Circus aeruginosus	Busard des roseaux	NT	NA	NA	VU	Art. 3	Annexe I	-	OUI	LPO	Fort
Circus pygargus	Busard cendré	NT	NA	-	VU	Art. 3	Annexe I	-	OUI	LPO	Fort
Cisticola juncidis	Cisticole des joncs	VU	-	-	LC	Art. 3	-	-	-	INPN, LPO	Fort
Dendrocygus minor	Pic épeichette	VU	-	-	LC	Art. 3	-	-	-	INPN	Fort
Dryocopus martius	Pic noir	LC	-	-	LC	Art. 3	Annexe I	-	-	INPN, LPO	Fort
Egretta garzetta	Aligrette garzette	LC	-	NA	LC	Art. 3	Annexe I	-	OUI	LPO	Fort
Emberiza citrinella	Bruant jaune	VU	NA	NA	EN	Art. 3	-	-	-	INPN, LPO	Fort
Ficedula hypoleuca	Gobemouche noir	VU	DD	-	-	Art. 3	-	-	-	INPN, LPO	Fort
Gavia arctica	Plongeon arctique	-	DD	NA	-	Art. 3	Annexe I	-	-	INPN, LPO	Fort
Gulosus aristotelis	Cormoran huppé	LC	-	NA	EN	Art. 3	-	-	OUI	LPO	Fort
Haematopus ostralegus	Huitrier pie	LC	-	LC	EN	-	Annexe II/2	-	OUI	INPN, LPO	Fort
Ichthyophaga melanocephala	Mouette melanocephale	LC	NA	NA	LC	Art. 3	Annexe I	-	OUI	LPO	Fort
Lanius collurio	Pie-grièche écorcheur	NT	NA	NA	LC	Art. 3	Annexe I	-	OUI	LPO	Fort
Limosa lapponica	Barge rousse	-	NA	LC	-	-	Annexe I et II/2	-	OUI	INPN, LPO	Fort
Limosa limosa	Barge à queue noire	VU	VU	NT	VU	-	Annexe II/2	-	OUI	LPO	Fort
Linaria cannabina	Linotte mélodieuse	VU	NA	NA	VU	Art. 3	-	-	-	INPN, LPO	Fort
Lullula arborea	Alouette lulu	LC	-	NA	LC	Art. 3	Annexe I	-	OUI	INPN, LPO	Fort
Luscinia svecica	Gorgebleue à miroir	LC	NA	-	LC	Art. 3	Annexe I	-	OUI	INPN, LPO	Fort
Melanitta fusca	Macreuse brune	-	-	EN	-	-	Annexe II/2	-	-	INPN, LPO	Fort
Milvus migrans	Milan noir	LC	NA	-	NT	Art. 3	Annexe I	-	-	INPN, LPO	Fort
Numenius arquata	Courlis cendré	VU	NA	LC	EN	-	Annexe II/2	-	OUI	LPO	Fort
Pernis apivorus	Bondrée apivore	LC	LC	-	LC	Art. 3	Annexe I	-	-	INPN, LPO	Fort
Phalacrocorax aristotelis	Cormoran huppé	LC	-	NA	EN	Art. 3	-	-	OUI	INPN	Fort
Platalea leucorodia	Spatule blanche	NT	NA	VU	VU	Art. 3	Annexe I	-	OUI	LPO	Fort
Pluvialis apricaria	Pluvier doré	-	-	LC	-	-	Annexe I, II/2 et III/2	-	-	INPN, LPO	Fort
Pyrrhula pyrrhula	Bouvreuil pivone	VU	-	NA	EN	Art. 3	-	-	OUI	INPN, LPO	Fort



DIAGNOSTIC 4 SAISONS FAUNE-FLORE-MILIEUX NATURELS

Nom scientifique	Nom commun	Listes rouges				Statuts de protection		Commission CNPN	Inventaires	Source	Niveau d'enjeu réglementaire
		LR F niches	LR F hivernants	LR F migrants	LR régionale	PN	Annexes DHFF				
Recurvirostra avosetta	Avocette élégante	LC	NA	LC	LC	Art. 3	Annexe I	-	OUI	INPN, LPO	Fort
Serinus serinus	Serin cini	VU	NA	-	NT	Art. 3	-	-	-	INPN, LPO	Fort
Spatula querquedula	Sarcelle d'été	VU	-	-	-	-	Annexe II/1	-	OUI	INPN, LPO	Fort
Sternula albifrons	Sterne naine	LC	LC	-	NT	Art. 3	Annexe I	-	OUI	INPN, LPO	Fort
Streptopelia turtur	Tourterelle des bois	VU	NA	-	NT	-	Annexe II/2	-	-	INPN, LPO	Fort
Tadorna ferruginea	Tadorne casarca	NA	-	-	-	Art. 4	Annexe I	-	-	INPN	Fort
Tringa glareola	Chevalier sylvain	-	LC	-	-	Art. 3	Annexe I	-	-	INPN, LPO	Fort
Uria aalge	Guillemot de Troil	EN	NA	DD	-	Art. 3	Annexe I	-	-	INPN, LPO	Fort
Ardea alba	Grande Aigrette	NT	-	LC	-	Art. 3	Annexe I	-	-	LPO	Fort
Circus cyaneus	Busard Saint-Martin	LC	NA	NA	LC	Art. 3	Annexe I	-	OUI	INPN, LPO	Fort
Falco columbarius	Faucon émerillon	-	NA	DD	-	Art. 3	Annexe I	-	-	INPN, LPO	Fort
Falco peregrinus	Faucon pèlerin	LC	NA	NA	-	Art. 3	Annexe I	-	-	LPO	Fort
Gavia stellata	Plongeon catmarin	-	DD	NA	-	Art. 3	Annexe I	-	-	INPN, LPO	Fort
Himantopus himantopus	Echasse blanche	LC	-	-	LC	Art. 3	Annexe I	-	OUI	INPN, LPO	Fort
Hydrobates leucorhous	Océanite cul-blanc	-	-	-	-	-	Annexe I	-	-	INPN, LPO	Fort
Hydrocoloeus minutus	Mouette pygmée	NA	NA	LC	-	-	Annexe I	-	-	INPN, LPO	Fort
Hydroprogne caspia	Sterne caspienne	-	NT	-	-	Art. 3	Annexe I	-	-	INPN, LPO	Fort
Nycticorax nycticorax	Bihoreau gris	NT	-	NA	NT	Art. 3	Annexe I	-	OUI	LPO	Fort
Plegadis falcinellus	Ibis falcinelle	NT	-	-	NA	Art. 3	Annexe I	-	OUI	LPO	Fort
Sterna hirundo	Sterne pierregarin	LC	LC	NA	LC	Art. 3	Annexe I	-	OUI	INPN, LPO	Fort
Thalasseus sandvicensis	Sterne caugek	NT	-	-	-	-	Annexe I	-	-	INPN, LPO	Fort
Acrocephalus schoenobaenus	Phragmite des joncs	LC	DD	-	LC	Art. 3	-	-	OUI	INPN, LPO	Modéré
Alauda arvensis	Alouette des champs	NT	NA	LC	NT	-	Annexe II/2	-	-	INPN, LPO	Modéré
Anas acuta	Canard pilet	NA	NA	LC	NA	-	Annexe II/1 et III/2	-	OUI	INPN, LPO	Modéré
Anthus petrosus	Pipit maritime	NT	NA	NA	VU	Art. 3	-	-	OUI	INPN, LPO	Modéré
Apus apus	Martinet noir	NT	DD	-	LC	Art. 3	-	-	-	INPN, LPO	Modéré
Aythya fuligula	Fuligule morillon	LC	-	NT	NT	-	Annexe II/1 et III/2	-	OUI	INPN, LPO	Modéré
Cettia cetti	Bouscarle de Cetti	NT	-	-	LC	Art. 3	-	-	-	INPN, LPO	Modéré
Coccothraustes coccothraustes	Grosbec casse-noyaux	LC	-	NA	LC	Art. 3	-	-	OUI	INPN, LPO	Modéré
Delichon urbicum	Hirondelle de fenêtre	NT	DD	-	LC	Art. 3	-	-	-	INPN, LPO	Modéré
Emberiza calandra	Bruant proyer	LC	-	-	VU	Art. 3	-	-	OUI	LPO	Modéré
Falco tinnunculus	Faucon crécerelle	NT	NA	NA	LC	Art. 3	-	-	-	INPN, LPO	Modéré
Larus fuscus	Goéland brun	LC	NA	LC	VU	Art. 3	Annexe II/2	-	-	INPN, LPO	Modéré
Locustella naevia	Locustelle tachetée	NT	NA	-	DD	Art. 3	-	-	OUI	INPN, LPO	Modéré
Mareca penelope	Canard siffleur	NA	LC	NA	-	-	Annexe II/1 et III/2	-	OUI	INPN, LPO	Modéré
Mergus merganser	Harle bièvre	NT	-	LC	-	Art. 3	Annexe II/2	-	-	INPN, LPO	Modéré
Motacilla flava	Bergeronnette printanière	LC	DD	-	LC	Art. 3	-	-	OUI	INPN, LPO	Modéré
Muscicapa striata	Gobemouche gris	NT	DD	-	LC	Art. 3	-	-	-	INPN, LPO	Modéré
Panurus biarmicus	Panure à moustaches	LC	-	-	VU	Art. 3	-	-	OUI	INPN, LPO	Modéré
Periparus ater	Mésange noire	LC	-	-	VU	-	-	-	-	INPN, LPO	Modéré
Phoenicurus phoenicurus	Rougequeue à front blanc	LC	NA	-	LC	Art. 3	-	-	OUI	INPN, LPO	Modéré
Phylloscopus sibilatrix	Pouillot siffleur	NT	NA	-	NT	Art. 3	-	-	OUI	LPO	Modéré
Phylloscopus trochilus	Pouillot fitis	NT	DD	-	VU	Art. 3	-	-	OUI	INPN, LPO	Modéré
Pluvialis squatarola	Pluvier argenté	-	NA	LC	-	-	Annexe II/2	-	OUI	INPN, LPO	Modéré
Podiceps nigricollis	Grèbe à cou noir	LC	-	LC	VU	Art. 3	-	-	OUI	INPN, LPO	Modéré
Rallus aquaticus	Râcle d'eau	NT	NA	NA	DD	-	Annexe II/2	-	OUI	INPN, LPO	Modéré
Regulus regulus	Roitelet huppé	NT	NA	NA	LC	Art. 3	-	-	-	INPN, LPO	Modéré
Saxicola rubicola	Tarier pâtre	NT	-	-	NT	Art. 3	-	-	-	INPN, LPO	Modéré
Scolopax rusticola	Bécasse des bois	LC	NA	LC	NT	-	Annexe II/1 et III/2	-	OUI	LPO	Modéré
Sylvia borin	Fauvette des jardins	NT	DD	-	LC	Art. 3	-	-	-	INPN, LPO	Modéré
Sylvia curruca	Fauvette babillarde	LC	NA	-	VU	Art. 3	-	-	-	LPO	Modéré
Tadorna tadorna	Tadorne de Belon	LC	-	LC	LC	Art. 3	-	-	OUI	INPN, LPO	Modéré
Tichodroma muraria	Tichodrome échelette	NT	-	-	-	Art. 3	-	-	-	LPO	Modéré
Tringa totanus	Chevalier gambette	LC	LC	NA	LC	-	Annexe II/2	-	OUI	INPN, LPO	Modéré
Vanellus vanellus	Vanneau huppé	NT	NA	LC	LC	-	Annexe II/2	-	OUI	INPN, LPO	Modéré
Calidris canutus	Bécasseau maubèche	-	DD	NT	-	-	Annexe II/2	-	OUI	INPN, LPO	Modéré
Chroicocephalus ridibundus	Mouette rieuse	NT	NA	LC	LC	Art. 3	Annexe II/2	-	-	INPN, LPO	Modéré
Fulmarus glacialis	Fulmar boréal	NT	-	NA	-	Art. 3	-	-	-	INPN, LPO	Modéré
Hirundo rustica	Hirondelle rustique	NT	DD	-	LC	Art. 3	-	-	-	INPN, LPO	Modéré
Larus argentatus	Goéland argenté	NT	-	NA	NT	Art. 3	Annexe II/2	-	-	INPN, LPO	Modéré
Loxia curvirostra	Bec-croisé des sapins	LC	NA	-	VU	Art. 3	-	-	-	INPN, LPO	Modéré
Morus bassanus	Fou de Bassan	NT	NA	-	-	Art. 3	-	-	-	INPN, LPO	Modéré
Arenaria interpres	Tournepierré à collier	-	NA	LC	-	Art. 3	-	-	OUI	INPN, LPO	Modéré
Brentha bernicla	Bernache cravant	-	-	LC	-	Art. 3	Annexe II/2	-	OUI	INPN, LPO	Modéré
Calidris alba	Bécasseau sanderling	-	NA	LC	-	Art. 3	-	-	OUI	INPN, LPO	Modéré
Calidris alpina	Bécasseau variable	-	NA	LC	-	Art. 3	-	-	OUI	INPN, LPO	Modéré
Larus marinus	Goéland marin	LC	NA	NA	NT	Art. 3	Annexe II/2	-	OUI	INPN, LPO	Modéré
Riparia riparia	Hirondelle de rivage	LC	DD	-	LC	Art. 3	-	-	OUI	INPN, LPO	Modéré
Accipiter nisus	Epervier d'Europe	LC	NA	NA	LC	Art. 3, 6	-	-	-	INPN, LPO	Faible
Acrocephalus scirpaceus	Rousserolle effarvatte	LC	NA	-	LC	Art. 3	-	-	-	INPN, LPO	Faible
Aegithalos caudatus	Mésange à longue queue	LC	NA	-	LC	Art. 3	-	-	-	INPN, LPO	Faible
Anthus spinoletta	Pipit spioncelle	LC	NA	NA	-	Art. 3	-	-	-	INPN, LPO	Faible
Anthus trivialis	Pipit des arbres	LC	DD	-	LC	Art. 3	-	-	-	INPN, LPO	Faible
Ardea cinerea	Héron cendré	LC	NA	NA	LC	Art. 3	-	-	-	LPO	Faible
Buteo buteo	Buse variable	LC	NA	NA	LC	Art. 3	-	-	-	INPN, LPO	Faible
Calidris minuta	Bécasseau minute	-	LC	NA	-	Art. 3	-	-	-	INPN, LPO	Faible
Calidris temminckii	Bécasseau de Temminck	-	NA	-	-	Art. 3	-	-	-	INPN	Faible
Cephus grylle	Guillemot à miroir	-	-	NA	-	Art. 4	-	-	-	LPO	Faible
Certhia brachydactyla	Grimpereau des jardins	LC	-	-	LC	Art. 3	-	-	-	INPN, LPO	Faible
Charadrius dubius	Petit Gravelot	LC	NA	-	LC	Art. 3	-	-	-	INPN, LPO	Faible
Clamator glandarius	Coucou geai	LC	-	-	NA	Art. 3	-	-	-	INPN	Faible
Cuculus canorus	Coucou gris	LC	DD	-	LC	Art. 3	-	-	-	INPN, LPO	Faible
Cygnus olor	Cygne tuberculé	LC	-	NA	NA	Art. 3	Annexe II/2	-	-	INPN, LPO	Faible
Dendrocopos major	Pic épeiche	LC	-	NA	LC	Art. 3	-	-	-	INPN, LPO	Faible
Emberiza cirlus	Bruant zizi	LC	NA	-	LC	Art. 3	-	-	-	INPN, LPO	Faible



DIAGNOSTIC 4 SAISONS FAUNE-FLORE-MILIEUX NATURELS

Erithacus rubecula	Rougegorge familier	LC	NA	NA	LC	Art. 3	-	-	-	INPN, LPO	Faible
Falco subbuteo	Faucon hobereau	LC	NA	-	LC	Art. 3	-	-	-	INPN, LPO	Faible
Fringilla coelebs	Pinson des arbres	LC	NA	NA	LC	Art. 3	-	-	-	INPN, LPO	Faible
Fringilla montifringilla	Pinson du Nord	-	NA	DD	-	Art. 3	-	-	-	INPN, LPO	Faible
Galerida cristata	Cochevis huppée	LC	-	-	NT	Art. 3	-	-	-	INPN, LPO	Faible
Hippolais polyglotta	Hypolaïs polyglotte	LC	NA	-	LC	Art. 3	-	-	-	INPN, LPO	Faible
Larus cachinnans	Goéland pontique	-	-	NA	-	Art. 4	Annexe II/2	-	-	LPO	Faible
Larus michahellis	Goéland leucophaea	LC	NA	NA	NT	Art. 3	-	-	-	INPN, LPO	Faible
Lophophanes cristatus	Mésange huppée	LC	-	-	LC	Art. 3	-	-	-	INPN, LPO	Faible
Luscinia megarhynchos	Rossignol philomèle	LC	NA	-	LC	Art. 3	-	-	-	INPN, LPO	Faible
Lymnocyrtus minimus	Bécassine sourde	-	NA	DD	-	-	Annexe II/1 et III/2	-	-	INPN, LPO	Faible
Motacilla alba	Bergeronnette grise	LC	-	NA	LC	Art. 3	-	-	-	INPN, LPO	Faible
Motacilla cinerea	Bergeronnette des ruisseaux	LC	-	NA	LC	Art. 3	-	-	-	INPN, LPO	Faible
Oriolus oriolus	Loriot d'Europe	LC	NA	-	LC	Art. 3	-	-	-	INPN, LPO	Faible
Parus major	Mésange charbonnière	LC	NA	NA	LC	Art. 3	-	-	-	INPN, LPO	Faible
Passer domesticus	Moineau domestique	LC	NA	-	LC	Art. 3	-	-	-	INPN, LPO	Faible
Phoenicurus ochruros	Rougequeue noir	LC	NA	NA	LC	Art. 3	-	-	-	INPN, LPO	Faible
Phylloscopus collybita	Pouillot véloce	LC	NA	NA	LC	Art. 3	-	-	-	INPN, LPO	Faible
Phylloscopus inornatus	Pouillot à grands sourcils	-	NA	-	-	Art. 4	-	-	-	INPN, LPO	Faible
Picus viridis	Pic vert	LC	-	-	LC	Art. 3	-	-	-	INPN, LPO	Faible
Pluvialis dominica	Pluvier bronzé	-	NA	-	-	Art. 4	-	-	-	INPN	Faible
Podiceps cristatus	Grèbe huppé	LC	-	NA	LC	Art. 3	-	-	-	INPN, LPO	Faible
Poecile palustris	Mésange nonnette	LC	-	-	DD	Art. 3	-	-	-	INPN, LPO	Faible
Prunella modularis	Accenteur mouchet	LC	-	NA	LC	Art. 3	-	-	-	INPN, LPO	Faible
Puffinus gravis	Puffin majeur	-	NA	-	-	Art. 4	-	-	-	INPN, LPO	Faible
Puffinus griseus	Puffin fuligineux	-	NA	-	-	Art. 4	-	-	-	INPN, LPO	Faible
Regulus ignicapilla	Roitelet à triple bandeau	LC	NA	NA	LC	Art. 3	-	-	-	INPN, LPO	Faible
Sitta europaea	Sittelle torchepot	LC	-	-	LC	Art. 3	-	-	-	INPN	Faible
Spinus spinus	Tarin des aulnes	LC	NA	DD	NA	Art. 3	-	-	-	INPN, LPO	Faible
Sterna elegans	Sterne élégante	-	NA	-	-	Art. 4	-	-	-	LPO	Faible
Strix aluco	Chouette hulotte	LC	-	NA	LC	Art. 3	-	-	-	INPN, LPO	Faible
Sturnus roseus	Étourneau rose	-	NA	-	-	Art. 4	-	-	-	INPN	Faible
Sturnus vulgaris	Étourneau sansonnet	LC	NA	LC	LC	-	Annexe II/2	-	-	INPN, LPO	Faible
Sylvia atricapilla	Fauvette à tête noire	LC	NA	NA	LC	Art. 3	-	-	-	INPN, LPO	Faible
Sylvia communis	Fauvette grisette	LC	DD	-	LC	Art. 3	-	-	-	INPN	Faible
Tringa erythropus	Chevalier arlequin	-	DD	NA	-	-	Annexe II/2	-	-	INPN, LPO	Faible
Tringa ochropus	Chevalier culblanc	-	LC	NA	-	Art. 3	-	-	-	INPN, LPO	Faible
Tringa stagnatilis	Chevalier stagnatilis	-	NA	-	-	Art. 4	-	-	-	INPN	Faible
Turdus torquatus	Merle à plastron	LC	DD	-	-	Art. 3	-	-	-	INPN, LPO	Faible
Tyto alba	Chouette effraie	LC	-	-	LC	Art. 3	-	-	-	INPN	Faible
Upupa epops	Huppe fasciée	LC	-	NA	LC	Art. 3	-	-	-	INPN, LPO	Faible
Xema sabini	Mouette de Sabine	-	NA	-	-	Art. 4	-	-	-	INPN, LPO	Faible
Accipiter gentilis	Autour des palombes	LC	NA	NA	NT	Art. 3	-	-	-	LPO	Faible
Asio otus	Hibou moyen-duc	LC	NA	NA	LC	Art. 3	-	-	-	INPN, LPO	Faible
Bubulcus ibis	Héron garde-boeufs	LC	-	NA	LC	Art. 3	-	-	-	INPN	Faible
Calidris ferruginea	Bécasseau cocorli	-	LC	-	-	Art. 3	-	-	-	INPN, LPO	Faible
Calidris maritima	Bécasseau violet	-	NA	NA	-	Art. 3	-	-	-	INPN, LPO	Faible
Calidris melanotos	Bécasseau tacheté	-	NA	-	-	Art. 4	-	-	-	INPN	Faible
Columba livia	Pigeon biset	DD	-	-	-	-	Annexe II/1	-	-	INPN, LPO	Faible
Larus glaucoides	Goéland à ailes blanches	-	NA	-	-	Art. 4	-	-	-	INPN, LPO	Faible
Larus hyperboreus	Goéland bourgmestre	-	-	NA	-	Art. 4	-	-	-	INPN, LPO	Faible
Oceanites oceanicus	Océanite de Wilson	-	NA	-	-	Art. 4	-	-	-	INPN, LPO	Faible
Phalacrocorax carbo	Grand Cormoran	LC	NA	LC	LC	Art. 3	-	-	-	INPN, LPO	Faible
Phalaropus fulicarius	Phalarope à bec large	-	NA	-	-	Art. 4	-	-	-	INPN, LPO	Faible
Plectrophenax nivalis	Bruant des neiges	-	NA	NA	-	Art. 3	-	-	-	INPN, LPO	Faible
Stercorarius parasiticus	Labbe parasite	-	LC	NA	-	Art. 4	-	-	-	INPN, LPO	Faible
Stercorarius pomarinus	Labbe pomarin	-	LC	NA	-	Art. 4	-	-	-	INPN, LPO	Faible
Stercorarius skua	Grand Labbe	-	LC	NA	-	Art. 4	-	-	-	INPN, LPO	Faible
Tachybaptus ruficollis	Grèbe castagneux	LC	-	NA	LC	Art. 3	-	-	-	INPN, LPO	Faible
Troglodytes troglodytes	Troglodyte mignon	LC	-	NA	LC	Art. 3	-	-	-	INPN, LPO	Faible
Alectoris rufa	Perdrix rouge	LC	-	-	NE	-	Annexe II/1 et III/1	-	-	INPN, LPO	Très faible
Alopochen aegyptiaca	Ouette d'Égypte	NA	-	-	NA	-	-	-	-	LPO	Très faible
Anas platyrhynchos	Canard colvert	LC	NA	LC	LC	-	Annexe III/1	-	-	INPN, LPO	Très faible
Anser indicus	Oie à tête barrée	-	-	-	-	-	-	-	-	INPN	Très faible
Branta canadensis	Bernache du Canada	NA	-	NA	NA	-	Annexe II/1	-	-	INPN	Très faible
Clangula hyemalis	Harelde boréale	-	NA	NA	-	-	Annexe II/2	-	-	INPN, LPO	Très faible
Columba oenas	Pigeon colombin	LC	NA	NA	LC	-	Annexe II/2	-	-	INPN, LPO	Très faible
Columba palumbus	Pigeon ramier	LC	NA	LC	LC	-	Annexe II/1 et III/1	-	-	INPN, LPO	Très faible
Corvus corone	Corneille noire	LC	-	NA	LC	-	Annexe II/2	-	-	INPN, LPO	Très faible
Corvus frugilegus	Corbeau freux	LC	-	LC	LC	-	Annexe II/2	-	-	INPN	Très faible
Coturnix coturnix	Caille des blés	LC	NA	-	LC	-	Annexe II/2	-	-	INPN, LPO	Très faible
Cyanistes caeruleus	Mésange bleue	LC	-	-	LC	-	-	-	-	INPN, LPO	Très faible
Cygnus atratus	Cygne noir	-	-	-	NA	-	-	-	-	INPN, LPO	Très faible
Fulica atra	Foule macroule	LC	NA	NA	LC	-	Annexe II/1 et III/2	-	-	INPN, LPO	Très faible
Gallinula chloropus	Gallinule poule-d'eau	LC	NA	NA	LC	-	Annexe II/2	-	-	INPN, LPO	Très faible
Garrulus glandarius	Gai des chênes	LC	-	NA	LC	-	Annexe II/2	-	-	INPN, LPO	Très faible
Mareca strepera	Canard chipeau	LC	-	-	-	-	Annexe II/1	-	-	INPN, LPO	Très faible
Melanitta nigra	Macreuse noire	-	NA	LC	-	-	Annexe II/2 et III/2	-	-	INPN, LPO	Très faible
Melospittacus undulatus	Perruche ondulée	-	-	-	-	-	-	-	-	INPN, LPO	Très faible
Netta rufina	Nette rousse	LC	NA	LC	-	-	Annexe II/2	-	-	INPN	Très faible
Nymphicus hollandicus	Calopsitte élégante	-	-	-	-	-	-	-	-	INPN, LPO	Très faible
Perdix perdix	Perdrix grise	LC	-	-	NE	-	Annexe II/1 et III/1	-	-	INPN, LPO	Très faible
Phasianus colchicus	Faisan de Colchide	LC	-	-	NE	-	Annexe II/1 et III/1	-	-	INPN, LPO	Très faible
Phoenicopterus chilensis	Flamant du Chili	-	-	-	-	-	-	-	-	INPN	Très faible
Phylloscopus collybita tristis	Pouillot de Sibérie	-	-	-	-	-	-	-	-	LPO	Très faible
Pica pica	Pie bavarde	LC	-	-	LC	-	Annexe II/2	-	-	INPN, LPO	Très faible
Psittacula krameri	Perruche à collier	NA	-	-	-	-	-	-	-	INPN, LPO	Très faible
Spatula clypeata	Canard souchet	LC	-	-	-	-	Annexe II/1 et III/2	-	-	INPN, LPO	Très faible
Streptopelia decaocto	Tourterelle turque	LC	NA	-	LC	-	Annexe II/2	-	-	INPN, LPO	Très faible
Tadorna cana	Tadorné à tête grise	-	-	-	-	-	-	-	-	INPN	Très faible
Threskiornis aethiopicus	Ibis sacré	NA	-	-	NA	-	-	-	-	INPN, LPO	Très faible
Tringa nebularia	Chevalier aboyeur	-	LC	NA	-	-	Annexe II/2	-	-	INPN, LPO	Très faible
Turdus iliacus	Grive mauvis	LC	NA	LC	-	-	Annexe II/2	-	-	INPN, LPO	Très faible
Turdus merula	Merle noir	LC	NA	NA	LC	-	Annexe II/2	-	-	INPN, LPO	Très faible
Turdus philomelos	Grive muscienne	LC	NA	NA	LC	-	Annexe II/2	-	-	INPN, LPO	Très faible
Turdus pilaris	Grive litorne	LC	-	LC	-	-	Annexe II/2	-	-	INPN, LPO	Très faible
Turdus viscivorus	Grive draine	LC	NA	NA	LC	-	Annexe II/2	-	-	INPN, LPO	Très faible
Anas bahamensis	Canard des Bahamas	-	-	-	-	-	-	-	-	INPN	Très faible
Corvus monedula	Choucas des tours	LC	-	NA	LC	-	Annexe II/2	-	-	INPN, LPO	Très faible
Steganopus tricolor	Phalarope de Wilson	-	NA	-	-	-	-	-	-	INPN	Très faible



ANNEXE 7 : CLASSEMENT DES CORRIDORS DE DEPLACEMENT LES PLUS COMMUNS SELON LES ESPECES DE CHIROPTERES

FORESTIER	LISIÈRE	AÉRIEN	MILIEUX OUVERTS
Barbastelle d'Europe	Barbastelle d'Europe	Noctule commune	Grand murin
Grand murin	Grand murin	Noctule de Leisler	Murin à moustaches
Murin à moustaches	Murin à moustaches	Oreillard gris	Noctule commune
Murin de Bechstein (feuillus)	Murin de Daubenton	Oreillard roux (parfois)	Pipistrelle commune
Murin de Daubenton	Noctule de Leisler	Pipistrelle commune (parfois)	Pipistrelle de Kuhl
Noctule commune	Oreillard gris	Pipistrelle de Nathusius (parfois)	Sérotine commune
Noctule de Leisler	Pipistrelle commune	Pipistrelle de Kuhl (parfois)	
Oreillard gris (résineux)	Pipistrelle de Kuhl		
Oreillard roux (résineux)	Pipistrelle de Nathusius		
Pipistrelle commune	Petit Rhinolophe		
Pipistrelle de Kuhl	Rhinolophe euryale		
Pipistrelle de Nathusius	Sérotine commune		



ANNEXE 8 : LISTE COMPLETE DE L'ENTOMOFAUNE OBSERVEE SUR LA COMMUNE DES SABLES-D'OLONNE

Ordre	Nom scientifique	Nom commun	Listes rouges		Statuts de protection		Commission CNPN	Inventaires	Source	Niveau d'enjeu réglementaire
			LR F	LR PdL	PN	Annexes DHFF		ZNIEFF		
Arachnides										
Araneae	Atypus piceus		LC	-	-	-	-	OUI	INPN	Modéré
	Eresus kollari	Èrèse coccinelle	LC	-	-	-	-	OUI	INPN	Modéré
	Thanatus arenarius	Thanate des sables	LC	-	-	-	-	OUI	INPN	Modéré
	Micaria pulicaria		DD	-	-	-	-	-	INPN	Faible
	Agelena labyrinthica	Agélène à labyrinthe	LC	-	-	-	-	-	INPN	Très faible
	Agyneta mollis		LC	-	-	-	-	-	INPN	Très faible
	Alopecosa striatipes		LC	-	-	-	-	-	INPN	Très faible
	Anelosimus vittatus		LC	-	-	-	-	-	INPN	Très faible
	Aphantaulax trifasciata		LC	-	-	-	-	-	INPN	Très faible
	Araneus diadematus	Epeire diadème	LC	-	-	-	-	-	INPN	Très faible
	Araniella cucurbitina	Araignée courge	LC	-	-	-	-	-	INPN	Très faible
	Argiope bruennichi	Epeire frelon	LC	-	-	-	-	-	INPN	Très faible
	Ballus rufipes		LC	-	-	-	-	-	INPN	Très faible
	Brigittea latens	Dictyne cachée	LC	-	-	-	-	-	INPN	Très faible
	Civizelotes civicus		LC	-	-	-	-	-	INPN	Très faible
	Clubiona brevipes		LC	-	-	-	-	-	INPN	Très faible
	Clubiona comta		LC	-	-	-	-	-	INPN	Très faible
	Cyclosa algerica		INPN	-	-	-	-	-	INPN	Très faible
	Diaea dorsata	Thomise tricolore	LC	-	-	-	-	-	INPN	Très faible
	Evarcha arcuata		LC	-	-	-	-	-	INPN	Très faible
	Gibbaranea bituberculata	Épeire à bosses	LC	-	-	-	-	-	INPN	Très faible
	Gibbaranea gibbosa	Gibbaranea gibbosa	LC	-	-	-	-	-	INPN	Très faible
	Hahnia helveola		LC	-	-	-	-	-	INPN	Très faible
	Heliophanus cupreus	Saltique cuivré	LC	-	-	-	-	-	INPN	Très faible
	Heliophanus kochii		LC	-	-	-	-	-	INPN	Très faible
	Heliophanus tribulosus		LC	-	-	-	-	-	INPN	Très faible
	Linyphia triangularis	Linyphie triangulaire	LC	-	-	-	-	-	INPN	Très faible
	Macaroeris nidicolens		LC	-	-	-	-	-	INPN	Très faible
	Micaria albovittata		LC	-	-	-	-	-	INPN	Très faible
	Misumena vatia	Araignée crabe	LC	-	-	-	-	-	INPN	Très faible
	Neoscona adianta	Épeires fougères	LC	-	-	-	-	-	INPN	Très faible
	Ozyptila brevipes		LC	-	-	-	-	-	INPN	Très faible
	Parasteatoda tepidariorum		LC	-	-	-	-	-	INPN	Très faible
	Pardosa femoralis		LC	-	-	-	-	-	INPN	Très faible
	Philodromus cespitum		LC	-	-	-	-	-	INPN	Très faible
	Philodromus praedatus		LC	-	-	-	-	-	INPN	Très faible
	Pisaura mirabilis	Pisaure admirable	LC	-	-	-	-	-	INPN	Très faible
	Psammitis ninnii		LC	-	-	-	-	-	INPN	Très faible
	Robertus lividus		LC	-	-	-	-	-	INPN	Très faible
	Salticus mutabilis		LC	-	-	-	-	-	INPN	Très faible
	Salticus scenicus	Saltique arlequin	LC	-	-	-	-	-	INPN	Très faible
	Scotophaeus blackwalli		LC	-	-	-	-	-	INPN	Très faible
	Steatoda grossa	Stéatode domestique	LC	-	-	-	-	-	INPN	Très faible
	Steatoda triangulosa		LC	-	-	-	-	-	INPN	Très faible
	Synema globosum	Thomise Napoléon	LC	-	-	-	-	-	INPN	Très faible
	Tegenaria domestica	Tégénaire domestique	LC	-	-	-	-	-	INPN	Très faible
	Tetragnatha montana		LC	-	-	-	-	-	INPN	Très faible
	Thomisus onustus	Thomise replet	LC	-	-	-	-	-	INPN	Très faible
	Uloborus walckenaerius	Ulobore de Walckenaer	LC	-	-	-	-	-	INPN	Très faible
	Zelotes atrocaeruleus		LC	-	-	-	-	-	INPN	Très faible
	Zoropsis spinimana		LC	-	-	-	-	-	INPN	Très faible
	Zygiella x-notata	Épeire des fenêtres	LC	-	-	-	-	-	INPN	Très faible
Opiliones	Dicranopalpus ramosus		-	-	-	-	-	-	INPN	Très faible
	Homalenotus quadridentatus		-	-	-	-	-	-	INPN	Très faible
	Lacinius ephippiatus		-	-	-	-	-	-	INPN	Très faible
	Leiobunum blackwallii		-	-	-	-	-	-	INPN	Très faible
	Mitopus morio		-	-	-	-	-	-	INPN	Très faible
	Mitostoma chrysomelas		-	-	-	-	-	-	INPN	Très faible
	Oligolophus tridens		-	-	-	-	-	-	INPN	Très faible
	Opilio canestrinii		-	-	-	-	-	-	INPN	Très faible
	Phalangium opilio	Opilion ou Faucheux	-	-	-	-	-	-	INPN	Très faible
Insectes										
Blattodea	Blatta orientalis	Blatte orientale	-	-	-	-	-	-	INPN	Très faible
	Cerambyx cerdo	Grand capricorne	-	-	Art. 2	Annexe II, IV	OUI	-	LPO	Très fort
	Anoxia villosa	Grand hanneton des sables	-	-	-	-	-	OUI	INPN	Modéré
	Calicnemis obesa		-	-	-	-	-	OUI	INPN	Modéré
	Calosoma sycophanta	Calosome sycophante	-	-	-	-	-	OUI	LPO	Modéré
	Oenopia dublieri		-	-	-	-	-	OUI	INPN	Modéré
	Oryctes nasicornis	Scarabée rhinocéros	-	-	-	-	-	OUI	INPN	Modéré
	Polyphylla fullo	Hanneton foulon	-	-	-	-	-	OUI	INPN, LPO	Modéré
	Adalia bipunctata	Coccinelle à deux points	-	-	-	-	-	-	LPO	Très faible
	Adalia decempunctata	Coccinelle à dix points	-	-	-	-	-	-	INPN	Très faible
	Calosoma inquisitor	Petit calosome	-	-	-	-	-	-	INPN	Très faible
	Cantharis rustica	Téléphore de campagne	-	-	-	-	-	-	INPN	Très faible
	Cerambyx scopolii	Petit Capricorne	-	-	-	-	-	-	INPN	Très faible
	Cetonia aurata	Cétoine dorée	-	-	-	-	-	-	INPN	Très faible
	Charagmus gressorius		-	-	-	-	-	-	INPN	Très faible
	Chlorophorus sartor		-	-	-	-	-	-	INPN	Très faible
	Chrysolina hankii		-	-	-	-	-	-	INPN	Très faible



Ordre	Nom scientifique	Nom commun	Listes rouges		Statuts de protection		Commission CNPN	Inventaires	Source	Niveau d'enjeu réglementaire
			LR F	LR PdL	PN	Annexes DHFF		ZNIEFF		
Coleoptera	Cicindela hybrida	Cicindèle hybride	-	-	-	-	-	-	INPN	Très faible
	Coccinella septempunctata	Coccinelle à sept points	-	-	-	-	-	-	INPN, LPO	Très faible
	Crioceris asparagi	Criocère de l'asperge	-	-	-	-	-	-	INPN	Très faible
	Dendroxena quadrimaculata	Silphe à quatre points	-	-	-	-	-	-	INPN	Très faible
	Exapion ulicis		-	-	-	-	-	-	INPN	Très faible
	Harmonia axyridis	Coccinelle asiatique	-	-	-	-	-	-	INPN	Très faible
	Hippodamia variegata	Hippodamia variegata	-	-	-	-	-	-	INPN	Très faible
	Hylotrupes bajulus	Calleux charpentier	-	-	-	-	-	-	INPN	Très faible
	Lixus iridis	Charançon poudré	-	-	-	-	-	-	INPN	Très faible
	Lophyra flexuosa		-	-	-	-	-	-	INPN	Très faible
	Melolontha melolontha	Hanneton commun	-	-	-	-	-	-	LPO	Très faible
	Morimus asper	Lamie bûcheron	-	-	-	-	-	-	INPN	Très faible
	Parexochomus nigromaculatus		-	-	-	-	-	-	INPN	Très faible
	Phymatodes testaceus	Calleux chauffagiste	-	-	-	-	-	-	INPN	Très faible
	Polydrusus formosus	Charançon vert soyeux	-	-	-	-	-	-	INPN	Très faible
	Propylea quatuordecimpunctata	Coccinelle à damier	-	-	-	-	-	-	LPO	Très faible
	Pseudoplemonus limonii		-	-	-	-	-	-	INPN	Très faible
	Pyrrhidium sanguineum	Cardinal imposteur	-	-	-	-	-	-	INPN	Très faible
	Rhagium inquisitor	Rhagie grondeuse	-	-	-	-	-	-	INPN	Très faible
	Rhyzobius chrysomeloides		-	-	-	-	-	-	INPN	Très faible
Dermaptera	Timarcha maritima		-	-	-	-	-	-	INPN	Très faible
	Valgus hemipterus	Cétoine punaise	-	-	-	-	-	-	INPN	Très faible
Diptera	Xanthogaleruca luteola	Galéruque de l'orme	-	-	-	-	-	-	INPN	Très faible
	Labidura riparia	Perce-oreille des plages	-	-	-	-	-	OUI	INPN	Modéré
Hemiptera	Acrosathe annulata		-	-	-	-	-	-	INPN	Très faible
	Eupeodes corollae		-	-	-	-	-	-	INPN	Très faible
	Helophilus trivittatus		-	-	-	-	-	-	INPN	Très faible
	Myathropa florea	Myathropa	-	-	-	-	-	-	INPN	Très faible
	Scaeva pyrastris	Syrphe du poirier	-	-	-	-	-	-	INPN	Très faible
	Sphaerophoria scripta	Syrphe porte-plume	-	-	-	-	-	-	INPN	Très faible
	Volucella zonaria	Volucelle zonée	-	-	-	-	-	-	INPN	Très faible
	Eurydema herbacea		-	-	-	-	-	OUI	INPN	Modéré
	Acalypta parvula		-	-	-	-	-	-	INPN	Très faible
	Aelia acuminata	Punaise à tête allongée	-	-	-	-	-	-	INPN	Très faible
	Ancirosoma leucogrammes		-	-	-	-	-	-	INPN	Très faible
	Cardiastethus fasciventris		-	-	-	-	-	-	INPN	Très faible
	Catoplatys carthusianus		-	-	-	-	-	-	INPN	Très faible
	Coranus kerzhneri		-	-	-	-	-	-	INPN	Très faible
	Coreus marginatus	Corée marginée	-	-	-	-	-	-	INPN	Très faible
	Corythucha ciliata	Tigre du platane	-	-	-	-	-	-	INPN	Très faible
	Dicyphus errans		-	-	-	-	-	-	INPN	Très faible
	Empicoris rubromaculatus		-	-	-	-	-	-	INPN	Très faible
	Gonocerus acuteangulatus	Gonocère du buis	-	-	-	-	-	-	INPN	Très faible
	Graphosoma italicum	Punaise arlequin	-	-	-	-	-	-	INPN	Très faible
Hymenoptera	Leptoglossus occidentalis	Punaise américaine du pin	-	-	-	-	-	-	INPN	Très faible
	Lygaeosoma sardaeum		-	-	-	-	-	-	INPN	Très faible
	Ochetostethus nanus		-	-	-	-	-	-	INPN	Très faible
	Odontoscelis lineola		-	-	-	-	-	-	INPN	Très faible
	Palomena prasina	Punaise verte	-	-	-	-	-	-	INPN	Très faible
	Pionosomus varius		-	-	-	-	-	-	INPN	Très faible
	Pyrrhocoris apterus	Gendarme	-	-	-	-	-	-	INPN	Très faible
	Rhynocoris erythropus	Rèdve à pattes rouges	-	-	-	-	-	-	INPN	Très faible
	Spilostethus pandurus		-	-	-	-	-	-	INPN	Très faible
	Stygnocoris similis		-	-	-	-	-	-	INPN	Très faible
	Tuponia brevis		-	-	-	-	-	-	INPN	Très faible
	Tuponia hippophaes		-	-	-	-	-	-	INPN	Très faible
	Lasius psammophilus		-	-	-	-	-	OUI	INPN	Modéré
	Andrena flavipes		-	-	-	-	-	-	INPN	Très faible
	Andrena haemorrhoa		-	-	-	-	-	-	INPN	Très faible
	Bombus lapidarius	Bourdon des pierres	-	-	-	-	-	-	INPN	Très faible
	Bombus pascuorum	Bourdon des champs	-	-	-	-	-	-	INPN	Très faible
	Bombus pratorum	Bourdon des prés	-	-	-	-	-	-	INPN	Très faible
	Bombus sylvestris	Psithyre sylvestre	-	-	-	-	-	-	INPN	Très faible
	Bombus terrestris	Bourdon terrestre	-	-	-	-	-	-	INPN	Très faible
Hymenoptera	Camponotus vagus		-	-	-	-	-	-	INPN	Très faible
	Scolia hirta		-	-	-	-	-	-	INPN	Très faible
	Temnothorax unifasciatus		-	-	-	-	-	-	INPN	Très faible
	Vespa velutina	Frelon asiatique	-	-	-	-	-	-	INPN, LPO	Très faible
	Euplagia quadripunctaria	Ecaïlle chinée	-	-	-	Annexe II	-	-	INPN	Fort
	Phengaris arion	Argus Arion	-	NT	Art. 2	Annexe IV	-	-	INPN	Fort
	Proserpinus proserpina	Sphinx de l'Épilobe	-	-	Art. 2	Annexe IV	-	OUI	INPN	Fort
	Argynnis pandora	Cardinal	LC	NT	-	-	-	OUI	INPN	Modéré
	Coenonympha arcania	Céphale	LC	NT	-	-	-	OUI	INPN	Modéré
	Cucullia asteris	Cucullie de l'Aster	-	-	-	-	-	OUI	INPN	Modéré
	Eublemma candidana	Anthophile superbe	-	-	-	-	-	OUI	INPN	Modéré
	Euchloe crameri	Piérade des Biscutelles	LC	-	-	-	-	OUI	INPN	Modéré
	Glaucopteryx alexis	Azuré des Cytises	LC	VU	-	-	-	OUI	INPN	Modéré
	Heliothis maritima	Héliothide de la Spergulaire	-	-	-	-	-	OUI	INPN	Modéré
	Plebejus argus	Azuré de l'Ajonc	LC	VU	-	-	-	OUI	INPN	Modéré
	Rhodostrophia calabra	Phalène calabraise	-	-	-	-	-	OUI	INPN	Modéré
	Spialia sertorius	Hespérie des Sanguisorbes	LC	NT	-	-	-	OUI	INPN	Modéré
	Zygaena sarpedon	Zygène du Panicaud	-	NT	-	-	-	OUI	INPN	Modéré



Ordre	Nom scientifique	Nom commun	Listes rouges		Statuts de protection		Commission CNPN	Inventaires	Source	Niveau d'enjeu réglementaire
			LR F	LR PdL	PN	Annexes DHFF		ZNIEFF		
Lepidoptera	Zygaena sarpedon	Zygène du Panicaud	-	NT	-	-	-	OUI	INPN	Moderé
	Acherontia atropos	Sphinx Tête-de-Mort	-	-	-	-	-	-	INPN	Très faible
	Aglais io	Paon-du-jour	LC	LC	-	-	-	-	INPN	Très faible
	Aglais urticae	Petite Tortue	LC	LC	-	-	-	-	INPN	Très faible
	Agrius convolvuli	Sphinx du Liseron	-	-	-	-	-	-	INPN	Très faible
	Anthocharis cardamines	L'Aurore	LC	LC	-	-	-	-	INPN	Très faible
	Aporia crataegi	Gazé	LC	LC	-	-	-	-	INPN	Très faible
	Arctia villica	Ecaille fermière	-	-	-	-	-	-	INPN	Très faible
	Argynnis paphia	Tabac d'Espagne	LC	LC	-	-	-	-	INPN	Très faible
	Aricia agestis	Collier-de-coraill	LC	LC	-	-	-	-	INPN	Très faible
	Autographa gamma	Gamma	-	-	-	-	-	-	INPN	Très faible
	Boloria dia	Nacré violet	LC	LC	-	-	-	-	INPN	Très faible
	Cacyreus marshalli	Argus des Pélargoniums	NA	NA	-	-	-	-	INPN	Très faible
	Callophrys rubi	Thécia de la ronce	LC	LC	-	-	-	-	INPN	Très faible
	Camptogramma bilineata	Brocatelle d'or	-	-	-	-	-	-	INPN	Très faible
	Carcharodus alceae	Hespérie de la Mauve	LC	LC	-	-	-	-	INPN	Très faible
	Catocala nupta	Mariée	-	-	-	-	-	-	INPN	Très faible
	Celastrina argiolus	Azuré des Nerpruns	LC	LC	-	-	-	-	INPN	Très faible
	Cerura erminea	Hermine	-	-	-	-	-	-	INPN	Très faible
	Coenonympha pamphilus	Fadet commun	LC	LC	-	-	-	-	INPN	Très faible
	Colias crocea	Le Souci	LC	LC	-	-	-	-	INPN	Très faible
	Crambus pascuella	Crambus des pâturages	-	-	-	-	-	-	INPN	Très faible
	Cyaniris semiargus	Azuré des Anthyllides	LC	LC	-	-	-	-	INPN	Très faible
	Epirrhoe alternata	Alternée	-	-	-	-	-	-	INPN	Très faible
	Erynnis tages	Point de Hongrie	LC	LC	-	-	-	-	INPN	Très faible
	Esperia sulphurella		-	-	-	-	-	-	INPN	Très faible
	Euclidia glyphica	Doublure jaune	-	-	-	-	-	-	INPN	Très faible
	Gonepteryx rhamni	Citron	LC	LC	-	-	-	-	INPN	Très faible
	Hyles euphorbiae	Sphinx de l'Euphorbe	-	-	-	-	-	-	INPN	Très faible
	Idea rusticata	Acidalie campagnarde	-	-	-	-	-	-	INPN	Très faible
	Idea seriata	Vieillie	-	-	-	-	-	-	INPN	Très faible
	Iphiclidus podalirius	Flambé	LC	LC	-	-	-	-	INPN	Très faible
	Issoria lathonia	Petit Nacré	LC	LC	-	-	-	-	INPN	Très faible
	Lampides boeticus	Strié	LC	LC	-	-	-	-	INPN	Très faible
	Lasiocampa quercus	Bombyx du Chêne	-	-	-	-	-	-	INPN	Très faible
	Lasiocampa trifolii	Petite minime à bande	-	-	-	-	-	-	INPN	Très faible
	Lasiommata megera	Mégère	LC	LC	-	-	-	-	INPN	Très faible
	Leptotes pirithous	Azuré de la Luzerne	LC	NA	-	-	-	-	INPN	Très faible
	Limenitis camilla	Petit Sylvain	LC	LC	-	-	-	-	INPN	Très faible
	Limenitis reducta	Sylvain azuré	LC	LC	-	-	-	-	INPN	Très faible
	Lycæna phlaeas	Cuivré commun	LC	LC	-	-	-	-	INPN	Très faible
	Lycæna tityrus	Cuivré fuligineux	LC	LC	-	-	-	-	INPN	Très faible
	Macroglossum stellatarum	Moro-sphinx	-	-	-	-	-	-	INPN	Très faible
	Macrothylacia rubi	Bombyx de la ronce	-	-	-	-	-	-	INPN	Très faible
	Maniola jurtina	Myrtil	LC	LC	-	-	-	-	INPN	Très faible
	Melanargia galathea	Demi-deuil	LC	LC	-	-	-	-	INPN	Très faible
	Melitaea cinxia	Mélitée du Plantain	LC	LC	-	-	-	-	INPN	Très faible
	Melitaea didyma	Diane	LC	LC	-	-	-	-	INPN	Très faible
	Melitaea parthenoides	Mélitée de la Lancéole	LC	LC	-	-	-	-	INPN	Très faible
	Melitaea phoebe	Grand Damier	LC	LC	-	-	-	-	INPN	Très faible
	Minucia lunaris	Lunaire	-	-	-	-	-	-	INPN	Très faible
	Nymphalis polychloros	Grande Tortue	LC	LC	-	-	-	-	INPN	Très faible
	Ochlodes sylvanus	Sylvaine	LC	LC	-	-	-	-	INPN	Très faible
	Opisthograptis luteolata	Citronnelle rouillée	-	-	-	-	-	-	INPN	Très faible
	Papilio machaon	Machaon	LC	LC	-	-	-	-	INPN	Très faible
	Pararge aegeria	Tircis	LC	LC	-	-	-	-	INPN	Très faible
	Pieris brassicae	Piérade du Chou	LC	LC	-	-	-	-	INPN	Très faible
	Pieris napi	Piérade du navet	LC	LC	-	-	-	-	INPN	Très faible
Lepidoptera	Pieris rapae	Piérade de la Rave	LC	LC	-	-	-	-	INPN	Très faible
	Polygonia c-album	Gamma	LC	LC	-	-	-	-	INPN	Très faible
	Polyommatus icarus	Azuré de la Bugrane	LC	LC	-	-	-	-	INPN	Très faible
	Pyronia tithonus	Amaryllis	LC	LC	-	-	-	-	INPN	Très faible
	Quercusia quercus	Thécia du Chêne	LC	LC	-	-	-	-	INPN	Très faible
	Satyrus ilicis	Thécia de l'Yeuse	LC	LC	-	-	-	-	INPN	Très faible
	Sesia apiformis	Sésie apiforme	-	-	-	-	-	-	INPN	Très faible
	Sphinx ligustri	Sphinx du Troène	-	-	-	-	-	-	INPN	Très faible
	Spiris striata	Ecaille striée	-	-	-	-	-	-	INPN	Très faible
	Stigmella suberivora		-	-	-	-	-	-	INPN	Très faible
	Synanthedon formicaeformis	Sésie fourmi	-	-	-	-	-	-	INPN	Très faible
	Thaumetopoea pityocampa	Processionnaire du Pin	-	-	-	-	-	-	INPN	Très faible
	Thecia betulae	Thécia du Bouleau	LC	LC	-	-	-	-	INPN	Très faible
	Thisanotia chrysonuchella	Crambus des adrets	-	-	-	-	-	-	INPN	Très faible
	Thymelicus acteon	Hespérie du Chiendent	LC	LC	-	-	-	-	INPN	Très faible
	Thymelicus lineola	Hespérie du Dactyle	LC	LC	-	-	-	-	INPN	Très faible
	Thymelicus sylvestris	Hespérie de la Houque	LC	LC	-	-	-	-	INPN	Très faible
	Triodia sylvina	Sylvine	-	-	-	-	-	-	INPN	Très faible
	Tyria jacobaeae	Goutte-de-sang	-	-	-	-	-	-	INPN	Très faible
	Tyta luctuosa	Noctuelle en deuil	-	-	-	-	-	-	INPN	Très faible
	Utetheisa pulchella	Gentille	-	-	-	-	-	-	INPN	Très faible
	Vanessa atalanta	Vulcain	LC	LC	-	-	-	-	INPN	Très faible
	Vanessa cardui	Vanessedes Chardons	LC	LC	-	-	-	-	INPN	Très faible
Mantodea	Mantis religiosa	Mante religieuse	-	-	-	-	-	-	INPN, LPO	Très faible
Neuroptera	Distoleon tetragrammicus	Fourmillion longicorne	-	-	-	-	-	-	INPN	Très faible



DIAGNOSTIC 4 SAISONS FAUNE-FLORE-MILIEUX NATURELS

Ordre	Nom scientifique	Nom commun	Listes rouges		Statuts de protection		Commission CNPN	Inventaires	Source	Niveau d'enjeu réglementaire
			LR F	LR PdL	PN	Annexes DHFF		ZNIEFF		
Odonata	Coenagrion mercuriale	Agrion de Mercure	LC	NT	Art. 3	Annexe II	-	OUI	INPN	Fort
	Lestes macrostigma	Leste à grands stigmas	EN	EN	-	-	-	OUI	INPN	Fort
	Brachytron pratense	Aeshne printanière	LC	NT	-	-	-	OUI	INPN	Modéré
	Lestes sponsa	Leste fiancé	NT	LC	-	-	-	OUI	INPN	Modéré
	Aeshna affinis	Aeshne affine	LC	LC	-	-	-	-	INPN	Très faible
	Aeshna cyanea	Aeshne bleue	LC	LC	-	-	-	-	INPN	Très faible
	Aeshna mixta	Aeshne mixte	LC	LC	-	-	-	-	INPN	Très faible
	Anax imperator	Anax empereur	LC	LC	-	-	-	-	INPN	Très faible
	Calopteryx virgo	Caloptéryx vierge	LC	LC	-	-	-	-	INPN	Très faible
	Chalcolestes viridis	Leste vert	LC	LC	-	-	-	-	INPN	Très faible
	Coenagrion puella	Agrion jouvencelle	LC	LC	-	-	-	-	INPN	Très faible
	Crocothemis erythraea	Libellule écarlate	LC	LC	-	-	-	-	INPN	Très faible
	Gomphus pulchellus	Gomphe gentil	LC	LC	-	-	-	-	INPN	Très faible
	Ischnura elegans	Agrion élégant	LC	LC	-	-	-	-	INPN	Très faible
	Lestes barbarus	Leste sauvage	LC	LC	-	-	-	-	INPN	Très faible
	Libellula depressa	Libellule déprimée	LC	LC	-	-	-	-	INPN	Très faible
	Libellula quadrimaculata	Libellule à quatre taches	LC	LC	-	-	-	-	INPN	Très faible
	Orthetrum albistylum	Orthétrum à stylets blancs	LC	LC	-	-	-	-	INPN	Très faible
	Orthetrum brunneum	Orthétrum brun	LC	-	-	-	-	-	INPN	Très faible
	Orthetrum cancellatum	Orthétrum réticulé	LC	-	-	-	-	-	INPN	Très faible
	Pyrrosoma nymphula	Petite nymphe au corps de feu	LC	LC	-	-	-	-	INPN	Très faible
	Sympetrum fonscolombii	Sympétrum de Fonscolombe	LC	-	-	-	-	-	INPN	Très faible
	Sympetrum meridionale	Sympétrum méridional	LC	LC	-	-	-	-	INPN	Très faible
	Sympetrum sanguineum	Sympétrum sanguin	LC	LC	-	-	-	-	INPN	Très faible
	Sympetrum striolatum	Sympétrum strié	LC	LC	-	-	-	-	INPN	Très faible
Orthoptera	Dociostaurus jagoi	Criquet de Jago	-	EN	-	-	-	OUI	INPN	Fort
	Oedaleus decorus	Oedipode soufrée	-	EN	-	-	-	OUI	INPN	Fort
	Pseudogomphus vicentae	Grillon manchois	-	EN	-	-	-	OUI	INPN	Fort
	Calephorus compressicornis	Criquet des dunes	-	NT	-	-	-	OUI	INPN	Modéré
	Aiolopus strepens	Oedipode automnale	-	LC	-	-	-	-	INPN	Très faible
	Aiolopus thalassinus	Oedipode émeraude	-	LC	-	-	-	-	INPN	Très faible
	Calliptamus barbarus	Caloptène ochracé	-	LC	-	-	-	-	INPN	Très faible
	Chorthippus albomarginatus	Criquet marginé	-	LC	-	-	-	-	INPN	Très faible
	Euchorthippus declivus	Criquet des mouillères	-	LC	-	-	-	-	INPN	Très faible
	Euchorthippus elegantulus	Euchorthippus élégant	-	LC	-	-	-	-	INPN	Très faible
	Eumodicogryllus bordigalensis	Grillon bordelais	-	LC	-	-	-	-	INPN	Très faible
	Gomphocerippus biguttulus	Criquet mélodieux	-	LC	-	-	-	-	INPN	Très faible
	Gryllus campestris	Grillon champêtre	-	LC	-	-	-	-	INPN	Très faible
	Leptophyes punctatissima	Leptophye ponctuée	-	LC	-	-	-	-	INPN	Très faible
	Meconema meridionale	Méconème fragile	-	LC	-	-	-	-	INPN	Très faible
	Oecanthus pellucens	Grillon d'Italie	-	LC	-	-	-	-	INPN	Très faible
	Oedipoda caerulea	Oedipode turquoise	-	LC	-	-	-	-	INPN	Très faible
	Omocestus rufipes	Criquet noir-ébène	-	LC	-	-	-	-	INPN	Très faible
	Phaneroptera nana	Phanéoptère méridional	-	LC	-	-	-	-	INPN	Très faible
	Platycleis affinis	Decticelle côtière	-	LC	-	-	-	-	INPN	Très faible
	Roeseliana roeselii	Decticelle bariolée	-	LC	-	-	-	-	INPN	Très faible
	Ruspolia nitidula	Conocéphale gracieux	-	LC	-	-	-	-	INPN	Très faible
	Sphingonotus caeruleus	Oedipode aigue-marine	-	LC	-	-	-	-	INPN	Très faible
	Tetrix subulata	Tétrix riverain	-	LC	-	-	-	-	INPN	Très faible
	Tetrix undulata	Tétrix forestier	-	LC	-	-	-	-	INPN	Très faible
	Tettigonia viridissima	Grande sauterelle verte	-	LC	-	-	-	-	INPN	Très faible
Phasmida	Clonopsis gallica	Phasme gaulois	-	-	-	-	-	-	INPN, LPO	Très faible